

GUY DESCARY

• Les villes doivent retrouver la liberté de se développer selon leur personnalité propre

Suite de la première page

aux prises avec une crise financière presque insoluble. Et le maire Descary croit que le même sort menace la région métropolitaine, les villes de la communauté urbaine.

"Si on veut prévoir un avenir urbain qui soit viable, il faudra se pencher sur les ressources financières des villes, sans quoi on se dirige vers un fiasco", affirme-t-il.

Cette position, il l'a lui-même maintes fois défendue que ce soit lors du débat au sein de la communauté urbaine, ou lors de débats à l'Union des municipalités du Québec ou devant la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Mais pour M. Descary qui, depuis son entrée à l'hôtel de ville de Lachine en 1973, est devenu l'une des figures dominantes du monde municipal au Québec, "financer l'avenir des villes" ne se résume pas simplement à une question d'argent, contrairement à ce que pensent plusieurs de ses collègues.

Encore faut-il que les villes puissent se développer selon leur propre personnalité, et puissent avoir la liberté de le faire.

Actuellement cette liberté n'existe pas. A cela, M. Descary identifie plusieurs causes, notamment la toute-puissance du gouvernement du Québec à l'égard des municipalités, et une certaine incompréhension du gouvernement à l'égard des problèmes urbains.

Pour illustrer sa pensée à propos de la prépondérance de Québec dans les affaires des municipalités, il donne en exemple le rôle joué par la Commission municipale du Québec à qui doivent se ré-

férer constamment les administrateurs municipaux pour obtenir des permissions spéciales à propos de tout et de rien. Au lieu "d'imposer des carcans" aux administrateurs municipaux, cet organisme devrait s'attacher plutôt à définir de grandes lignes d'actions et laisser aux administrateurs municipaux la liberté d'agir en fonction des besoins de leurs citoyens.

Il reproche également à Québec sa politique de centralisation, ce qui explique que depuis plusieurs années les municipalités ont peu à peu perdu leur autonomie. L'érosion du pouvoir municipal fait qu'aujourd'hui le pouvoir est d'abord à Québec et que "les autorités locales n'ont que des pouvoirs délégués qui se donnent, s'enlèvent et se transigent".

La standardisation est peut-être une bonne chose pour le fonctionnaire qui est assis à son bureau à Québec, dit-il tout en s'interrogeant sur ses effets.

Cette érosion du pouvoir municipal, ce carcan que constitue à ses yeux la Commission municipale explique en bonne part qu'on ait au Québec une si piètre qualité d'administrateurs municipaux. Le salaire que reçoivent les maires et les conseillers, le grand nombre de responsabilités et le peu de pouvoirs à leur disposition fait qu'il y a peu d'hommes d'envergure qui s'engagent en politique municipale, dit-il. Il ajoute que l'on trouverait moins d'aventuriers à la tête de municipalités si les administrateurs municipaux avaient cette latitude évoquée précédemment.

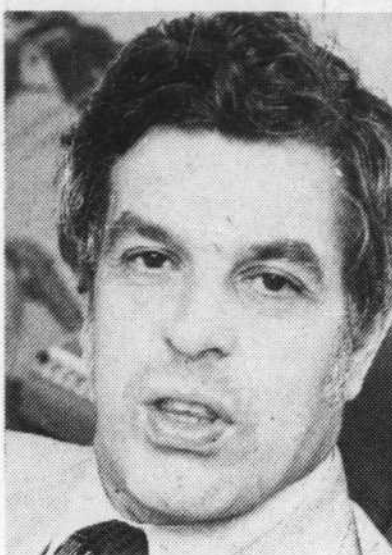
Lorsqu'il réclame ainsi plus de liberté pour lui et ses collègues, M. Descary ne rejette pas pour autant la nécessité d'un cadre définissant l'action des municipalités. Tout au plus désire-t-il un élargisse-

ment de ce cadre. Québec se sent maître des destinées, des villes, dit-il tout en reconnaissant l'importance de cette réalité, mais à son avis, il est aussi important de tenir compte des gens.

Et pour cela, il est d'opinion qu'il faut décentraliser le pouvoir au Québec, le ramener vers des unités de plus petites dimensions, les municipalités. Puisque ce sont elles qui connaissent le mieux les ambitions et les besoins des citoyens, elles devraient avoir en conséquence plus d'initiatives dans des matières qui touchent directement les citoyens, notamment en ce qui a trait aux services sociaux, à la santé, à l'éducation aux loisirs. Il ne s'agit pas d'enlever à Québec ses prérogatives dans ces matières, mais d'en donner aux villes qui elles pourraient intervenir selon leurs situations particulières, établir leurs priorités.

Toutefois la question du développement urbain au Québec ne se résume pas à une simple question de pouvoirs et de ressources financières à réaménager entre Québec et les municipalités. Un autre aspect important pour M. Descary est celui du cadre de vie que constitue la ville, un cadre de vie qu'il faut planifier et aménager.

A cet égard, il croit que le développement et l'aménagement doit se faire en fonction de critères bien québécois. Prenant l'exemple des villes de la Communauté urbaine de Montréal et du schéma d'aménagement qui a été proposé, il souhaite que l'on abandonne le schéma américain de développement où l'on planifie le développement à partir de centres créés de toutes pièces en dehors de tout axe naturel de circulation. Un exemple ty-



Guy Descary

pique, ce sont les centres d'achats construits en pleine campagne loins des centres d'activités naturels que constituent les centres-villes. Dans le même esprit il condamne également les villes de banlieue qui, apparues avec l'après-guerre, ont provoqué une coupure entre le lieu de travail et le lieu de vie.

En choisissant le modèle nord-américain de développement, les villes du Québec ont perdu leur "âme". "Nous sommes des habitants en ville", et il faut retrouver notre personnalité, souligne M. Descary qui voit là une condition sine qua non de la survie de l'Homme québécois en Amérique du nord.

Le développement des municipalités de l'île de Montréal, il le voit en privilégiant ce qui existe, c'est à dire le centre-ville de Montréal et les centres secondaires que constituent les villes de banlieue.

L'outil de développement qu'il retient, c'est le transport pour permettre la mobilité des citoyens, tout en respectant les axes naturels de développement. M. Descary croit qu'ainsi on permettra une meilleure harmonie entre chacune des composantes de la région ou de la communauté.

Tout en permettant la mobilité par le transport en commun, le maire de Lachine croit qu'il faut aussi s'occuper du problème de l'habitation. La seule façon de garder au centre-ville et aux centres secondaires leur vie, c'est de permettre aux citoyens d'y demeurer. Dans cet esprit, il souligne qu'au lieu de perpétuer la démolition du stock de logement actuel, il faut le rendre plus accessible par la restauration. Il faudra aussi repenser notre façon de bâtir les villes tant à cause des coûts prohibitifs des services municipaux dans les villes de banlieue de type américain que pour créer dans les villes un esprit communautaire, ajoute-t-il.

Pour l'instant, les problèmes de développement urbain, M. Descary croit qu'ils se posent d'abord et avant tout dans la région de Montréal. Inévitablement, ils se poseront aussi aux autres régions. A Montréal, il faut maintenant faire le choix de nos priorités et de nos outils de développement, et, affirme-t-il, Québec devra respecter ces choix.

Mais toute cette réforme qu'il réclame au niveau de la politique urbaine du Québec, cette liberté d'action laissée aux administrateurs municipaux, l'élargissement de leurs pouvoirs, il craint de devoir attendre encore longtemps avant qu'elle ne se réalise. L'actuel ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, est très conscient des problèmes actuels du développement urbain, mais selon lui, il n'y a pas assez de ministres au cabinet qui en sont conscients et qui sont à l'é-

"C'est une sainte", a déclaré Dom Weller Camara, lui-même renommé pour son apostolat en faveur des plus démunis. Mère Teresa est née en Yougoslavie de parents albanais. Elle possédait dorénavant la nationalité indienne.

"Les pauvres n'ont pas besoin de notre sympathie ou de notre pitié, a-t-elle dit. Les pauvres ont besoin de notre amour et de notre compassion. Ils nous donnent bien plus que nous ne pouvons leur donner". A ceux qui lui ont reproché de gâter les pauvres, elle répond qu'il "est bon d'avoir au moins une congrégation qui gâte les pauvres, car tout le monde gâte les riches".

La religieuse s'est aussi scandalisée par la grande pauvreté de certains pays qui, comme les Etats-Unis, pratiquent l'avortement "parce qu'ils ne peuvent nourrir une vie supplémentaire".

carrefour

Le LOUIS CHANTIGNY moscovite, VLADISLAV CHEVCHENKO responsable du service de presse des JEUX olympiques de 1980 dans la capitale soviétique a tenu à préciser, avant de quitter MONTREAL que son gouvernement ne mèlera pas comme ici le sport et la politique. Tous les pays reconnus par le Comité international olympique pourront y participer en toute liberté. Et les 8000 journalistes auront la totale liberté de circulation. Partout.

HENRI VERNEUIL tourne CORPS DE MON ENNEMI avec JEAN-PAUL BELMONDO et MARIE-FRANCE PISIER... La télévision parisienne vient de présenter un reportage sur MONTREAL. Il serait intéressant de le voir ici... Lu dans un vieux numéro du magazine féminin ELLE que, par temps clair, on peut voir du MONT-ROYAL les montagnes de VANCOUVER!... MONTESQUIEU: "Quand on court après l'esprit, on n'attrape que la sottise".

On mentionne le nom du libraire HENRI TRANQUILLE comme le futur directeur littéraire des éditions LA PRESSE. Il est déjà directeur de la prochaine librairie LA PRESSE... Histoire d'économiser l'essence, le gros IDI AMINE fait en bicyclette l'inspection de son armée... Le Village olympique montréalais logeait six ou douze athlètes par chambre. Celui de MOSCOU: deux par chambre.

JEANNE CRESSANGES publie chez GRASSET un long essai sur les chagrins d'amour. Il paraît qu'il dure en moyenne trois ans. Jusqu'au prochain... Un studio d'art montréalais vous offrira bientôt la possibilité de passer à la postérité. Son slogan: conservez dans le bronze l'empreinte ineffaçable du visage que vous aimez. Celui de la femme de votre vie ou bien le vôtre!

Le magazine français L'EXPRESS atteint un tirage de près de 600.000 exemplaires... Savez-vous que JIMMY CARTER, candidat démocrate à la MAISON-BLANCHE a déjà participé personnellement comme ingénieur nucléaire au travail de désamorçage du cœur nucléaire d'une centrale expérimentale qui se fissurait à CHALK RIVER au CANADA?... INGMAR BERGMAN: "Je me demande s'il existe une chose pire qu'un mari et une femme qui se détestent".

Savez-vous que le caricaturiste ROBERT LA PALME a déjà dessiné les plans d'une église pour SAINTE-ADELE-en-HAUT; mais les marguliers du temps n'en voulaient pas... Notre Stade olympique paraîtra bien vaste quand nos EXPOS y joueront peut-être devant moins de 10.000 per-

sonnes... Vu devant le COMPLEXE DESJARDINS un bon apôtre de L'EGLISE DU CHRIST DE LACHINE distribuer aux passants un dépliant publicitaire que tout le monde rejetait dix pieds plus loin.

Le gouvernement d'IRAN compte sévir contre les athlètes perdants à nos JEUX... Les jardiniers du JARDIN BOTANIQUE vous le diront: il reçoit plus de touristes que de gens d'ici... Des réalisateurs de radio et de télévision aimeraient entrer en contact avec la comédienne-journaliste BRIGITTE LOUVAIN... JANICK ARBOIS: "Le vrai danger qui menace aussi bien l'individu que le couple ou les sociétés, c'est la bonne conscience".

GÉRARD PHILIPPE avait reçu le prix CITRON parce qu'il refusait de recevoir les journalistes qui voulaient entrer dans sa vie privée... Il y a des associations, des organismes qui prennent la Bibliothèque nationale comme une chambre à débarras. Ils publient des mémoires encombrants, en distribuent parfois moins que la moitié puis envoient le reste aux Archives de la B.N.

Le magazine MACLEAN prépare un reportage sur LA PRESSE CANADIENNE... BRIGITTE BARDOT a décidé de remettre pour la quatrième fois son voyage au CANADA... RADIO-CANADA a décidé de maintenir aux portes d'entrée la présentation de la carte d'identité. Tout comme à l'ONF et dans plusieurs édifices où sévit des épidémies de vols dans les bureaux... ZSA ZSA GABOR: "On ne doit jamais rien jeter, même pas un homme".

Les chapeaux de la reine? On se demande parfois s'ils ne sont pas transmis de mère à fille depuis la reine VICTORIA!... LA BAIE DES COCHONS est devenue un centre touristique important. Comme nos PLAÎNES D'ABRAHAM!... Les jours du directeur littéraire HUBERT AQUIN aux éditions de LA PRESSE sont évidemment comptés... Des conseillers municipaux opposés à l'administration actuelle regrettent maintenant d'avoir boudé les JEUX.

Des abonnés de l'HYDRO-QUEBEC s'étonnent de recevoir des factures exagérées. C'est que la grève qui sévit parmi les employés fait que la facture précédente n'est pas encore entrée dans les livres comme payée... ALPHONSE ALLAIS: "Où il n'y a pas d'humour, il n'y a pas d'humanité".

ET LE MOT POUR RIRE. Un jeune homme qui vient d'être engagé dans un cinéma en plein air explique en quoi consiste son travail: — Je suis chargé d'avertir les clients quand le film est terminé!

TEK

Un message de Paul VI met fin au 41ème congrès eucharistique

PHILADELPHIE (AP-AFP) — Le pape Paul VI a clos hier le 41e congrès eucharistique de Philadelphie, présidé en cette dernière journée par le président des Etats-Unis, M. Gerald Ford lui-même, en transmettant aux centaines de milliers de pèlerins présent un message par satellite depuis la petite église miraculeuse de Bolsena, en Italie.

Parlant en anglais, le souverain pontife a défini la signification religieuse de l'eucharistie, "message d'amour". "Elle fait un seul corps de nous tous qui mangeons le même pain, un corps qui vit par un seul esprit", a-t-il dit.

La petite église de Bolsena, où le Saint-Père a célébré la messe en présence de 8.000 fidèles, fut un jour le témoin, dit la tradition, d'un miracle retenu depuis comme une manifestation de la présence du Christ dans l'hostie. Un prêtre qui doutait de ce point de sa foi, aurait vu soudainement du sang couler de l'hostie qu'il venait de consacrer. Ce sang répandu sur la nappe d'autel est conservé depuis.

Le président Ford, de son côté, a loué l'Eglise catholique pour son "rôle vital dans la protection et la proclamation des valeurs supérieures de la vie". Parlant devant 32 cardinaux, 200 évêques et plus de 100.000 fidèles présents à la messe, M. Ford a décrit l'Eglise comme "l'hôpital de l'âme, l'école de l'esprit et le refuge des valeurs morales". La fin de son allocution a été saluée par une ovation debout de toute l'assistance, cardinaux compris, lorsqu'il a dit partager l'inquiétude de l'Eglise "pour le mépris de la vie".

Le président a ensuite rappelé que c'était à Philadelphie que les Etats-Unis avaient été fondés, il y a 200 ans, et que depuis, ils n'avaient cessé de se mettre sous la protection de Dieu et de garantir à tous ceux qui y sont venus la liberté de croyance et de culte.

Le congrès, auquel s'adressait le président, est de second à se tenir aux Etats-

Unis. Le premier congrès eucharistique dans ce pays s'est déroulé à Chicago en 1926.

Le thème du congrès a attiré de nombreuses personnalités religieuses notamment à cause de ses larges horizons: "L'eucharistie et les faits humains: l'union de Dieu, de pain, de justice, d'esprit, de vérité, d'entente et de paix".

La cérémonie la plus haute en couleur a sans doute été celle organisée au stade Kennedy pour les peuples et communautés de langue espagnole. Une foule nombreuse y a applaudi les défilés de drapeaux et de jeunes en costumes nationaux.

A l'issue de la cérémonie, Mgr Helder Camara, archevêque d'Olanda et Recife (Brésil), qui a été l'un des principaux orateurs du congrès sur le problème de la faim dans le monde, a déclaré à la presse: "Je suis très satisfait de ce congrès eucharistique. Ce qui s'est passé ici pendant cette semaine est très important. Non seulement pour les Etats-Unis, mais pour toute l'Amérique latine. C'est une très bonne idée d'avoir associé la réflexion sur le sacrement de l'Eucharistie avec le problème de la faim, du pain et de la justice. Il me semble que la classe moyenne des Etats-Unis devient de plus en plus consciente de sa responsabilité à l'égard des minorités qui vivent parmi elle: les Noirs, les Indiens, les immigrants en provenance de l'Amérique latine. Avec ce congrès, quelque chose est en marche et je suis confiant qu'il aura des répercussions".

Prêtres et religieuses n'ont pas ailleurs pu retenir leurs larmes en entendant Mère Teresa plaider la cause des pauvres. Cette religieuse se dispense depuis de nombreuses années auprès des pauvres de Calcutta, en Inde. Subjuguée, la foule de pèlerins l'a écoutée expliquer sa recherche du Christ dans la détresse des pauvres.

au fil des mots

LE SON DISCO

par Louis-Paul Béguin

Je viens de recevoir de Saint-Denis-sur-Richelieu, une gentille lettre de Madame Madeleine Champagne qui aime bien "Au fil des Mots". Elle me demande quelques renseignements sur le français des jeux de lumière et autres merveilles de la technique qui sont des atouts essentiels aux musiques endiablées et bien rythmées des discothèques. Voyons un peu ce qu'on peut en dire.

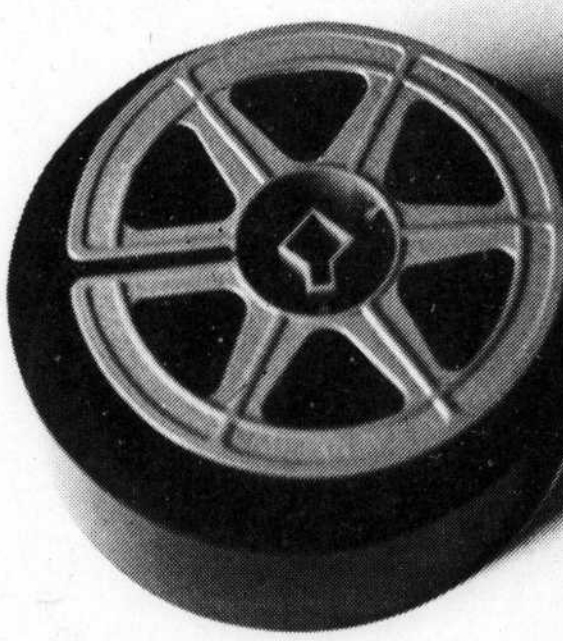
Ah, bien sûr, ce n'est point d'origine française. Mais il existe de par le monde désormais, un engouement pour ces soirées rituelles de "rock-and-roll" un peu comparables aux danses religieuses d'autrefois, danses de Saint-Guy, danses évocatrices de démons des pays primitifs, mystérieuses et envoûtantes cérémonies initiatrices qui eurent lieu (et ont lieu) dans tant de pays. En anglais comme en français, le mot discothèque est souvent abrégé en "disco". On ne s'y nourrit pas seulement de musique sensuelle et rythmée. Il faut, à cette musique, l'accompagnement de lumières de couleur, de clignotements, de spots, de phares puissants. L'électronique a permis ces décors lumineux, transformant en visuelles impressions les ondes sonores amplifiées artificiellement. Les effets lumineux sont multiples. Les effets stroboscopiques permettent la décomposition du mouvement, par un clignotement bien réglé. Les nombreux spots mettent l'accent sur un coin de la salle, sur une piste de danse, sur un poster géant. Les gyrophares ou phares tournants psychédéliques tourmentent et magnifient les

ombres de leurs mouvantes. Le modulateur de lumières (strobe-light en anglais) fait parler la lumière en captant les sons du stéréo. On appelle "sphere light" le modulateur de lumière stéréophonique de forme sphérique et d'une très grande sensibilité. Quant à la lumière noire, c'est une ampoule qui produit un rayonnement ultraviolet dont la propriété est de rendre fluorescentes les matières organiques. C'est l'équivalent de "black light". Pour les effets de vagues de lumière, on a imaginé le chenillard à 4 ou 6 voies qui, avec un gradateur, donne à la lumière ambiante un mouvement en harmonie avec le son. Les éclats de lumière tournent, passant d'un stroboscope à l'autre, formant un clignotement particulièrement... étourdissant. Mais ne cherche-t-on pas justement à s'étourdir?

La musique étourdit et assourdit. Les lumières vivent et voyagent, propagées ça et là par les chenillards, les clignoteurs, les spots colorés. Les mouvements des danseurs semblent disloqués quand les stroboscopes accompagnent la musique syncopée. Audessus des danseurs en sueur, une boule à facettes, ornée de nombreux miroirs minuscules et entraînée par un petit moteur, tourne sans fin, envoyant sur les murs des éclats de lumières de toutes les couleurs.

L'air vibre de tous ces sons trop forts, les murs semblent éclater sous les couleurs mouvantes et les attaques brutales des projecteurs. Et, au milieu, tous ces gens qui remuent, dans un même spasme, sacrifiant au son et à la lumière, éternel recommencement des rites primitifs.

MICROFILM



LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR
EGALEMENT
DISPONIBLES
DEPUIS 1966

LE SAVIEZ-VOUS

?

POUR
RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES,
ÉCRIVEZ AU JOURNAL
LE DEVOIR
SERVICE DU MICROFILM
211 rue du ST-SACREMENT,
MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1
OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

Jean Curnoyer constate l'impasse dans le conflit de l'Hydro-Québec

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministre des Richesses naturelles, M. Jean Curnoyer, qui a rencontré cette semaine les représentants syndicaux de l'Hydro-Québec afin d'examiner de ce côté les perspectives de règlement du conflit en cours, s'est déclaré hier "des plus pessimistes" à la suite de sa série d'entretiens.

Le pessimisme du ministre responsable de l'Hydro-Québec cadrait mal avec la déclaration faite quelques heures plus tôt par le premier ministre, M. Robert Bourassa, qui déclarait au cours d'une entrevue radiophonique qu'un accord entre les deux parties pourrait intervenir cette semaine.

Les dirigeants syndicaux ont confiance dans l'intervention de M. Curnoyer et "nous pourrions dire que l'atmosphère est meilleure", a poursuivi M. Bourassa. Ce dernier a refusé de discuter de l'éventualité d'une loi spéciale forçant les syndicats de l'Hydro à plus de régularité dans le travail: "Je ne crois pas que le moment soit bien choisi pour en discuter", a-t-il conclu.

Se référant aux déclarations de M. Bourassa, M. Curnoyer devait ajouter: "Cet optimisme ne vient pas de moi: Au contraire, je suis pessimiste en fait. Si un règlement est en vue, je n'ai rien à voir là-dessus."

Amené à préciser sa pensée, M. Curnoyer a imputé à "l'attitude" des deux parties l'impasse actuelle des négociations. "Après le rejet des propositions du médiateur, a-t-il dit, j'ai pensé qu'il suffirait d'un coup de pouce sur quelques points précis pour amener les parties à proximité d'un accord. J'ai constaté que les dirigeants syndicaux pour constater qu'ils avaient au moins 200 demandes encore insatisfaites. Et qui semblent tout aussi insatisfaites", a-t-il dit.

Le ministre des Richesses naturelles n'a pas toutefois la prétention d'être neutre dans ses propos, d'autant plus que la société d'Etat en cause relève de son autorité. "Tout ça, je leur ai dit clairement. Ils n'ont pas à penser, par conséquent, qu'après les avoir entendus, je vais pousser dans le dos de l'Hydro pour qu'elle adopte en série leur 200 points. Je ne suis pas dans le domaine des relations de travail. Mais j'ai au moins compris une chose: le problème reste entier."

Les rencontres du ministre avec les dirigeants de l'Hydro-Québec et ses deux journées de consultation avec la partie syndicale cette semaine, portent M. Curnoyer — en vieux praticien des relations de travail — à conclure que les deux camps veulent "reconquérir, par la négociation, tous les arbitrages qu'ils ont perdus au cours de l'ancienne convention". Ainsi explique-t-il que l'Hydro-Québec veuille remettre en question un certain nombre de droits acquis, convaincue d'avoir abdiqué par le passé une partie de sa marge de manoeuvre. Du côté syndical, ajoute le ministre, on tient à des détails comme à l'essentiel au point qu'il n'a pu se faire une idée précise des articulations maîtresses du conflit.

"Je m'attendrais maintenant à ce que le syndicat fasse état de ses priorités et qu'il dise s'il veut négocier une convention ou faire une révolution. Les mêmes commentaires valent pour l'Hydro", conclut le ministre quelque peu préoccupé par les effets de son franc parler.

Et M. Curnoyer illustre sa pensée. "Les normes anti-inflation constituent une contingence pour tout le monde. Le syndicat n'en demande pas moins une augmentation immédiate de 44%. Ça pourrait être le temps, par contre, de travailler sur le fonds de pension. Les deux en même temps: c'est un peu trop difficile."

"Le syndicat, poursuit-il, exige la promotion par ancienneté. Intégrale! Si un candidat n'est pas suffisamment compétent, qu'on le forme, disent-ils. Moi, cette façon de procéder ne me rassure pas surtout lorsqu'on voit le même syndicat déposer un grief parce que j'ai abaissé une manette lors de l'inauguration de Manic III. Il paraît que je prenais la place d'un syndiqué. C'était sans doute l'oeuvre d'un péquiste zélé qui ne voulait pas me voir récolter le crédit des oeuvres de René Lévesque!"

Néanmoins, le ministre des Richesses naturelles ne nie pas cependant que l'Hydro-Québec pourrait devenir plus "souple" si sa direction tient compte de certaines de ses suggestions. C'est ainsi que M. Curnoyer juge essentiel dans les circonstances de maintenir les mécanismes de grief de l'ancienne convention pour ne pas faire piétiner plus longtemps les pourparlers dans ce domaine où la société d'Etat est particulièrement en demande.



Au crépuscule des Jeux de Montréal, les Moscovites s'affairent déjà à préparer les édifices de 1980. Dans la banlieue nord de la capitale soviétique, des équipes ont entrepris de raser un quadrilatère dont certaines maisons, toutes de bois, datent d'avant la révolution de 1917. (Téléphoto AP)

Le français continuera d'être utilisé à Saint-Hubert qui retrouve son activité

L'aéroport de Saint-Hubert, où durant tout l'été les répartiteurs de vol, dans la tour de contrôle, ont à surveiller quotidiennement de 1,000 à 2,000 décollages et atterrissages, semble avoir retrouvé durant le week-end un rythme de fonctionnement presque normal, après quelques jours d'une crise qu'y avait suscitée une nouvelle intervention du ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, à propos de l'usage du français dans les communications air-sol.

À la suite de la mise en oeuvre des nouveaux règlements du ministère qui depuis le 26 juillet restreignaient l'usage du français dans les communications aériennes à six aéroports du Québec, et ne les y autorisaient que dans des circonstances elles-mêmes limitées, en plus d'assortir ces restrictions de menaces graves de sanction aux répartiteurs récalcitrants, l'activité aérienne à Saint-Hubert avait diminué petit à petit, mais de façon soutenue.

Le phénomène est facile à comprendre: c'est à Saint-Hubert que sont installées la plupart des grandes écoles de pilotage du territoire, et la majorité des aspirants-pilotes (près de 80 pour cent) y sont de langue française, et en forte proportion unilingues. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le ministère des Transports en avait fait un cas exceptionnel, où selon les nouveaux règlements on estimait qu'il fallait admettre, malgré tout, l'usage du français dans une proportion de 5,4 pour cent, dans les communications entre la tour et les pilotes. "Proportion à long terme, une sorte de moyenne annuelle," a précisé un représentant du ministère, croyant ainsi dissiper l'ambiguïté de ce chiffre proportionnel invraisemblablement exact.

La réalité concrète ne correspondait effectivement pas aux données du ministère. En fait les communications aériennes, à Saint-Hubert, se faisaient depuis plusieurs années en français dans une proportion minimale (et sans accident, comme on le souligne (de 15 pour cent). L'Association des Gens de l'air du Québec, qui regroupe la majorité des pilotes et répartiteurs francophones du pays, s'est empressée de souligner la chose au titulaire des Transports, et se fondant sur la connaissance du fait qu'en certaines occasions les communications devaient s'effectuer en français dans une proportion de près de 50 pour cent, à Saint-Hubert, avait prié M. Lang de faire preuve de simple bon sens et de soustraire cet aéroport aux restrictions linguistiques.

M. Lang a répondu jeudi dernier à la requête des Gens de l'air en annonçant qu'il était "impossible de fixer une date à la mise en place du système de communications aériennes bilingues à Saint-Hubert". Pour peu qu'elle semblât dire à première vue, la déclaration ministérielle fut interprétée non seulement comme un refus absolu, mais également, tenant compte des sanctions qui planaient, comme une contre-invitation tacite à l'anglicisation totale, faite aux gens de Saint-Hubert.

Jeudi et vendredi, selon certains répartiteurs de la région montréalaise, la réaction de la clientèle francophone fut aigüe: le nombre des vols a diminué de moitié, les techniciens de toute catégorie se tournaient les pouces, les revenus des fournis-

seurs de carburant et des grandes écoles d'aviation tombaient en vrille.

Dés vendredi, le ministre veillait à corriger l'impression donnée la veille et annonçait qu'il avait officiellement "décidé qu'on peut continuer à utiliser le français à l'aéroport de Saint-Hubert, puisque le français y est toléré depuis des années", qu'il avait pris cette décision "pour des raisons de pure sécurité", et qu'il n'était au demeurant pas question qu'on s'écarter-

tât, dans l'usage du français, des limites proportionnelles de 5,4 pour cent — en moyenne annuelle.

Cette dernière restriction, sous sa forme de moyenne annuelle, a fait sourire en coin les répartiteurs et les pilotes de Saint-Hubert, qui sont en majorité des francophones d'origine. Comme il est absurde — et contraire à toutes les règles fondamentales de sécurité — de s'en remettre à d'éventuelles moyennes annuelles pour déterminer les décisions à prendre dans une tour de contrôle, on a interprété la déclaration comme une simple admission tout au moins d'un état de fait.

Selon un reporter qui se trouvait sur les lieux, c'était l'allégresse vendredi, dans la tour de contrôle de Saint-Hubert. Les communications en français étaient en voie de retrouver leur proportion normale de 15 pour cent, et davantage.

La bataille du bilinguisme n'est pas perdue, commente de Bané

par Pierre O'Neill

Le député libéral fédéral de Matane est d'avis que le premier ministre Pierre Trudeau devrait profiter de la dernière "gifle" administrée par les contrôleurs et pilotes anglophones, pour donner un nouvel essor à l'implantation des politiques de bilinguisme.

"Il lui faut annoncer de nouvelles mesures très rapidement", a déclaré hier au DEVOIR M. Pierre De Bané, en réitérant son intention de démissionner du caucus libéral si la commission d'enquête sur les aspects sécuritaires de l'usage du français dans les communications aériennes devait conclure à la restriction des droits des francophones.

C'est en échange de cette promesse de démission que M. De Bané demande aux Gens de l'air du Québec de participer aux travaux du simulateur devant la commission d'enquête, convaincu qu'ils sont les seuls vraiment compétents pour prouver scientifiquement que l'usage du français est sécuritaire dans les communications aériennes.

"La guerre n'est pas irrémédiablement perdue" pour le député de Matane qui promet de se battre jusqu'au bout aux côtés de ses collègues libéraux Jean Marchand, Louis Ducloux, Serge Joyal et Bernard Loiselle, pour la réalisation des objectifs du bilinguisme. A peine arrivé d'un séjour de plusieurs semaines en Afrique, M. De Bané doit s'entretenir ces jours prochains avec M. Marchand pour élaborer une stratégie commune d'action des députés contestataires.

Contrairement à Serge Joyal qui a choisi la voie de la contestation judiciaire, Pierre De Bané préfère chercher à modifier les rapports de force, pour lui la seule façon de l'emporter en politique. Mais il n'acceptera jamais que les principes du bilinguisme se négocient au sein du caucus libéral. Il n'est pas certain que cela plaise à M. Trudeau mais il demeure confiant que son chef saura profiter de ce genre d'intervention pour amener les anglophones à mieux accepter le bilinguisme: "Je suis prêt à parier que la revanche n'est pas loin."

Pierre De Bané n'ignore pas que son comportement comme celui des quatre autres députés contestataires trouble la tranquillité des collègues du caucus libéral. On les soupçonne d'être plus avides de publicité que de la protection des droits des francophones. Il a même été dit

que la mission de M. De Bané en Afrique visait d'abord à isoler l'action jugée plus radicale de son collègue Serge Joyal. Pourtant, Pierre De Bané affirme qu'il n'en est rien. La prochaine réunion du caucus est prévue pour le début septembre seulement et d'ici là il n'entend pas se priver. Quant à son voyage en Afrique, il s'en félicite pour avoir presque certainement convaincu le président du Zaïre, M. Mobutu, d'adhérer à l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

Cette crise est avant tout une "affaire politique" déclare-t-il. "Et les hommes publics n'ont pas le droit de se défilier, ils doivent prendre leurs responsabilités."

Pourquoi se montre-t-il moins "maximaliste" aujourd'hui que cette première déclaration sur les "jours les plus sombres du fédéralisme canadien"? D'abord parce qu'il nourrit malgré tout beaucoup d'espoir et aussi parce qu'il sait son gouvernement très conscient de la gravité de la situation. "J'estime que c'est pas encore le temps de faire la politique du pire."

Pourtant, il ne se fait pas d'illusions et sait bien que tout cela pourrait bien mal finir. Il ne lui resterait alors qu'à quitter les rangs du Parti libéral du Canada.

Dans une telle perspective, Pierre De Bané ne rejette pas plus que Jean Marchand l'opportunité d'oeuvrer un jour sur la scène politique provinciale. "Pour moi, les deux niveaux de gouvernements sont égaux. Les défis y sont aussi nombreux et importants au provincial." Et le député fédéral de Matane de conclure: "Le fédéralisme, c'est le morcellement de la souveraineté."

Pour sa part, le député de Maisonneuve-Rosemont, Serge Joyal, agira comme avocat des Gens de l'air dans leur prochaine tentative de faire déclarer anticonstitutionnel le règlement du ministère des Transports qui interdit, sauf quelques exceptions, l'usage du français dans les communications aériennes.

La société Air Canada devra également se défendre contre les prétentions du député Serge Joyal. Il se présentera en Cour pour contester le règlement de la société d'Etat qui interdit l'usage du français dans les cabines de pilotage.

Quant aux trois commissaires chargés de déterminer si le bilinguisme peut être mis en vigueur en toute sécurité dans les aéroports québécois, ils ont décidé d'attendre que soit réglé le différend entre le ministère des Transports et les Gens de l'air avant d'entreprendre les travaux.

Quatre vieillards privés d'électricité

L'Aide aux sinistrés de Montréal (ASM) dirigé par M. Jean Pilon a dénoncé lors d'une conférence de presse, le cas de quatre personnes âgées des appartements Edouard du 434 est Dorchester est, propriété de René et Maurice Dagenais, qui ont subi de nombreuses tracasseries de la part du concierge de l'établissement, M. Maurice Chaput.

Deux de ces personnes, Mlle Irène Laflamme, 67 ans et M. Adrien Lahaie, 60 ans, qui habitaient les appartements Edouard depuis décembre 1974, ont d'ailleurs inscrit le 4 août dernier des actions en dommages-intérêts de, respectivement, \$410 et \$310, auprès de la division des Petites créances de la Cour provinciale, pour privation presque continue d'électricité de la part du concierge Chaput, qui avait fermé les contrôles des comptes d'électricité installés au sous-sol, dont il a l'unique accès. M. Lahaie a ainsi

inscrit une plainte de voie de fait contre M. Chaput.

Ces personnes se plaignent de plusieurs hausses successives de leur loyer, qui est passé de \$65 à \$100 en un an et demi et de très nombreuses coupures d'électricité devant la contestation qu'elles ont entreprises de la hausse de leur loyer.

Deux autres pensionnaires, Mme Yvonne Lépine et Angéline Racine, âgées de 69 et 65 ans, racontent des ennuis similaires: la première affirme avoir dû quitter son logis par suite d'un nombre incalculable d'ennuis, de pressions et de menaces pour avoir contesté deux hausses successives, auprès de la Régie des loyers; la seconde s'est fait couper le courant le 27 juillet après avoir refusé une augmentation de \$10. Elle explique de plus s'être fait bousculer et s'être fait menacer de devoir aller en cour "avec des béquilles" parce qu'elle avait déposé, elle aussi, une plainte auprès de la Régie.

Le dossier porté par l'Aide aux sinistrés de Montréal fait aussi état de nombreuses autres plaintes que certains locataires auraient peur de porter par crainte des représailles éventuelles, tel le cas du gardien de nuit du Théâtre Saint-Denis, M. Gendreau, forcé de déménager à la suite de coupure d'électricité et de menaces et celui du travailleur social, M. Jean Labbé, de Place Vermeil, un organisme au service du troisième âge, mis à la porte après avoir été reçu par M. Maurice Chaput et un ami, muni d'un bâton de baseball.

L'ASM révèle dans son dossier que 62 pour cent du groupe des personnes âgées pouvait compter sur un revenu annuel de seulement \$3,750 en 1975 (\$7,020 pour un couple) et qu'un tiers de ce groupe, soit 144,000 personnes, ne bénéficiait que du supplément du revenu garanti pour vivre, soit \$2,640 par année (\$5,055 pour un couple).

Ces statistiques sont d'ailleurs tirées du rapport Legault, paru récemment, qui a aussi dénombré dans la province 8,911 logements à loyer modique disponibles pour les personnes âgées, ce qui ne représente que 1,9 pour cent de la population de ce groupe.

CRANG & OSTIGUY INC.

PLACEMENTS
ACTIONS
OBLIGATIONS
OPTIONS
PORTEFEUILLE

Gilles-Yvon Moreau, D.Ps.
CRANG & OSTIGUY INC.
500, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1S3
439-4231

Veuillez m'envoyer votre bulletin mensuel sur les placements

NOM _____ Tel: _____
Adresse _____ D9A

ACADÉMIE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DANSE des GRANDS BALLETS CANADIENS

Directrice: Ludmilla Chiriaeff

Ballet classique, jazz
Danse moderne

AUDITIONS ET INSCRIPTIONS

9, 10 septembre 11 septembre 15 à 20 heures 9 à 13 heures

la saison 1976-77 commence le 13 septembre

5022 Coolbrook Renseignements: 489-4959

Permis no 749887 du ministère de l'éducation

6 AOÛT 1976		NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE						MINI LOTO		TIRAGE 619 VENDREDI 6 AOÛT 1976	
 PERFECTA 6/36 GROS LOT \$100,000.00 APPROXIMATIF VENDREDI		3	5	8	16	28	33	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 4 VENTES TOTALES: 772,119.00		32 Séries émises - 90,000 chacune	
6 SUR 6		NOMBRE DE GAGNANTS 1		PRIX \$214,795.40		POSSIBILITÉ DE:					
5 SUR 6		92		\$725.10		32 GAGNANTS DE \$5,000.					
4 SUR 6		2858		\$64.80		256 GAGNANTS DE \$500.					
5 SUR 6+		1		\$44,474.00		2592 GAGNANTS DE \$100.					

éditorial

Être non-aligné aujourd'hui

Aujourd'hui se réunissent à Colombo les ambassadeurs des dix-sept membres du Bureau des Pays non-alignés, qui prépareront la réunion des ministres des Affaires étrangères des 85 pays membres, prévue du 12 au 14, avant que du 16 au 19 août, se réunissent à leur tour les chefs d'Etat et de gouvernement, au "sommet" du non alignement sans doute le plus gros jamais tenu. Par là même, Colombo sera pour les dix jours à venir, le lieu géographique de tous les problèmes de l'heure, problèmes dont la somme arithmétique est en elle-même un problème, qui dira, de la manière dont les non alignés l'affronteront ou l'éviteront, si le mouvement est autre chose qu'un ramassis d'intérêts particuliers cimentés par un sentiment d'appartenance au tiers monde.

En attendant que les non alignés tentent de surmonter l'épreuve de leur planétarisation ou, plus dramatiquement encore, de leur généralisation en préface à l'Assemblée générale des Nations unies, il nous faut prioritairement nous demander ce qu'est aujourd'hui le non alignement. En fait, peut-on aujourd'hui se dire non-aligné?

Dès 1949, dix-neuf pays afro-asiatiques réunis en Inde à la conférence sur l'Indonésie, posaient avant le terme, leur refus de "l'alignement à quelque bloc que soit". En 1954, le communiqué indo-yougoslave soulignait que "la politique de non alignement sur les blocs ne signifie nullement neutralité, neutralisme ou passivité; au contraire (elle signifie) politique active, positive, constructive tendant à l'établissement de la paix collective en tant que seul fondement possible de la sécurité collective". Puis ce fut Bandung, avec les dix principes du non alignement afro-asiatique. En 64 au Caire étaient définies les critères en fonction desquels un pays pouvait se prévaloir du non alignement. Quarante-sept pays étaient déjà sur les rangs. En 1970, ce fut Lusaka; en 1973, Alger, et à mesure que le nombre des non alignés augmentait le non alignement changeait de cap et d'allure. Il ne sert à rien de nier l'évidente contradiction de départ, d'ordre idéologique, à laquelle est venue se greffer une dimension économique dont la meilleure illustration aura été le programme de Lima. Tito est toujours là, davantage comme symbole qu'autre chose, alors que Nasser, Nehru, N'Krumah, Soekarno appartiennent déjà au passé. La génération de leaders dits non-alignés n'a peut-être rien à envier à la précédente, mais avec elle le non alignement a perdu son sens original. S'est-il pour autant structuré et a-t-il gagné en efficacité? Poser la question suppose le préalable d'une tentative de cerner le glissement de la notion de non alignement.

Au sortir de la guerre, en plein élan d'émancipation anti-colonialiste et anti-impérialiste, le non alignement, avec le refus de l'alignement sur les blocs, tentait un effort commun

d'engager ces pays sur la voie du développement; ces pays étaient édifés sur les ruines encore fumantes des empires coloniaux, et voyaient le salut dans le refus de l'aliénation que représentait l'inféodation à tel ou tel pacte militaire. Aujourd'hui, devenus 85 et devant, selon toute probabilité, dépasser bientôt la centaine, les non alignés sont pris dans l'évidente contradiction des idéologies qu'ils véhiculent. Bien sûr, la condition primordiale est toujours la non appartenance à un bloc, mais comment peut-on par exemple imaginer que Cuba et le Zaïre, l'Inde et Guyana, la Yougoslavie et la Libye puissent plaider une cause de neutralité positive, un non alignement qui se prétend engagement non-participant à la politique d'un bloc déterminé? Cuba, par exemple, est en faveur d'un non alignement qui intégrerait les luttes de ce mouvement et des pays socialistes. Des Cubains partant à l'assaut des positions occidentales pour aider les Angolais à conquérir leur indépendance ont fait par la même occasion la promotion de la politique d'un bloc contre un autre; la menace de cette présence pèse tout aussi bien sur le Zaïre que sur la Zambie, ce qui est la négation même du non alignement. Ou encore, la Libye, que l'on retrouve derrière toute une série de tentatives de complots, depuis le Maroc jusqu'au Soudan, en passant par l'Égypte et le Liban, contredit la notion d'un engagement non-participant et constitue un danger pour certains des non alignés davantage que n'importe quel bloc. Et l'Inde de Mme Gandhi? Ne peut-on déjà parler d'un impérialisme indien dans le contexte régional?

Le fait est qu'au sein même des pays non-alignés apparaît aujourd'hui une lutte implacable pour le leadership de ce tiers monde en évolution, tiers monde qui, à son tour, est en voie d'inféodation à une nouvelle élite financière et que ravage la forme la plus pernicieuse qui soit du colonialisme: l'endocolonialisme!

Autres exemples: les Philippines et la Roumanie sont candidates au non alignement; on a beau assouplir la notion d'appartenance à un bloc, on doit se rendre à l'évidence que toutes deux sont intimement liées à des pactes militaires. Leur cas n'est pas isolé, et il y a tout lieu de penser qu'un certain nombre des pays membres sont de véritables chevaux de Troie infiltrés dans le non alignement. Qu'on veuille faire du non alignement un mouvement à l'échelle planétaire où viennent trouver appui et réconfort tous les mouvements de libération, c'est fort légitime, mais abstraction faite de la lutte contre le racisme — qui ne doit en aucune manière être considérée comme une exclusivité du non alignement! — combien de ces mouvements de libération cherchent-ils encore à s'émanciper par rapport à un bloc militaire?

Quand on prend en considération l'absence

totale de l'Union soviétique de toutes les tentatives visant à promouvoir un dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement, quand on prend en considération que l'élément déstabilisateur en matière de stocks céréaliers est l'incapacité totale de Moscou de mettre en place une agriculture à la mesure du défi, quand on prend en considération que beaucoup des pays dits non-alignés sont équipés de pied en cap par l'Union soviétique, on voit de quel bord penche la balance servant à jauger le refus de la politique des blocs. Partant de l'ambiguïté du langage, une école de non alignement cherche à accréder la thèse selon laquelle il y a similitude entre le mouvement non-aligné et le mouvement révolutionnaire, ce dernier euphémisme signifiant la plupart du temps cette zone grise où évoluent des mouvements et des pays liés au camp socialiste. Le drame est que le non-alignement n'est même pas une position d'équidistance par rapport aux deux blocs.

La structuration bureaucratique du mouvement et sa convergence avec le mouvement révolutionnaire sont proprement sa dénaturation, partant, l'amorce d'un processus de désintégration. Il faut s'attendre qu'à Colombo aussi, chaque fois qu'apparaîtront ces difficultés, chaque fois que la zizanie prendra, unanimité se fera sur des déclarations tapageuses contre le racisme, le sionisme et autre glu dont on recolle les morceaux dans ce genre de réunions. Trop de conférences aux objectifs généraux et légitimes ont fini sur des formules creuses et trop de tentatives de concertation ont eu pour seul résultat de rapprocher le monde de la confrontation pour qu'on puisse encore nourrir quelque espoir.

En fait, aujourd'hui, on ne peut nier l'évidence que le glissement de la notion de non alignement a fait de ce mouvement un alignement en soi, aussi exigeant, aussi agressif et aussi aliénant pour ses membres constituants que tout bloc défini comme tel. C'est à une impasse historique que le non alignement mène ses membres si le tournant du précédent sommet d'Alger et le Programme de Lima ne sont pas retenus non seulement pour conférer un cadre d'action mais aussi un sens à ce vaste rassemblement d'éléments disparates. Nè sur les ruines du colonialisme, le non alignement n'a pas d'autre choix que de servir d'ensemble de référence au Groupe des 77. C'est dire qu'il devra nécessairement passer par le développement, en cherchant à promouvoir, — en repudiant les idéologies à panache — l'ordre économique mondial plus juste, leitmotiv du tiers monde face aux pays industrialisés.

En fait, le non alignement est encore à faire: il sera, aussi paradoxal que cela paraîsse, par l'interdépendance bien comprise, donc par l'économie, ou ne sera pas. De toute manière, ce non alignement, le seul cohérent, n'est pas une fin en soi mais un moyen.

Georges VIGNY

bloc-notes

Quand pourra-t-on croire M. Choquette?

Il y a quelques années, M. Jérôme Choquette était au sein du Parti libéral du Québec l'une des personnalités les plus favorables à une approche plutôt individualiste au problème des droits linguistiques, en particulier de la langue d'enseignement. Le député d'Outremont était de vieille souche libérale: cette attitude n'étonnait pas chez lui. Elle se rattachait au temps où les libertés personnelles avaient dans l'esprit de plusieurs la priorité inconsciente sur les libertés dites collectives.

Soudain, il y a deux ou trois ans, M. Choquette se mit à changer. Sensibilisé au problème aigu que créait l'option linguistique de la grande majorité des immigrants à Montréal, l'ancien ministre de la Justice devint partisan d'une approche plus communautaire au problème de la langue d'enseignement. Au temps où l'on discutait au sein du gouvernement Bourassa le projet de loi qui allait devenir la Loi 22, il se rangea fermement parmi les partisans d'une mesure qui affirmerait carrément la priorité du français dans le domaine scolaire. La formule à laquelle il se rangea à cette fin fut à peu de variantes près celle qu'avait mise de l'avant le Conseil supérieur de l'Éducation: l'école française pour tous, sauf pour les enfants de langue maternelle anglaise, à qui serait laissée la possibilité de fréquenter des écoles anglophones. Le cabinet Bourassa ayant refusé cette formule, M. Choquette, en désespoir de cause, tenta de sauver les meubles vers la fin du débat à l'Assemblée nationale: il fut le père de la clause dite du contingentement, qui fixait un plafond pour l'accroissement futur des effectifs des classes anglophones dans les commissions scolaires.

La Loi 22 connut son premier test véritable à Saint-Léonard à la fin de l'été de 1975. On vit alors s'entrechoquer une première fois les deux critères contradictoires de l'aptitude linguistique et du contingentement. M. Choquette était devenu depuis quelques semaines à peine ministre de l'Éducation. Plutôt que de consentir à un compromis qui eût permis d'admettre aux classes anglophones tous les enfants qui avaient subi avec succès le test d'aptitude linguistique, il préféra s'en tenir rigide au critère du contingentement. Ne pouvant s'entendre là-dessus avec le reste du cabinet, il démissionna avec bruit. Il passa à juste titre comme un homme qui avait préféré abandonner son poste de ministre plutôt que de se prêter à une interprétation de la loi qui contredisait les objectifs fondamentaux de celle-ci.

Or, voici qu'après avoir accompli tout ce périple, M. Choquette, dans une interview reversée donnée au Star samedi dernier, revient d'un trait à sa position initiale, c'est-à-dire à un

libéralisme complet en matière de choix de la langue d'enseignement.

On ne saurait soupçonner M. Choquette de malhonnêteté intellectuelle. Au contraire, il pêche peut-être plus souvent qu'à son tour par un travers qui ne pardonne guère en politique, soit l'excès de candeur. Si M. Choquette revient ainsi à sa position initiale, c'est donc qu'il croit sincèrement les choses qu'il a dites l'autre jour au reporter du Star qui l'interrogeait.

Mais il n'y a point que la sincérité qui compte en politique et dans la vie publique. Une certaine constance est tout aussi indispensable. Or, devant ces changements qui se multiplient chez M. Choquette, on se sent obligé de soulever une question désagréable: quand faudra-t-il porter foi à ce que dit l'ancien ministre de la Justice?

Les milieux anglophones, qui n'ont pas encore digéré la Loi 22, seront sans doute intéressés par les derniers propos de M. Choquette. Ils ne pourront oublier, cependant, que le député d'Outremont a déjà changé d'avis à deux reprises en quelques années à peine sur la question controversée de la langue d'enseignement. S'ils écoutent leur réalisme habituel, ils ne pourront éviter de se demander: à quand le prochain changement?

Signes de malaise à La Presse

Si l'on voulait être "correct et gentil", on s'abstiendrait de tout commentaire sur les difficultés qui surgissent dans d'autres entreprises de presse, sous prétexte que l'on habite soi-même une maison qui n'est pas exempte de difficultés et qu'il faut savoir être aimables et compréhensifs entre membres de la "même industrie". Mais outre que cette règle de conduite n'a jamais été celle du Devoir et que celui-ci n'a jamais imploré la générosité "journalistique" de ses confrères des autres boîtes, elle doit s'appliquer moins que jamais lorsque des difficultés importantes surgissent à La Presse. Le quotidien que préside M. Roger Lemelin forme, avec les services qui gravitent dans son sillage, la plus importante entreprise de presse de langue française en Amérique. Il appartient de plus à l'un des deux groupes financiers les plus importants au pays. Ne serait-ce qu'en raison de ces deux faits, son évolution doit être l'objet d'une vigilance continue et indépendante que l'on ne saurait toujours attendre, pour des raisons évidentes, de ceux qui l'observent ou l'infléchissent de l'intérieur.

Qu'un différend s'élève entre l'éditeur du journal et les journalistes syndiqués à propos d'une prise de position du premier, c'est là une chose devenue assez courante pour qu'on n'y prête pas trop attention. Non seulement tous les journaux, sans exception, ont-ils connus des problèmes de ce genre, mais on a aussi appris par l'expérience à se méfier d'un réflexe qui accordait naguère un certain bénéfice du doute aux organisations syndicales lorsqu'il y allait de défendre le droit du public à l'information. Aussi lorsque l'exécutif du Syndicat des journalistes de La Presse reproche un certain éditorial à l'éditeur de ce journal, on est enclin à conclure qu'il s'agit là d'une querelle interne, même si l'on a pu trouver personnellement que l'article en question manquait de goût, de mesure et d'équilibre. On ne voit pas, en tout cas, ce que pourrait ajouter là-dessus un commentaire d'un "concurrent" (!)

Mais quand on soupçonne par contre, un voile qu'on ne soupçonnait pas sur la manière dont sont prises à La Presse des décisions de première importance pour l'orientation intellectuelle, professionnelle et politique de cette maison, il y a lieu de se inquiéter, car c'est alors l'aspect "bien national" de l'institution qui est en cause. Or, deux faits de cette nature se sont produits la semaine dernière. Ils méritent qu'on s'y arrête.

Le premier fait, c'est le renvoi de M. Luc Beaugard comme président et éditeur de Montréal-Matin. Ce renvoi pourrait n'être qu'un fait divers de la vie administrative. Mais sous au moins deux angles différents, il est plus que cela. D'abord, il rappelle à ceux qui auraient pu l'oublier ou l'ignorer qu'il n'y a rien d'aussi fragile et d'aussi éphémère qu'un poste de cadre dans l'empire Power-La Presse. Le nombre de cadres qui ont été "brûlés" ou liquidés dans cet empire depuis quelques années est fort impressionnant. Le nom de M. Beaugard vient s'ajouter à cette liste déjà longue. Les "éditeurs" de ces journaux reliés à Power s'étonnent parfois de ce qu'on hésite à les prendre complètement au sérieux. C'est peut-être parce que l'on a appris, sans oser le leur dire tout le temps, qu'ils ne feront que passer, et qu'ils dureront juste aussi longtemps que leur rôle servira les intérêts du groupe.

Autre leçon utile: lorsque le groupe fait l'acquisition d'un journal, tout est beau et neuf. De part et d'autre, on émet un communiqué assurant que la liberté et l'autonomie du nouveau "protégé" seront intégralement maintenues. Et l'illusion dure pendant un temps. Mais vient un moment où les intérêts et les projets du groupe doivent prendre le dessus. On découvre alors que la "main" de celui (ou de ceux) qui dirige (nt) en dernière analyse est beaucoup moins éloignée qu'on ne le pensait. M. Lemelin nous informe bienvenueusement que le renvoi de M. Beaugard a été approuvé et décidé en dernière analyse par M. Paul Desmarais lui-même. On le soupçonnait déjà. Mais on est reconnaissant à l'éditeur de La Presse de l'avoir précisé.

Est-il vrai, comme l'affirme par ail-

leurs l'ex-directeur littéraire des Éditions de La Presse, lui-même aussi liquidé la semaine dernière, que la main de Power, par intermédiaires interposés, agirait même sur l'action rédactionnelle de La Presse? On n'ose le croire, à moins que M. Aquin n'apporte des preuves précises de ce qu'il avance.

Mais la manière dont a été traité aux Éditions de La Presse l'écritain que M. Lemelin était prêt à recruter à l'université Carleton en dit long sur la présumée autonomie d'une succursale à l'intérieur du groupe. On serait étonné que les torts soient tous du même côté dans cette querelle. M. Lemelin pourrait sans doute invoquer d'excellents arguments économiques pour justifier certains refus qui furent opposés à M. Aquin au cours des derniers mois. Mais il y a plus instructif que le bien-fondé de tel projet conçu par M. Aquin ou de telle décision prise par l'autorité compétente. Il y a la manière dont le tout se passait et l'éclairage qu'elle met sur la liberté réelle d'une maison d'éditions dont on aurait pu croire, à en juger par les noms prestigieux de ses responsables, qu'elle jouissait d'une grande latitude.

Or, on apprend avec stupefaction qu'à l'intérieur de ce service que des propos antérieurs de M. Lemelin destinaient à un éclatant rôle culturel (une NRF québécoise, aimait-il laisser entendre), il n'y avait, en réalité, aucun échange intellectuel valable entre les responsables en titre et les fondés de pouvoir véritables du groupe Power.

Le sommet de l'impotisme a été atteint lors du congédiement (presque sollicité) de M. Aquin: cette décision de la direction lui a été signifiée par un titulaire tout aussi impuissant que lui, qui n'a plus aucun pouvoir valable, sauf celui d'apposer sa signature à un document comme celui qu'il a remis l'autre jour à M. Aquin.

Si l'on doutait que les choses ont pu se passer ainsi à l'intérieur, la réplique sèche et sommaire que M. Lemelin a servie publiquement à M. Aquin est venue en fournir la confirmation. Son accusateur instituait délibérément une contestation publique sur l'orientation des Éditions La Presse. Il voulait d'autant plus un débat public que le président de La Presse avait été naguère fort loquace avec les journalistes quand il s'était agi d'annoncer qu'il entreprenait de créer une véritable NRF québécoise. Or, ce public à qui M. Lemelin faisait assez confiance pour l'intéresser à ses projets d'avenir, n'aura eu droit, après la lettre de M. Aquin, qu'à un maigre communiqué de dix lignes où l'on se borne à affirmer sur un ton assuré: "Faites-vous confiance, l'autre est un m... fou!"

M. Aquin avait eu droit à une impressionnante mise en scène publicitaire quand il entra au service des Éditions La Presse. Il a eu droit juste avant d'en sortir à un communiqué de dix lignes. Qu'il en soit honoré. Car les cadres qui sont limogés par le groupe ont d'ordinaire droit tout au plus à une notice nécrologique!

Tout le reste, comme dit Roger Lemelin, "n'est que divagation".

Claude RYAN

Feu Jean Trémolières

La mort apprivoisée

par JACQUES DUFRESNE

Le professeur Jean Trémolières n'est plus. Il avait été l'un des invités spéciaux au colloque de CRITÈRE sur la santé, tenu à Orford en juin dernier. Ce colloque aura été l'un des derniers congrès internationaux auquel il aura participé.

Le professeur Trémolières savait qu'il allait mourir. Et aucun des participants ne l'ignorait. Il faisait partie des êtres à qui on aurait voulu interdire de mourir. Soeur Jeanne Sévigny, en le présentant lors de sa conférence publique, avait formulé le vœu que "la vie en lui fût plus forte que tout".

Nous le voyons assis sous un arbre, à même le sol, à l'abri du soleil éclatant qui éclairait les trois jours du colloque. Il écoutait les participants avec une attention dont ils se souviennent tous tant elle semblait aller de soi. Il écoutait comme une source coule. Libre de tout préjugé, comme le sont les êtres que la science et la pratique de la science ont rendu humbles, il rendait la communication possible et facile. Il avait l'art parfait de dégager un point de vue, d'en faire un objet de réflexion puis de se taire et d'animer silencieusement la discussion qui en découlait.

Nous regardions un homme qui avait toutes les raisons d'écouter son mal, de se reposer sur lui-même et de se retirer à l'écart. Philippe Ariès dans son livre sur la mort en occident a montré que, jusqu'à la fin du XIXe siècle, les hommes ont su qu'ils allaient mourir. Ce n'est qu'avec l'apparition du progrès et de ses composantes — dont une certaine rupture d'avec les conditions qui maintenaient les êtres en contact étroit avec

les lois de la nature — que l'homme a peu à peu remis sa mort entre les mains d'autrui. Le professeur Trémolières savait qu'il allait mourir, comme tous ses ancêtres, comme tous nos ancêtres l'ont su.

Par sa présence, il nous réconciliait avec les aspects obscurs et terrifiants de la mort, produits de notre inconscient et de notre technologie. Il l'avait apprivoisée.

Il avait consacré sa vie à l'étude de la nutrition humaine. L'union étroite entre les données rigoureuses de l'homme de science et les envolées poétiques de l'homme n'était pas l'un des moindres charmes de son discours et de ses écrits. Le poète qui adorait Gilles Vigneault marquait les limites du savant en les faisant éclater. Tant pis pour ceux qui n'auraient pas compris que cette union était le signe d'une unité intérieure. Le professeur Trémolières — nous nous reportons à l'article de Marie Laurier dans Le Devoir du 7 juin — déplorait qu'on ait perdu le sens de la nourriture, source de vie et de santé, manifestation émotive essentielle qui témoigne d'un besoin d'être et d'un art de vivre.

A sa dernière conférence publique à Orford, il a eu des mots et surtout des accents dont les vibrations transmettaient à son auditoire infiniment plus que ses connaissances scientifiques. Ce mourant savait que l'homme ne se nourrit pas que de pain. C'est tout ce qu'il nous reste de lui: un sens, une direction et une lumière pour l'éclairer. Il aura un instant soulevé le voile opaque qui recouvre notre destin. Il est maintenant descendu "réveiller l'autre côté du rêve".

lettres au DEVOIR

Un seul fondateur du Canada

Monsieur le directeur,

Dans le Devoir du 15 juillet, le sénateur Maurice Lamontagne a publié un article intitulé: "La géographie nous interdit de faire bande à part".

Il y affirme que la fondation du Canada a eu lieu "par nos deux peuples fondateurs".

Je m'inscris à l'encontre de cette déclaration et je soutiens que le Canada a été fondé par un seul homme, Samuel de Champlain, en 1608.

En effet, en 1608, Samuel de Champlain a fondé le Canada comme pouvoir politique, pays, na-

tion et Etat, avec Québec comme siège du gouvernement ou capitale et avec un territoire s'étendant de l'Atlantique ou Pacifique, ayant 1.600 lieues de longueur ou 4.800 milles (voir Oeuvres de Champlain), ce qui est la distance approximative entre St. John de Terre-Neuve et Prince Rupert, Colombie britannique.

Le gouvernement de Champlain était revêtu des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les plus amples, et ils passèrent tout entiers à ses successeurs (F.X. Garneau, p. 159), dont M. Jules Léger est le 58ième.

M. Maurice Lamontagne admet la fondation du Canada, mais il est absolument faux de l'attribuer à "deux peuples", alors qu'il a été fondé par un seul homme, c'est Samuel de Champlain.

Quant au progrès ou au développement du Canada, on peut dire que plusieurs peuples, indigènes ou immigrants, y ont contribué, mais Champlain en avait posé toutes les bases, y compris le système confédératif de gouvernement.

G. BOULANGER, président Institut national Champlain, St-Augustin-de-Portneuf, 2 Août 1976.

Le français au ministère québécois du Revenu

Monsieur Alain LOUIS-SEIZE, 55, Boulevard du Progrès est, App. 2, Gatineau

J'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez fait parvenir concernant l'avis de cotisation qui vous a été expédié en langue anglaise.

À ce sujet, je ne peux que vous demander de bien vouloir nous excuser, car il ne s'agit d'aucune directive ou politique administrative mais bien, simplement, d'une erreur de codification au moment de la transposition des données.

Ce phénomène anormal, je l'avoue, s'est produit à de très rares occasions, tant du côté anglophone que du côté francophone, et je peux vous assurer que toutes les mesures nécessaires ont été prises afin d'éviter qu'une telle situation ne se répète.

À la lecture de la lettre que vous avez fait parvenir en même temps à monsieur Paul Beaulieu, commissaire-enquêteur en chef de la Régie de la langue française, à

monsieur Fernand Lalonde, ministre responsable de l'application de la Loi sur la langue officielle, aux journaux Le Droit, Le Jour, Le Devoir, Le Soleil, ainsi qu'au ministre du Revenu, je me permets de vous faire remarquer qu'un tel zèle basé sur une motivation justifiée aurait dû, à mon sens, vous porter à connaître les raisons profondes qui sous-tendaient une telle erreur de notre part.

Le fait que votre susceptibilité l'emporte grandement sur le sens des réalités vous a permis une diatribe assez violente à l'endroit d'un gouvernement qui a eu le courage de légiférer en matière linguistique, domaine où l'émotivité joue sûrement un rôle indéniable.

Le gouvernement qui a voté cette loi réalise que "l'implantation de la langue française au Québec" ne se fera pas du jour au lendemain. Il est regrettable que vous n'avez pas la même perception de la réalité.

Il est fâcheux que la "sensibilité de votre être", lésée par une erreur administrative, ne vous ait pas per-

mis de faire valoir que, travaillant dans une province voisine, qu'il faille, au ministère du Revenu du Québec, attendre les communications du ministère du Revenu fédéral afin d'établir un avis de cotisation équitable.

Pour ce qui est de votre assertion voulant que les réponses aux revendications des contribuables du Québec retardent, je dois vous avouer que les nombreuses lettres et témoignages nous félicitant de l'amélioration du fonctionnement de notre ministère vous empêcheront sûrement de devenir bilingue "c'est-à-dire que votre anglais sera devenu impeccable", surtout si vous maintenez, d'une façon apolitique, cette attitude qui correspond, quoi que vous pensiez, à la position linguistique adoptée par le gouvernement du Québec.

Robert QUENNEVILLE, ministre du Revenu Québec, le 29 juillet 1976.

P.S. Vous trouverez ci-joint un nouvel avis de cotisation rédigé en français, cette fois.

M. Trudeau et la crise du bilinguisme aérien

La situation est révoltante: en plein cœur de la crise du bilinguisme des aires, Trudeau n'a pas jugé bon d'écourter ses vacances pour venir s'occuper lui-même des importantes discussions en cours. Il a préféré laisser tous les pouvoirs de la négociation et du règlement de ce conflit à son ministre anglophone Otto Lang sans daigner lui imposer au moins la présence de députés francophones du Québec.

On connaît le résultat: le chantage des fanatiques et racistes de la CATCA et de la CALPA a réussi et le gouvernement a capitulé.

Trois députés libéraux francophones seulement se sont tenus debout: Serge Joyal, Pierre de Bané et Jean Marchand. Chez les autres, ce fut le silence complice et la soumission impuissante devant cette grave insulte au Québec.

En fin politicien retors, Trudeau espère cependant s'en sortir comme à l'habitude et l'emporter facilement lors des prochaines élections. En effet, depuis qu'il est au pouvoir Trudeau n'a cessé de mépriser le Québec et ses actions laissent soupçonner chez lui un sinistre raisonnement: "Quoi que je fasse, les francophones du Québec sont assez insignifiants et imbeciles pour voter libéral, alors à quoi bon répondre favorablement à leurs justes revendications? Ce qui importe, si je veux gagner la prochaine élection, c'est plaire aux provinces anglophones et leur montrer que je suis capable de mettre le Québec à sa place."

Trudeau oublie cependant une chose: le mépris a un temps et le peuple qui en est l'objet finit par se réveiller. Après le "Mange de la m..." aux gars de Lapalme, l'injustice flagrante envers les expropriés

de Ste-Scholastique, l'implantation de politiques agricoles néfastes au Québec (grains de provende et politique laitière 1976), les mesures visant à nuire aux industries solidement établies au Québec (chaussure et textile), le refus du Fédéral de payer sa juste part des Jeux olympiques, etc., etc., le point de naufrage est atteint pour un nombre de plus en plus grand de Québécois.

L'attitude de Trudeau au cours de la crise du bilinguisme des aires aura été la goutte d'eau qui aura fait déborder le vase. Plusieurs fédéralistes fatigués auront compris en effet, une fois pour toutes, qu'il n'y a rien de bon à attendre de Trudeau et des députés qui sont supposés nous représenter à Ottawa.

Jacques CHOINIÈRE, agronome et ingénieur Ste-Foy, juillet 1976.

Pour un gouvernement mondial

M. Kurt Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies

En tant que représentant pour le "Mouvement Universel pour une Fédération Mondiale" (World Association of World Federalists), je vous suggérerais fortement d'oublier vos craintes du système actuel corrompu (en déclin) et de dire officiellement à haute voix ce que beaucoup de gens réfléchissent comme certains penseurs, savants, hommes d'état, politiciens, chefs religieux et professionnels dont beaucoup de renommées internationales ont dit officiellement, soit que "la seule solution aux problèmes humains se trouve dans un gouvernement mondial".

J'ajoute que ce gouvernement se chargerait d'une distribution équitable des ressources pour tous les humains.

Vous savez personnellement combien tous ces gens réfléchissent, (dont un grand nombre dans 36 pays sont membres de notre association) que ce gouvernement est notre seule porte de sortie avant 1985, ou bien nous commencerions tous sérieusement à périr par la pollution, la famine ou guerre accidentelle.

I lest de votre devoir et de votre conscience de le dire à toutes les nations, je comprends votre crainte de parler en faveur de la masse, car agit ainsi ennue le système, mais vous vous devez de le faire car vu

votre position, la masse vous apprécierait.

Hilaire BERNIER

Montréal, le 5 août 1976

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresses et numéros de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$135 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement: numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Le vrai "melting pot" n'est pas celui qu'on pense

Les leçons étonnantes des statistiques sur l'assimilation linguistique aux États-Unis et au Canada

L'ASSIMILATION LINGUISTIQUE AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

La présente étude a pour but de déterminer dans quelle mesure le processus et l'ampleur de l'assimilation linguistique au Canada ressemblent à la situation américaine. Les Canadiens aiment concevoir les États-Unis comme un "melting pot" linguistique, alors que le Canada favoriserait les traditions linguistiques et culturelles. En comparant certaines données tirées des recensements nationaux, nous verrons que le milieu canadien donne lieu à une assimilation linguistique supérieure à celle qu'on trouve aux États-Unis. Si cette situation demeure généralement inconnue cela est dû, croyons-nous, à l'existence d'un Québec francophone.

La composition des minorités linguistiques

Statistique Canada révèle que 15,3 pour cent de la population canadienne de 1971 est née à l'étranger. Étant donné toutes les personnes nées à l'étranger ou anglophones avaient le français ou l'anglais comme langue maternelle, seulement 7,7 pour cent de la population canadienne était de langue maternelle minoritaire. Aux États-Unis, 4,7 pour cent seulement de la population de 1970 était née à l'étranger; 4,1 pour cent seulement avait une autre langue que l'anglais comme langue maternelle. Les États-Unis comportent donc un pourcentage plus élevé de ressortissants nés au pays. Cela vient de l'imposition par les États-Unis dans les années 1920 de mesures sévères pour freiner l'immigration massive, tandis que le Canada continue à accueillir des immigrants.

Il s'ensuit des différences dans la composition des minorités linguistiques au sein des deux pays. On verra au Tableau 1 que les minorités linguistiques canadiennes renferment un pourcentage plus important d'individus nés à l'extérieur. En comparaison, les ressortissants de langue étrangère aux États-Unis sont surtout nés au pays.

Cette constatation est pour le moins étonnante. Étant donné que les minorités linguistiques des États-Unis sont au pays depuis longtemps, et vu la réputation de "melting pot" faite aux États-Unis, on se serait attendu à ne trouver que des groupuscules, des petits îlots ayant résisté à l'anglicisation. (1) Les chercheurs américains avaient d'ailleurs prévu un déclin important des langues minoritaires dans l'après-guerre. Fishman, dans sa vaste analyse intitulée *Language Loyalty in the United States* (1966) s'attendait à une chute quant à la taille absolue des minorités linguistiques, allant jusqu'à prédire une perte de 3 millions d'individus, entre 1940 et 1960. Les données de 1970 révèlent cependant la remarquable persistance des langues minoritaires aux États-Unis.

Aperçu historique

La variable langue maternelle n'est pas absolument sûre lorsque nous voulons étudier un comportement longitudinal. Les individus d'une langue maternelle donnée peuvent soit être nés à l'étranger, soit être les enfants d'un ou de deux parents nés à l'étranger, soit être de la troisième génération et au-delà. Les données que nous présentons permettent de penser que la situation actuelle dans les deux pays est le fruit de comportements linguistiques en vigueur depuis longtemps. C'est dire que les minorités linguistiques au Canada ont toujours été composées en prédominance de personnes nées à l'étranger, alors que les minorités linguistiques aux États-Unis ont mieux réussi à transmettre leur langue maternelle à la deuxième et la troisième génération et même au-delà.

L'analyse longitudinale des comportements linguistiques aux États-Unis ne portent que sur celles-là. Toutefois, ces données n'ont même pas été recueillies de manière systématique. Vu la difficulté à établir des données comparables, il faudra accorder un caractère estimatif aux résultats de notre analyse. (2)

En ce qui a trait aux données canadiennes sur la langue maternelle, nous avons adopté celles des recensements décennaux bien que la formulation de la question ait été modifiée en 1941. Les données américaines nécessitent cependant quelques remarques. Les recensement de 1910 et 1920 présentent des données sur les "blancs" nés à l'étranger et leurs enfants; celui de 1940, sur les "blancs" nés à l'étranger, leurs enfants et les générations subséquentes; les données de 1970 se rapportaient à l'ensemble de la population, sans distinction de "couleur". Les estimations quant à la diversité linguistique aux États-Unis sont donc conservatrices avant 1970, et davantage encore pour 1910 et 1920.

Par ailleurs, les données américaines sur la langue maternelle des personnes nées à l'étranger sont plus précises que

Renvois

- 1) Nous avons comparé les provinces canadiennes à 13 états américains. Nous constatons que 12 des états mais seulement 2 des provinces (l'Alberta et la Saskatchewan) ont un indice élevé de rétention d'une langue minoritaire.
- 2) Une description plus précise des données et de l'analyse est disponible sur demande.
- 3) Voir les données sur la rétention et les transferts linguistiques au Tableau 1.

Références

- Arès, Richard. Les positions ethnique, linguistique et religieuse des Canadiens français à la suite du recensement de 1971. Montréal: Bellarmin, 1975.
- Castonguay, Charles. "Dimensions des transferts linguistiques entre groupes anglophone, francophone et autre, d'après le recensement canadien de 1971", *Annales de l'ACFAS*, XLII, 2, 1974.
- Fishman, Joshua, éd. *Language Loyalty in the United States*. La Haye: Mouton, 1966.
- Henripin, Jacques. *L'immigration et le déséquilibre linguistique*. Ottawa: Information Canada, 1974.
- Statistique Canada. *Langue et âge selon le lieu de naissance*. Bulletin 1.4-11. Ottawa: Information Canada, 1974.
- Statistique Canada. *Statistiques sur la stabilité et l'instabilité linguistique*. Bulletin spécial (SP-6). Ottawa: Information Canada, 1975.

CALVIN VELTMAN
collaboration spéciale

■ On imagine volontiers que les États-Unis, comparés au Canada, ont opté inconsidérément pour la théorie du "melting pot" culturel tandis que le Canada aurait choisi plus sagement la voie de la diversité des cultures. Or, exception faite du cas québécois qui a son histoire et ses raisons d'être propres, l'expérience canadienne en matière d'assimilation culturelle parle un tout autre langage, soit celui d'une assimilation plus rapide et plus prononcée qu'aux États-Unis. Telle est la conclusion étonnante de travaux faits à l'Université de New-York à Plattsburg par un jeune sociologue américain qui a choisi de vivre à Montréal, M. Calvin Veltman. Dans cet article rédigé spécialement pour *Le Devoir*, M. Veltman résume ses constatations. L'article de notre collaborateur a été traduit en français par Lise Castonguay.

les données canadiennes. Les publications tirées des recensements américains permettent de calculer avec précision le pourcentage de la population des États-Unis née à l'étranger et non-anglophone. Pour le Canada, il nous faut par contre estimer le pourcentage des immigrants nés à l'étranger et de langue autre que l'anglais et le français. Nous l'avons fait en soustrayant des personnes nées à l'étranger celles qui provenaient du Commonwealth ou des États-Unis, procédé qui sans être parfaitement exact reste assez satisfaisant. Les données de 1971 pour ce groupe faisaient toutefois état de la langue maternelle et ne nécessitent donc pas d'estimation.

On trouvera le résultat de nos calculs au Tableau 2, où nous comparons le pourcentage des personnes nées à l'étranger et de langue maternelle minoritaire avec le pourcentage de la population de langue maternelle minoritaire. Ce deuxième groupe est toujours plus important que le premier, la première génération d'immigrants réussissant à transmettre sa langue maternelle à un certain pourcentage de ses enfants. On détermine le degré de réussite d'un groupe à transmettre sa langue à ses descendants en calculant dans quelle mesure une minorité linguistique dépasse le nombre de ses éléments nés à l'étranger. Un rapport de 2:1 indiquerait, par exemple, qu'une minorité linguistique dans son ensemble est deux fois plus grande que le nombre de ses ressortissants nés à l'étranger. Le rapport prouve ainsi qu'une deuxième ou une troisième génération d'individus nés au pays continue à parler la langue de ses ancêtres. Un rapport supérieur à 2:1 signifierait que la minorité linguistique se compose en majorité de personnes nées au pays plutôt qu'à l'étranger.

Les données longitudinales du Tableau 2 laissent voir qu'il existait au Canada jusqu'en 1950 un rapport de 2:1 au moins, mais que depuis, la population des minorités linguistiques est surtout formée de personnes nées à l'étranger. Par contre, et c'est assez frappant, les minorités linguistiques aux États-Unis ont toujours été au moins deux fois supérieures en nombre à leur population née à l'étranger, et cela en dépit du fait que les chiffres antérieurs à 1970 soient considérablement sous-évalués. En fait, le nombre des personnes nées au pays au sein des minorités linguistiques américaines n'a pas cessé de croître en importance. Cette caractéristique apparaît dans la colonne intitulée "rapport". Les données portent à croire que les minorités linguistiques aux États-Unis réussissent de mieux en mieux à transmettre leur langue, tandis qu'au Canada elles y parviennent de moins en moins.

On comprend mieux l'importance des données américaines si l'on compare dans le temps la composition des principales minorités linguistiques. Ces données sont contenues au Tableau 3, lequel montre un accroissement de la taille absolue des principaux groupes linguistiques, accroissement qui se fait surtout sentir à partir de la troisième génération.

Le nombre des personnes nées à l'étranger au sein des minorités linguistiques est passé de 35 pour cent à 21 pour cent entre 1940 et 1970, alors que celui de la troisième génération et au-delà s'est élevé de 16 à 39 pour cent.

Le Tableau 3 démontre en outre que les principaux groupes linguistiques n'adoptent pas tous le même comportement. Les Italiens, les Polonais et les parlant Yiddish semblent avoir connu une érosion à la troisième génération, alors que les Allemands se sont stabilisés. Ce sont les francophones et les parlant Espagnol qui ont fait le plus de gains entre la deuxième et la troisième génération. Chacun de ces deux groupes est composé à plus de 50 pour cent d'individus de la troisième génération et des suivantes.

L'existence de groupes importants de la deuxième et de la troisième génération de langue maternelle autre que la langue of-

ficielle paraît marquer la distinction entre les États-Unis et le Canada. Nous en concluons que les minorités linguistiques sont mieux en mesure de transmettre leur langue à la deuxième et à la troisième génération, aux États-Unis. L'impression que les États-Unis assimilent et celle que le Canada est le protecteur de la diversité linguistique sont toutes deux fausses. Si l'on doit accoler l'étiquette de "melting pot" à l'un ou l'autre pays, c'est le Canada qui se mérite le douteux honneur.

L'AVENIR DES MINORITÉS LINGUISTIQUES AU CANADA

Le recensement canadien comportait pour la première fois en 1971 une question sur la langue le plus fréquemment parlée à la maison. En comparant la langue d'usage avec la langue maternelle il est possible de déterminer dans quelle mesure les minorités linguistiques sont marquées par l'assimilation linguistique.

Peut-on imaginer un Canada qui aurait indéfiniment des minorités linguistiques permanentes? Pour répondre affirmativement il faut imaginer que les personnes nées au pays retiennent la langue maternelle de leurs parents en tant que langue d'usage afin de la transmettre à une troisième génération. Les données canadiennes ne permettent pas de distinguer entre la deuxième génération et les générations subséquentes, mais elles permettent de déterminer dans quelle mesure ceux qui sont nés à l'extérieur conservent l'usage de leur langue maternelle, la proportion de ceux qui sont nés au pays et qui ont comme langue maternelle la langue de leur minorité, ainsi que la proportion de ceux qui nés au pays utilisent au foyer leur langue maternelle.

La perspective de l'existence de minorités linguistiques permanentes au Canada semble fort peu probable. Alors que 26,7 pour cent de la population canadienne se déclare de descendance ethnique minoritaire, seulement 13,1 pour cent a une langue minoritaire comme langue maternelle et seulement 7,3 pour cent de la population a une langue minoritaire comme langue d'usage. Les données révèlent également une érosion de la situation du français au Canada (Arès, 1975), puisque 28,7 pour cent de la population se déclare d'origine ethnique française et que seulement 25,7 pour cent de la population utilise le français à la maison. La langue anglaise a reçu des transferts à la fois des francophones et des minorités linguistiques.

On obtient une estimation plus directe de l'avenir probable des groupes linguistiques au Canada en faisant ressortir certains phénomènes. Castonguay (1974) démontre que le changement d'une langue maternelle à une langue d'usage différente (un transfert linguistique) culmine à l'entrée dans la vie adulte. Il arrive en outre que les enfants n'aient pas le loisir de parler la langue de leur choix au foyer. Il est donc particulièrement important d'observer le comportement linguistique des adultes.

Il importe aussi de faire la distinction, parmi les minorités linguistiques, entre ceux qui sont nés à l'étranger et ceux qui sont nés au pays, car ces derniers sont exposés dès la naissance à l'ambiance linguistique canadienne.

En étudiant les transferts linguistiques effectués par les adultes nés à l'étranger, nous voyons que leur comportement n'est pas le même pour tous les groupes à leur arrivée au Canada. L'assimilation linguistique est considérable chez certaines minorités: les Scandinaves (89%), les Hollandais (79%), les Allemands (59%), les parlant Yiddish (54%). Ce sont les Polonais (45%), les Ukrainiens (29%), les Français (22%) et les Italiens (18%) qui opposent la plus forte résistance parmi ceux qui sont nés à l'étranger. Étant donné que les Grecs (21%) et les Portugais (18%) résistent eux aussi assez fortement à l'assimilation linguistique on serait porté à retenir l'origine méditerranéenne de ces groupes comme élément d'explication important. Les groupes de l'Europe orientale font preuve d'une moins grande résistance et les Européens du Nord connaissent rapidement une assimilation linguistique. Le groupe d'origine anglaise n'est enregistré à peu près pas de perte (3%).

Quelles que soient les différences entre les populations nées à l'étranger cependant, le Tableau 4 démontre que la population née au pays connaît une assimilation linguistique très poussée. Le Tableau 4 indique sans l'ombre d'un doute que parmi les adultes nés au pays, l'immense majorité effectue un transfert linguistique, y compris les Italiens qui résistent le plus fort dans la génération des immigrants.

Les données présentées ici nous portent à conclure que le pluralisme linguistique

au Canada est en bonne part le résultat d'une immigration récente. Lorsque les personnes nées à l'extérieur n'ont pas effectué elles-mêmes le transfert linguistique, c'est la génération née au pays qui le fait. Ce phénomène aura pour effet la disparition des minorités linguistiques parmi les individus nés au pays ou, plus précisément, l'existence d'à peine 25 pour cent des individus nés au pays qui continueront à parler leur langue maternelle et à la transmettre à leurs enfants. Le mythe canadien du pluralisme linguistique a pour source une immigration constante.

LE CAS UNIQUE DU QUÉBEC FRANCOPHONE

Comment expliquer cette constatation voulant que les minorités linguistiques au Canada soient gravement réduites au cours de la deuxième génération et que cette tendance ait semblé-t-il exister tout au cours de l'histoire?

On peut supposer que la situation dominante des groupes ethniques britanniques dans la vie canadienne a servi d'aimant pour attirer les autres ethnies dans son orbite.

Voir page 8: L'assimilation

Tableau 1
Importance des minorités linguistiques et pourcentage des individus nés à l'étranger, États-Unis et Canada, 1970-1

	Ensemble du groupe linguistique	Individus nés à l'étranger (%)
États-Unis		
Français	2,598,408	15,8
Allemand	6,093,054	19,7
Polonais	2,437,938	17,2
Yiddish	1,593,993	27,5
Italien	4,144,315	24,8
Espagnol	7,823,583	21,7
Russe	334,615	44,6
autres	8,149,266	30,5
total	33,175,172 (17,1% de la pop.)	23,6
Canada		
Allemand	472,820	55,6
Polonais	121,425	65,2
Yiddish	49,175	71,4
Italien	514,800	71,3
Ukrainien	283,665	31,7
Total	2,808,155 (13,0% de la pop.)	59,5

Source: Recensement du Canada, 1971
Recensement des États-Unis, 1970

Tableau 2

Pourcentage estimatif de la population de langue maternelle minoritaire comparé au pourcentage des individus de ce groupe nés à l'étranger, États-Unis et Canada, 1910-1971.

États-Unis			ANNÉE	Canada		
Population de langue maternelle minoritaire	Individus nés à l'étranger	Rapport		Population de langue maternelle minoritaire	Individus nés à l'étranger	Rapport
23,2%	11,0%	2:1	1910-1	n.d.	6,2%	n.d.
24,9	10,3	2:4	1920-1	11,2%	5,9	1:9
n.d.	9,0	n.d.	1930-1	15,7	7,5	2:1
20,0	7,2	2:8	1940-1	14,4	6,1	2:4
n.d.	n.d.	n.d.	1950-1	11,9	6,0	2:0
n.d.	4,3	n.d.	1960-1	13,4	8,4	1:6
17,1	4,1	4:2	1970-1	13,0	7,0	1:7

n.d.: non disponible
Source: Recensements décennaux des États-Unis et du Canada

Tableau 3

Composition des principales minorités linguistiques selon la génération, États-Unis, 1940 et 1970 (en milliers et pour cent)

Groupe linguistique	Individus nés à l'étranger	Deuxième génération	Troisième et suivantes	Total
1940				
Français	359 (25,4%)	534 (37,8%)	519 (36,8%)	1,412
Allemand	1,589 (32,1%)	2,436 (49,2%)	925 (18,7%)	4,950
Polonais	802 (33,1%)	1,429 (59,1%)	186 (7,7%)	2,416
Italien	1,561 (41,4%)	2,081 (55,2%)	125 (3,3%)	3,767
Espagnol	428 (23,0%)	714 (38,4%)	718 (38,6%)	1,861
Yiddish	924 (52,8%)	774 (44,2%)	53 (3,0%)	1,751
autres	2,692 (46,1%)	2,744 (47,0%)	403 (6,9%)	5,839
total	8,355 (38,0%)	10,712 (48,7%)	2,929 (13,3%)	21,996
1970				
Français	411 (15,8%)	728 (28,0%)	1,460 (56,2%)	2,598
Allemand	1,201 (19,7%)	2,403 (39,4%)	2,488 (40,8%)	6,093
Polonais	420 (17,1%)	1,348 (55,3%)	670 (27,5%)	2,437
Italien	1,026 (24,8%)	2,513 (60,6%)	606 (14,6%)	4,144
Espagnol	1,697 (21,6%)	1,956 (25,0%)	4,171 (53,3%)	7,824
Yiddish	438 (27,4%)	985 (61,8%)	170 (10,7%)	1,594
autres	2,716 (32,0%)	4,080 (48,1%)	1,690 (19,9%)	8,486
total	7,910 (23,6%)	14,013 (41,9%)	11,256 (34,5%)	33,175

Tableau 4

Proportion des transferts linguistiques chez les adultes (20+) nés au pays, par groupe linguistique et lieu de naissance, Canada, 1971

	Provinces maritimes	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Colombie-britannique
Anglais	—	angl.*	—	—	—
Français	.21	.07	.33	.56	.81
Allemand	—	.46	.81	.82	.91
Italien	—	.50	.88	.91	.95
Hollandais	—	—	.94	.76	.88
Polonais	—	.68	.80	.93	.96
Ukrainien	—	.63	.82	.74	.86
Yiddish	—	.86	.95	.94	—

* taux d'anglicisation et de francisation
Source: Langue par groupe d'âge et lieu de naissance

BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES
CLASSES DU SOIR

PROGRAMME

Spécialement adapté à ceux qui travaillent le jour, par sa pédagogie, par l'horaire et le calendrier de ses cours.

CANDIDATS

Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) Toutes autres personnes possédant un dossier d'études jugé valable et une expérience de travail d'au moins quatre (4) ans.

DURÉE

Normalement de cinq (5) ans, mais elle peut varier selon la disponibilité de l'étudiant.

DEMANDE D'ADMISSION AU PROGRAMME

En personne jusqu'au 20 août 1976
On peut obtenir des informations en communiquant par téléphone à 343-4331.

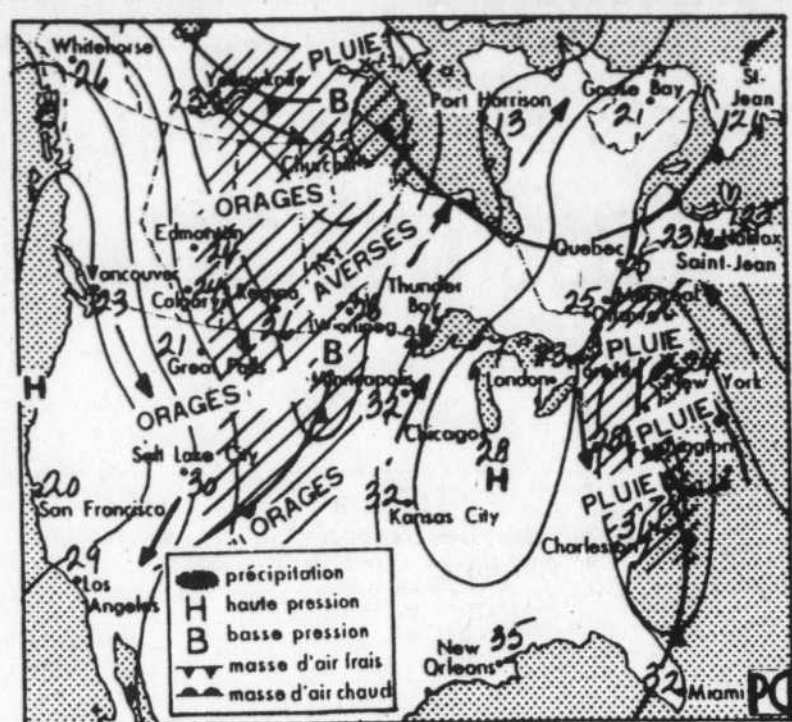
On peut obtenir l'annuaire en s'adressant au

Secrétaire du programme de baccalauréat
5255, avenue Decelles, suite 2042
Montréal, Qué.

hec

ÉCOLE des HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES de MONTRÉAL

la météo



Il y aura peu de changement dans les temps au cours des prochaines 24 heures sauf pour la région de la Gaspésie qui connaîtra un ennuagement lent au cours de la nuit suivi d'une possibilité d'averses dispersées lundi.

Les températures demeureront légèrement sous la normale pour le sud de la province et près de la normale ailleurs.

Abitibi, Chicoutou, Nord du lac St-Jean: Quelques passages nuageux. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour mardi: beau et chaud.

Pontiac, Témiscamingue, Haute-Mauricie, Moitié nord des Laurentides: Plutôt nuageux avec averses dispersées. Maximum 20 à 22. Aperçu pour mardi: passages nuageux et chaud.

Moitié sud des Laurentides, Ou-

taouais: Nuageux avec quelques averses dispersées. Maximum lundi près de 20. Aperçu pour mardi: plutôt nuageux.

Montréal, Cantons de l'Est: Nuageux avec averses dispersées. Maximum près de 20. Aperçu pour mardi: plutôt nuageux.

Rimouski, Québec, Trois-Rivières, Sud du Lac St-Jean: Nuageux avec quelques averses dispersées. Maximum lundi 18 à 20. Aperçu pour mardi: Plutôt nuageux.

Baie Comeau, Sept-Îles: Passages nuageux. Maximum lundi 20 à 22. Aperçu pour mardi: 14 à 18. Peu de changement.

Gaspésie: Plutôt nuageux avec possibilité d'averses légères. Maximum lundi près de 22. Aperçu pour mardi: peu de changement.

dans cet étang qui a rendu célèbre Korneia Ender et Klaus Dibissi.

Il est d'autre part prévu qu'une patinoire de glace artificielle sera installée à l'intérieur du vélodrome et que tout sera prêt pour l'hiver prochain. La piste elle-même sera largement utilisée par les clubs cyclistes locaux et, cette semaine, elle sera la scène des championnats nationaux. Les 20 et 21 août, les championnats nationaux juniors s'y tiendront.

On espère être en mesure d'annoncer sous peu que le champ intérieur du vélodrome servira comme court de tennis durant l'été.

Quant à l'Aréna Maurice-Richard, où se sont déroulées les compétitions de boxe, elle revient à son usage original avec sa patinoire artificielle. Il en est de même pour l'Aréna Saint-Michel, où se sont tenues les compétitions d'haltérophilie.

Pour ce qui est du Centre Pierre-Charbonneau — l'ancien Centre Maisonneuve — on ne sait pas encore quand il rouvrira. Sa piscine a été remplie pour céder la place à des chambres d'entraînement pour les lutteurs, lors des Olympiades, et il est entendu qu'on ne rouvrira pas la piscine, étant donné la proximité de l'autre piscine dans le Parc olympique.

Le Centre Etienne-Desmaré, construit spécialement pour le basketball olympique, sera prêt à recevoir le public dès l'automne, avec ses deux patinoires artificielles et son gymnase.

Le Centre Paul-Sauvé, où se sont disputés les matches de volleyball, redevient le centre de boxe, de lutte, de hockey et de spectacles.

L'usage du bassin olympique de l'île Notre-Dame sera connu sous peu, c'est-à-dire dès que des éducateurs physiques spécialisés dans les épreuves de canoë et de kayak feront leurs recommandations la semaine prochaine.

Il est acquis toutefois que des courses y seront données et que des canoës et kayaks seront éventuellement loués. Toutefois, cet équipement ne sera qu'à l'usage exclusif de clubs spécialisés, la ville ne pouvant se permettre de louer cet équipement typique et fragile à des gens inexpérimentés.

A Bromont, le site équestre olympique, les pistes sont ouvertes au public comme à l'ordinaire et le centre international sera converti en arène de 1,500 places.

A Joliette, le site de tir à l'arc est désormais ouvert et le public y est admis gratuitement, en vue de populariser davantage ce sport.

TALL ZAATAR

L'hôpital de campagne qui leur servent de points de mire. Ils torturent les prisonniers palestiniens. Ils invitent la nuit par haut-parleur la population à se rendre, affirmant qu'aucun mal ne lui sera fait si elle jette ses armes. Mais nous avons été témoins en plein jour des atrocités dont sont victimes les prisonniers palestiniens. Les phalangistes ne se contentent pas seulement de les fusiller, mais les coupent en morceaux, a ajouté Mme Staahl.

En outre un certain nombre de blessés hospitalisés dans l'ouest de Beyrouth après avoir été évacués, dans le courant de la semaine, de Tall Zaatar, ont entamé une grève de la faim en signe de solidarité avec leurs compagnons encore bloqués dans le camp, apprend-on de source palestinienne.

Sur les divers fronts, le Liban a connu hier une journée "relativement" calme. Les forces de sécurité n'en ont pas moins dénombré quelque 58 morts hier et 79 blessés, ce qui est sensiblement en retrait par rapport aux 314 morts enregistrés samedi lors du "nettoyage" des dernières poches de résistance dans le quartier de Nabaa.

Sur le plan politique semble se dessiner une tentative des chrétiens pour écarter les amis de M. Kamal Joumblatt d'un éventuel règlement politique au profit de personnalités musulmanes réputées plus modérées.

Cette hypothèse a été alimentée par la rencontre qui s'est déroulée samedi entre M. Pierre Gemayel, chef du parti phalangiste, la principale organisation chrétienne, et M. Saeb Salam, ancien premier ministre. Le président Souleiman Frangieh et M. Camille Chamoun, ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, deux des principaux dirigeants chrétiens, ont fait part de l'optimisme auquel cette rencontre les inclinaient.

Les propos intransigeants tenus samedi dans le nord du Liban par M. Chamoun, tendent aussi à accrédiiter l'hypothèse d'une ouverture chrétienne vers les dirigeants musulmans traditionnels.

Selon le journal An Nahar, le chef du parti national libéral a déclaré qu'il ne reconnaissait pas à M. Kamal Joumblatt et à ses amis le droit de se réclamer d'un "mouvement nationaliste" libanais. Il les a qualifiés de "traîtres" et a ajouté qu'il n'était pas prêt à leur céder le pouvoir au sein du comité supérieur de sécurité, chargé de la supervision du cessez-le-feu. Ce comité, aux termes des accords syro-palestiniens de Damas, doit comprendre un Syrien, un Palestinien et un représentant de chacun des deux camps libanais.

M. Chamoun a encore affirmé que les rebelles de l'Armée arabe du Liban étaient des "déserteurs" qu'il fallait traduire en justice. Cette organisation, issue il y a plusieurs mois d'une mutinerie dirigée par le lieutenant Ahmed Khatib, semble s'alarmer des projets chrétiens. Elle a publié hier un communiqué dénonçant les tentatives des traditionalistes pour revenir à la situation d'avant avril 1975.

M. Sabri Kholi, médiateur de la Ligue arabe, paraît en revanche ne pas prêter aux chrétiens le désir d'écarter les progressistes libanais. Il a indiqué en effet que M. Chamoun s'est dit d'accord pour que le comité supérieur de sécurité comprenne un représentant de chaque camp.

Ce comité n'a pas encore vu le jour car

Les signes de vie sur Mars sont encore très incertains

PASADENA (Reuter-AFP) — Le bras excavateur de la sonde Viking-1 a recommencé à fonctionner hier matin. Les porte-parole du Centre spatial de Pasadena, en Californie, ont annoncé hier qu'il serait désormais possible de poursuivre les expériences sur la possibilité de l'existence d'une forme de vie quelconque sur la planète rouge. Il y avait quatre jours qu'il restait bloqué, ouvert à l'extérieur de la sonde sur une longueur de plus de 2 mètres, quand les techniciens de Pasadena sont parvenus samedi, en fin d'après-midi, à le remettre en marche.

On fera dans quelques jours une nouvelle tentative de prélèvement d'échantillons du sol martien, pour les mettre dans le mini-laboratoire chargé de l'analyse des éléments organiques.

Ainsi le grand projet américain d'exploration de Mars, la "mission Viking", est en bonne voie de réussite totale: deux engins sont en orbite autour de la planète et un autre poursuit ses analyses à sa surface.

La mise en orbite de Viking-II samedi a fait entrer la mission dans sa seconde phase. La première avait été l'insertion en orbite martienne, le 19 juin, de Viking-I puis l'atterrissage, le 20 juillet, du module de descente de cette sonde dont le compartiment orbital tourne toujours autour de la planète. Viking-II doit se poser le 4 septembre.

Les deux vaisseaux Viking sont identiques. En envoyant deux sondes au lieu d'une, les responsables de la mission avaient plusieurs objectifs. D'abord il s'agissait de s'assurer qu'au moins l'une d'entre elles se poserait sans problème. Ensuite, si tout se passe bien, cela permettra d'étudier deux régions différentes de la planète rouge. Enfin les comparaisons entre les résultats des analyses envoyées par les deux Viking peuvent également faciliter la compréhension des éléments du sol et de l'atmosphère de Mars.

Cependant qu'on notait samedi que le bras de la sonde donnait des signes de déblocage, pour la deuxième fois en une semaine la grosse araignée métallique posée sur Mars renvoyait sur Terre des messages donnant à penser qu'une forme de vie primitive grouille entre ses pattes.

Mais les astro-physiciens sont prudents. De pareils résultats sont peut-être le fait d'appareils défectueux. Ils pourraient également relever quelque étrange réaction chimique dans le sol de la planète.

Les savants ne veulent pas s'avancer à reconnaître avec certitude que le phénomène enregistré par les délicats instruments d'origine biologique, avant d'effectuer une autre série de tests le 23 août.

L'indice de vie est apparu dans une expérience au cours de laquelle une cuillerée de sol martien recueillie par le bras de Viking a été irradiée par une lumière artificielle semblable à celle du soleil, dans le laboratoire miniature de la sonde.

Il s'agissait de déterminer si un organisme quelconque pouvait absorber des gaz dans des conditions semblables à celles qui règnent sur terre. En effet, par la photosynthèse, les plantes assimilent l'o-

xyde carbonique présent dans l'atmosphère, et y rejettent de l'oxygène. En examinant les résultats, les biologistes trépidèrent d'excitation: le sol avait rejeté autant de gaz que l'aurait fait un échantillon prélevé dans l'Antarctique terrestre, qui connaît une activité organique très faible.

"Ma première réaction a été l'incrédulité", a déclaré le Dr Norman Morowitz, biologiste responsable de l'expérience. "Il s'est empressé d'ajouter: "Je dois souligner que nous n'avons pas découvert la vie sur Mars. Les données dont nous disposons sont très probablement d'origine biologique, mais l'explication biologique n'est qu'une parmi d'autres explications que nous ne saurions exclure a priori".

Tout optimisme est nettement tempéré par les résultats de travaux antérieurs. En effet, la semaine dernière, une expérience d'abord indiquée la présence de vie dans le sol, mais par la suite, c'est l'hypothèse d'une réaction chimique qui a été retenue.

Heureusement, le petit frère de Viking-1, Viking-II, arrive à la rescousse. Il s'est placé samedi en orbite autour de Mars, où il doit se poser près de la calotte glaciaire dans l'hémisphère nord.

Le site prévu est une dépression où les astro-physiciens comptent trouver des quantités significatives de vapeur d'eau. La présence d'humidité pourrait être un gage de succès dans la recherche pour déterminer si la vie a jamais existé sur Mars.

Le conseil scolaire consacrera \$2 millions pour l'alimentation

Les élèves de Montréal pourront encore se procurer, pour \$0.80 au maximum, un repas complet dans toutes les cafétérias scolaires de l'île, pendant la prochaine année scolaire. Le coût réel de ce service qui est de \$1.30 sera amorti, grâce à une subvention de \$0.50, que le Conseil scolaire de l'île de Montréal versera aux huit commissions scolaires de son territoire, pour chaque repas servi. Les dépenses qu'entraîneront ce service font partie des quelque \$2,000,000 que le Conseil consacrera à la réalisation de sa politique alimentaire en 1976-77.

Le principal objectif de cette politique est de développer de saines habitudes alimentaires chez les élèves. Afin de se prévaloir des subventions du Conseil, les commissions scolaires doivent éliminer de leurs menus, les aliments jugés nocifs, tels les fritures, les boissons gazeuses... Toutes les écoles secondaires de l'île bénéficieront de cette politique en septembre 1976. Il en sera de même pour une soixantaine d'écoles élémentaires où les élèves dînent en apportant leur boîte à lunch et où on vend des aliments complémentaires.

L'an prochain, un repas complet dans une cafétéria scolaire sera constitué d'un met principal (viande, poisson ou volai-

le), d'une portion de légume, de pomme de terre, d'un fruit, de pain et de lait. La soupe ne sera pas comprise mais se vendra séparément à \$0.15. Comme par le passé, tous les aliments se vendront aussi séparément. Ainsi, tous les élèves pourront se procurer les aliments offerts et profiter de prix réduits (\$0.05) pour le lait, les fruits et les légumes.

Au mois de janvier 1976, le Conseil a amorcé un programme d'ateliers sur la nutrition destiné aux directeurs d'école, aux professeurs et aux divers professionnels du secteur para-pédagogique. Le but de ces ateliers était de sensibiliser ces éducateurs à certaines notions fondamentales de la diététique et de leur démontrer concrètement comment ils pouvaient sensibiliser leurs élèves à de saines habitudes alimentaires. Divers instruments pédagogiques furent également remis aux participants afin de les aider à transmettre plus facilement ce message. Environ 150 éducateurs ont participé à ces ateliers. Ils ont ensuite agi comme multiplicateurs auprès de leurs collègues respectifs à qui ils ont transmis les notions qu'ils avaient acquises ainsi que le matériel que le Conseil leur avait donné.

Ce travail sera poursuivi tout au cours de la prochaine année scolaire par les spé-

cialistes de chaque commission. Son objectif sera de continuer à sensibiliser tous les professeurs qui oeuvrent au premier cycle de l'élémentaire. "C'est à cet âge, alors que les enfants sont très jeunes, qu'on peut le plus facilement former ou modifier leurs habitudes alimentaires", affirme Mme Nicole St-Jean Demers, coordonnatrice de la politique alimentaire du Conseil scolaire.

Pour ce qui est du matériel pédagogique, il sera encore fourni par la Fédération des producteurs de lait du Québec. On observera enfin, que grâce à cet organisme, le programme d'éducation en alimentation lancé par le Conseil sera étendu à l'échelle provinciale à la suite de l'entente conclue avec le MAS et les Départements de santé communautaire du Québec.

Le Conseil a confié par contrat à un spécialiste en nutrition, le soin d'évaluer son programme éducatif en nutrition. Le but de cette recherche est d'analyser l'accueil qui a été réservé à cette initiative, de mesurer son efficacité et d'émettre des suggestions afin de l'améliorer. Ce rapport sera incessamment soumis aux membres du Conseil qui prévoient le rendre public à la fin du mois d'août 1976.

suites de la première page

JÉRÔME CHOQUETTE

que des cours d'anglais parallèles auront vite fait de contourner.

Ce qui a encore amené M. Choquette à changer d'idée, c'est la complexité, le manque de clarté et l'inapplicabilité de la Loi 22 au chapitre de l'éducation. "Il est normal que les francophones veulent défendre leur langue. Mais les lois appliquées par le gouvernement en matière linguistique doivent aussi protéger l'harmonie entre les divers groupes sociaux. Une telle harmonie ne peut subsister dans un climat de coercition. En matière d'éducation au Québec, poursuit M. Choquette, ce n'est pas le voisinage avec l'anglais qu'il faut vaincre, mais un système manquant d'exigence, sous prétexte de libérer des contraintes, et un j'en-enfouissement généralisé même chez les commissaires d'école. Les autres partis politiques cèdent à la facilité en ignorant cela."

M. Choquette opine que les écoles francophones du Québec doivent s'adapter aux conditions prévalant en Amérique du Nord. "Nous ne pouvons être un peuple unilingue."

Il rappelle que durant ses six mois comme ministre de l'Éducation, il a été très surpris de constater la pauvreté des recherches disponibles sur l'enseignement d'une langue seconde dans nos écoles.

"Apprendre une deuxième langue ne peut être un obstacle à apprendre correctement sa langue maternelle", commente-t-il.

M. Choquette déclare que si tant d'étudiants des écoles françaises ont une si piètre connaissance de leur langue, c'est que les méthodes d'enseignement sont inadéquates.

"C'est, souligne-t-il, un problème qu'on trouve partout: aux États-Unis, les étudiants ne peuvent écrire un anglais correct et, en France, on a le même problème. Cette détérioration de la langue n'est pas causée par l'enseignement d'une langue seconde mais bien par l'attitude générale de laisser-aller et de légèreté qui pourrit le monde occidental. Nous employons des méthodes modernes d'enseignement qui ne tiennent pas compte du fait que l'enseignement doit aussi développer le caractère des gens. Pour atteindre ce but, il faut de l'autorité, de la discipline."

M. Choquette croit encore que l'immigration continuera à avoir une influence majeure en matière démographique mais il estime que le système d'éducation n'est pas le meilleur outil pour intégrer les immigrants à la communauté francophone. Il affirme que l'immigration devrait être en autant que possible conforme au portrait culturel de la société qui l'accueille.

VICTOR GOLDBLOOM

l'inflammabilité de ces matériaux soit un danger pour les spectateurs ou les employés du vélodrome. Bien que les lanternes brûlent rapidement, a-t-il noté, il en prend beaucoup de temps pour les enflammer."

Pendant ce temps, il semble maintenant assuré que les Montréalais pourront commencer sous peu à bénéficier d'une bonne demi-douzaine des installations mises en place pour les Jeux olympiques.

C'est ainsi que le Centre Claude-Robillard, bâti au coût de \$60 millions et qui a abrité les compétitions de water-polo et de handball, sera ouvert au public jeudi ou vendredi de cette semaine et que la baignade sera gratuite.

Par ailleurs, le gymnase et les autres salles de sport du centre, d'après le surintendant des sports de la Ville de Montréal, M. Marcel Dubois, seront à la disposition du public dès le mois prochain.

Quant à la piscine du Parc olympique, elle sera ouverte au public vers la mi-août. Il en coûtera toutefois \$1 pour nager

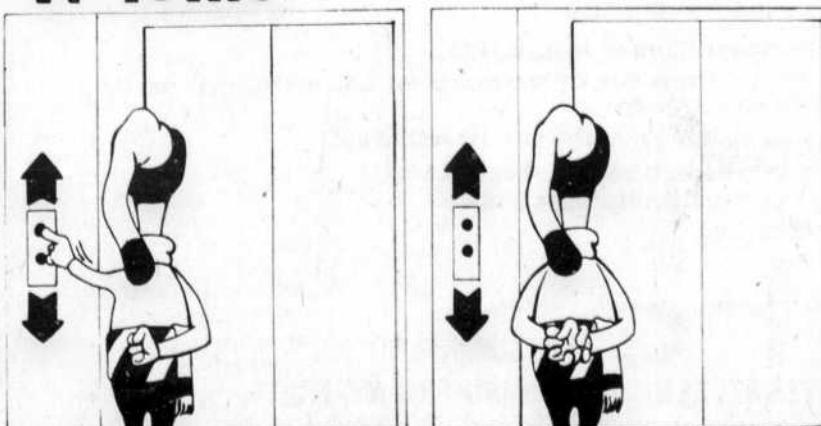
Solutions des MOTS EN CROIX

par Louise et Jean Jaucourt

Problème No 9

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	C	A	F	E	T	E	R	I	A	B	E
II	A	P	O	L	O	G	E	T	I	Q	U
III	V	O	L	A	I	L	L	E	U	S	E
IV	A	G	I	R	A	I	M	A	I	T	
V	L	E	O	A	N	E	L	I	C		
VI	I	E	V	I	T	U	P	E	R	E	R
VII	E	R	O	S	I	R	V	I	R	E	
VIII	R	O	S	S	E	L	I				
IX	U	G	E	R	M	A	N	I	S	E	
X	A	R	V	I	L	A	V	F	U	T	
XI	I	R	R	E	L	I	G	I	O	N	
XII	R	E	N	E	C	E	S	S	I	T	E

Ti-Toine



DÉCÈS

Charland, Blanche. — A Montréal, le 7 août 1976, est décédée, Mlle Blanche Charland, fille de feu Alfred Charland et de feu Corine St-Germain. Elle laisse dans le deuil ses sœurs Germaine (Mme A. Desrosiers) Simone et Rolande (Mme A. Desrosiers), le père Théophile o.s.m. (Lucien), François (époux de Lucile Fortin), le père Roland c.s.c. Jean (époux de Claire Biltjes) et Fernand Jean c.s.c., ses belles-sœurs Mme René Charland, Simone Landry, et Mme Maurice Charland (Juliette Kérouak) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mardi le 10 août. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée No. 5650 Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Charpentier, Bernadette. — A Montréal, le 7 août 1976 à l'âge de 85 ans, est décédée, Mme Alfred Charpentier, née Bernadette Houde, mère de Donat (époux de Marie-Claire Williams), grand-mère d'Alain et Pierre. Les funérailles auront lieu mardi 10 août. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Ltée No. 400 Henri-Bourassa, Est pour se rendre à l'église St-Jude, Boul d'Auteuil où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERGE, (frère Claude). — A Montréal, le 7 août 1976 à l'âge de 68 ans, est décédé, le frère Claude Roberge, en religion frère Emile Joseph, fils de feu Adrien Roberge, et de feu Eugénie Lafontaine. Entré chez les frères de St-Gabriel en 1929, il a travaillé toute sa vie comme couteur, pour son institution. Les funérailles auront lieu mardi, le 10. Le convoi funéraire partira du salon René Theriault Ltée. No 1120 rue Est, Jean-Talon, pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré à 14 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le mystérieux "mal du légionnaire" refuse toujours de livrer son secret

PHILADELPHIE (AFP) — Jour et nuit, inlassablement, les médecins et chercheurs du centre du contrôle des maladies d'Atlanta et d'autres laboratoires poursuivent leurs efforts pour tenter de détecter les causes de la mystérieuse "maladie des anciens combattants" qui a fait déjà 25 morts parmi les participants au congrès de l'American Legion à la fin de juillet, à Philadelphie.

Selon M. Leonard Bachman, secrétaire à la Santé de l'État de Pennsylvanie, 112 personnes, ayant toutes participé au congrès, sont toujours hospitalisées. L'âge des morts — 21 hommes et quatre femmes — varie de 39 à 82 ans. Parmi les victimes, deux avaient plus de 65 ans.

Aucun nouveau cas n'a été signalé depuis mardi ce qui est un signe encourageant certes mais ne diminue pas la perplexité des spécialistes qui n'ont pas encore réussi à trouver l'ori-

gine du mal.

En procédant par élimination, les spécialistes ont pratiquement mis hors de cause les agents d'origine virale et ne pensent pas, notamment, qu'il faille incriminer la fameuse grippe dite "porcine" qui donne lieu à tant de controverses aux États-Unis, jusqu'au Congrès et à la Maison-Blanche.

Les médecins semblent s'orienter maintenant vers une toxine. Il en existe des milliers dans les aliments, l'eau ou même l'atmosphère. Le Dr David Spencer, directeur du Centre fédéral d'Atlanta, estime cependant qu'il ne s'agit pas d'une maladie d'origine bactérienne comme par exemple une intoxication alimentaire.

En attendant, tous les lieux où les participants au congrès des anciens combattants ont séjourné, hôtels notamment, sont passés au peigne fin.

L'apparition du mot "toxines" dans les conférences de presse a suffi pour susciter des rumeurs de sabotage. Les tenants de cette hypothèse se fondent sur le fait que seuls des "légionnaires" ont été victimes de l'étrange mal. Dans les milieux officiels aussi bien médicaux qu'administratifs on se refuse pour le moment à prendre ces rumeurs au sérieux.

"Cela dépasse mon entendement qu'il puisse exister un esprit aussi diabolique et subtil pour faire quelque chose d'aussi horrible", a notamment déclaré M. Bachman interrogé sur ce point.

D'autre part, si la police a été tenue régulièrement au courant de l'évolution de la situation sur le plan médical, on n'a noté de sa part aucune activité particulière bien qu'un représentant du FBI a brièvement interrogé le président de l'American Legion de l'État.

Le danger d'épidémie menace les régions sinistrées de Chine

PEKIN (AFP) — Cent vingt médecins chinois spécialisés dans la lutte contre les épidémies ont été envoyés par avion spécial dans la région de Tang Shan dévastée le 28 juillet par un tremblement de terre, à annoncer la radio de la province méridionale du Kiangsi, selon une source digne de foi à Pékin.

Cette même source a ajouté que selon d'autres radios provinciales, deux autres régions au moins avaient envoyé par dizaines des spécialistes des épidémies vers Tang Shan.

Le danger d'épidémie dans la région touchée semble être très grand puisque les cent vingt spécialistes du Kiangsi ont été envoyés par avion alors que d'autres médecins, toujours selon la radio, doivent se rendre à Tang Shan prochainement par le train.

Dans un compte rendu récent, la radio de Shanghai a particulièrement mis l'accent sur la lutte contre les épidémies, et a laissé entendre que les secours médicaux envoyés dans la zone sinistrée n'étaient plus exclusivement destinés à présent aux soins des blessés.

A Pékin, où six millions de personnes vivent toujours sous des tentes, des consignes d'hygiène et des appels à la vigilance contre de possibles épidémies ont été diffusés ces dernières 24 heures par voie d'affichettes et de slogans. Ils soulignent notamment la nécessité de laver les légumes et de ne pas laisser trainer les déchets, d'autres demandent à la population de rapporter tous les cas de grippe ou de maux gastro-intestinaux.

Dans la zone de Tang Shan, les risques de déclenchement et de propagation d'épidémies sont plus importantes en raison de l'impureté des eaux, consécutive à la rupture des canalisations d'égouts, et de l'exposition de la population au froid ou à la chaleur. La situation a été rendue plus critique par les pluies qui se sont abattues le lendemain et le surlendemain du drame, et qui ont repris ce week-end. Le vent s'est également levé, rendant plus précaires les abris de fortune où se sont réfugiés les sinistrés de Tang Shan.

D'importants secours aux blessés ont été organisés, plusieurs milliers de médecins et d'infirmiers se trouvent actuellement sur place. L'agence Chine nouvelle a indiqué vendredi que trois mille d'entre eux, venant de la seule province du Liaoning, au nord de la zone de Tang Shan, étaient déjà sur place le 31 juillet. La ville de Shanghai, quant à elle, a envoyé ou s'apprête à le faire, neuf cents médecins et infirmiers, selon la radio. Du Kiangsi également, un contingent de sept cents médecins et infirmiers doit se rendre à Tang Shan, sans doute par un train spécial chargé de médicaments.

En plus des soins prodigués sur place, de très nombreux blessés ont pu être évacués de la zone touchée vers les hôpitaux de Pékin, à 180 km à l'ouest de Tang Shan, ou de Sheng Yang, capitale du Liaoning.

D'autre part, un premier diplomate, M. Shyam Saran, secrétaire auprès de l'ambassade de l'Inde en Chine, a regagné Pékin samedi venant de Canton où il s'était réfugié avec plusieurs compatriotes. Quelques familles ont également l'intention de regagner Pékin dimanche.

Plusieurs centaines d'étrangers résidant à Pékin avaient gagné par avions spéciaux au début de cette semaine la ville de Canton d'où beaucoup avaient continué vers Hong Kong où leur pays d'origine.

Les étrangers restés à Pékin vivent toujours dans les halls de leurs ambassades ou dans des tentes militaires mises à leur disposition au pied des immeubles d'habitation.

La tragédie écologique de Seveso relève presque de la science-fiction

par Viviane Dutaut

ROME (AFP) — La tragédie écologique de Seveso a pris pour l'Italie, au vingt-huitième jour, le visage d'Alice: une fillette de quatre ans, le visage comme boursoufflé, le regard trop sérieux, les bras et les jambes gonflés de cloques virant du rouge au jaune.

Cette image et le premier bilan global fourni quatre semaines après la sortie du nuage rougeâtre de dioxyne de l'usine Icmesa, constituent les deux points fermes du drame, au milieu des polémiques, de l'angoisse, des inconnues persistantes.

Pour le bilan: trois cent vingt hectares ont été déclarés contaminés par le T.C.D.D.: cent quinze constituent, au plus près de Seveso, la zone dite "A", d'où cent cinq constituent la zone dite "B", avec les bourgades de Cesanomadorno et Deio au sud, et Meda au nord, regroupant quelque 5.500 habitants. Dans la zone "B", on pra-

tique l'évacuation diurne: chaque jour, 1.380 enfants quittent leurs maisons pour des zones non contaminées. Ils y reviennent le soir, ou partent en colonies de vacances. Sur le plan médical, précise l'administration, vingt-quatre personnes ont été hospitalisées après le 10 juillet. Quatorze sont encore en cours de traitement.

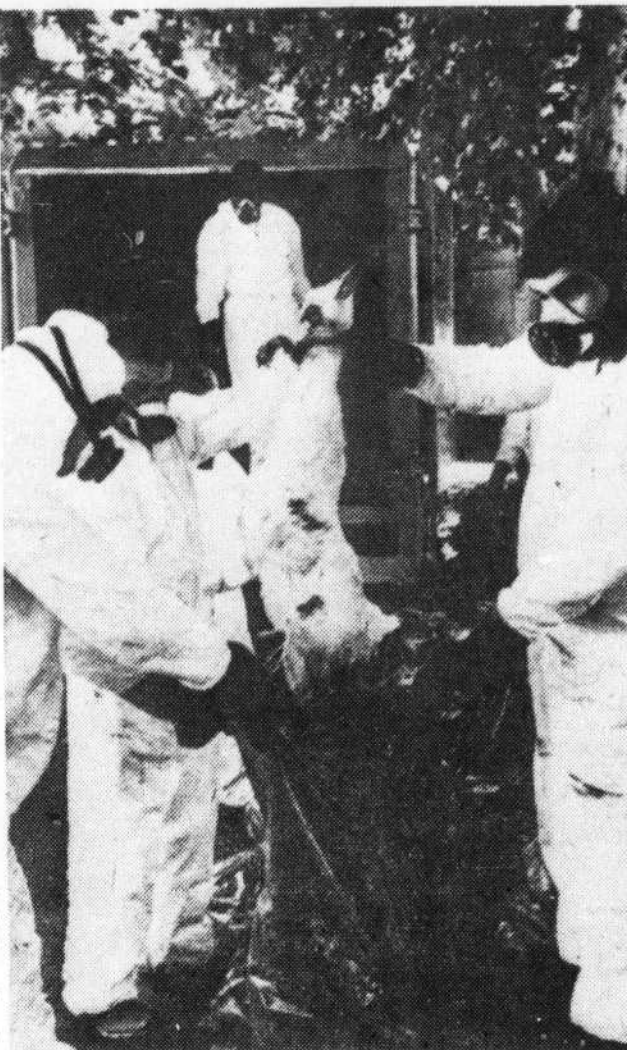
Si la presse italienne parlait ces derniers jours d'une contamination beaucoup plus vaste qui aurait pu toucher un triangle au nord de Milan comptant jusqu'à cent mille personnes — le découvrant de T.C.D.D. à Meda a été faite vingt-cinq jours après la sortie du "nuage maudit" —, le communiqué des autorités régionales semble ramener le drame à des dimensions moins catastrophiques. Mais les polémiques et les incertitudes subsistent à tous les niveaux.

1) Quelques effets de la dioxyne sur l'organisme humain: le produit peut entraîner des malformations du fœtus chez les fem-

mes enceintes de moins de trois mois, assurent le savant vietnamien Ton That Tong et le professeur américain Legator, spécialiste des mutations génétiques. Quant aux effets cancérogènes et aux modifications chromosomiques chez les adultes — qui entraîneraient, pour la génération future, des malformations de l'espèce — ils ne sont pas encore prouvés et les recherches continuent. Pour le savant vietnamien, les 2,5 kg de dioxyne transportés par le nuage comportaient l'équivalent de 500.000 doses mortelles pour les hommes. Les effets, estime-t-il, sont comparables à ceux des radiations atomiques. Seveso, déclarait un responsable régional, sert actuellement de cobaye à l'humanité.

2) L'avortement: le drame des femmes enceintes a relancé les polémiques autour de l'avortement — qui avaient provoqué la chute du gouvernement précédent et les élections anticipées. Un journal a demandé "l'avortement obligatoire" pour les femmes de Seveso. Cinq parlementaires nouvellement élus, dont Mme Susanna Agnelli, ont demandé au président Andreotti, au moment même où s'ouvrait le débat d'investiture, d'autoriser l'avortement (toujours interdit par la législation italienne) dans la zone de Seveso dans les délais les plus brefs, un mois s'étant déjà presque écoulé depuis le début de la contamination.

3) La décontamination n'a pas encore commencé. Deux solutions sont préconisées: la lumière et les rayons ultraviolets avec solution d'alcool, qui pourraient faire éclater la molécule de tétrachlorodibenzoparadi-



Portant des masques à gaz, des employés de l'institut sanitaire de Milan mettent dans des sacs de plastique les volailles et autres petits animaux qu'ils tuent au rythme de 500 par jour dans la région polluée de Seveso. (Téléphoto AP)

xyne, ou une action biologique par microorganismes. Une troisième action est envisagée en complément, racle le terrain sur une profondeur de vingt centimètres, et le brûler. Il faudra brûler aussi, selon des indications de la commission technique-scientifique nommée par le gouvernement, tout le feuillage, les plantes, les fruits, l'herbe, dans des fours spéciaux à une température de huit cents à mille degrés (une température inférieure peut entraîner une multiplication de la dioxyne).

Selon des déclarations de savants américains, il se pourrait que les "déportés de la zone A" ne puissent pas retourner dans leur maison avant cinq ou dix ans. Pour la zone B, il leur faudrait peut-être attendre un an.

4) Les sinistrés: les habitants de Seveso, installés dans un luxueux hôtel-résidence à Asago, à une quarantaine de kilomètres, ont en outre perdu leur travail. De nombreuses entreprises artisanales de la région ont fermé brutalement. Les fameux meubles de la Brianza terrorisent désormais les clients, le bois contenant peut-être du TCDD.

Quant à l'action des pouvoirs publics, l'administration régionale a voté des crédits de cinq cents millions de lires pour la région de Seveso. A Rome même, le prochain conseil des ministres mercredi, sera consacré à Seveso et à l'élaboration d'une loi spéciale pour la région, où un moratoire a été institué.

Par delà le drame même de Seveso, c'est toute la politique de l'environnement qui est remise en cause, affirme un communiqué de la section italienne du "World Wild Life Fund". L'hébdomadaire économique "Il Modo" dressant la carte de l'industrie chimique en Italie, écrit qu'il y a dans le pays "dix ou cent Seveso" possibles, parle de dépôts de phosgène à Milan pour l'industrie Farmitalia, et à Porto Marghera-Venise pour Montedison, cite 324 établissements chimiques d'une certaine importance, 1.536 employant moins de cent ouvriers, 3.561 en employant moins de dix. Les contrôles apparaissent insuffisants. La presse a affirmé que les autorités ne semblaient pas au courant de la production exacte de l'Icmesa — du groupe multinational Hoffman — La

Roche. En fait, le nuage de Seveso inquiète surtout par son aspect presque quotidien et banal, relève la presse, comme si la science-fiction et l'angoisse se glissaient dans la vie de tous les jours. Un sociologue M. Roberto Vacca, commentait: "Nous entrons dans le prochain Moyen Age".

Une religieuse canadienne élue supérieure générale

VATICAN (AFP) — La sœur Marguerite La Rochelle, Canadienne, est la nouvelle supérieure générale des "Soeurs de la Charité de Saint-Louis", à annoncer samedi soir Radio-Vatican. Elle a été choisie par le chapitre général réuni à Rome en présence du cardinal argentin Eduardo Pironio, préfet de la Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers.

L'institut des Soeurs de la charité de Saint-Louis, fondé à Vannes France en 1803, compte actuellement 1.200 religieuses réparties dans 185 maisons, en France, Grande-Bretagne, Italie, États-Unis, Afrique, Madagascar, Haiti, Martinique et Canada. La sœur Marguerite La Rochelle était jusqu'à présent provinciale du Québec.



Une invitation la future mariée

Venez inscrire votre liste de mariage au Registre de la mariée.

A n'importe quel magasin Birks, venez indiquer votre préférence pour le sterling le plaqué Regency, la porcelaine, le cristal ou toute autre catégorie d'articles que vous aimeriez recevoir en cadeau. Nous serons ainsi en mesure d'aider vos parents ou amis à choisir les cadeaux qui seront le plus en accord avec vos préférences. C'est aussi un bon moyen d'éviter de recevoir deux fois le même cadeau.

Birks se fait le confident de la fiancée. Ce service vous est offert à titre gracieux et avec nos meilleurs vœux.

BIRKS
JOAILLIERS

Visitez notre nouveau magasin à la Place Desjardins

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Amandine Robin, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagou Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Quétier, C.A.
Jacques R. Chablon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Barr, C.A.
4928 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H4P 1T9
55A, Blainville Est,
St-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4081

samson. Belair & associés
comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal-H4Z 1H8
861-5741



McGill University

Management Institute

Executive Development Course

A twenty-five week course for supervisors and junior/middle management men and women who are preparing for greater responsibility.

September, 1976 to April, 1977

Cette brochure pourrait vous aider à faire un grand pas dans votre carrière....

Si vous êtes dans les affaires et vous préparez à des fonctions d'importance, vous avez sûrement intérêt à en savoir davantage sur notre cours de perfectionnement en administration. La brochure, qui est gratuite, contient tous les renseignements nécessaires, y compris les modalités d'inscription. Ce cours n'exige aucun diplôme préalable. Pour recevoir la brochure, il suffit de téléphoner au Management Institute de l'Université McGill, au 392-5870.

Prière de noter que le cours se donne en anglais.

ÉDUCATION AUX ADULTES

cours du soir

AUTOMNE 76

106 cours offerts

Administration	24 cours
Informatique	9 cours
Secrétariat	13 cours
Sciences	19 cours
Sciences humaines	30 cours
Arts et Lettres	13 cours
Langues	12 cours

Pour obtenir l'offre de cours détaillée, téléphonez à Mireille Boitel ou Laurence Gablain à 376-6310.

MAIS AUSSI...

Profitez du **Centre de Références et d'Informations**. A votre service pour l'aide pédagogique. Suzanne Payette et Gilles Lavoie vous aideront à trouver réponses à vos questions.

Période d'inscription: du 9 au 25 août

Début des cours: 13 septembre



Éducation aux Adultes,
CEGEP Rosemont,
8400 - 16e Avenue,
Rosemont Montréal, P.Q.

376-6310

le CEGEP, ça vous appartient aussi.

Ouganda: plus de 100 étudiants sont massacrés par des soldats

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Plus de cent étudiants de l'université de Makerere ont été massacrés par les soldats du maréchal Idi Amin Dada et l'on craint que sept cents autres aient également trouvé la mort, rapportait hier le journal britannique l'Observer.

Dans un article daté de Lusaka et publié à la une, David Martin ajoute que plus de mille étudiants de l'université de Makerere à Kampala ont été blessés dans le courant de la semaine.

Citant des témoins, il précise qu'une série d'incidents ont eu lieu depuis janvier dernier entre militaires et étudiants. Des étudiants précisent que les fils du président Amin, Taban, a eu une attitude à l'université qui a suscité une pétition des étudiants. Mardi dernier, une délégation d'étudiants s'est rendue chez le vice-recteur de l'université. Taban a alors téléphoné à son père et l'armée est intervenue sur le campus avec des armes automatiques.

"Certains ont été tués sur le coup. Six sont morts instantané-

ment. On a intimé l'ordre aux autres de se mettre à plat ventre. Ils ont obéi. C'est alors que les violences ont commencé, de terribles violences", témoigne un étudiant cité par le journal.

"Les soldats se sont mis en mouvement au milieu des étudiants et ont violé les femmes. Quelques-uns qui résistaient ont eu les seins arrachés au couteau. Des étudiants qui étaient dans les résidences ont été jetés par les fenêtres du troisième et du quatrième étage. Certains ont eu des membres cassés", poursuit-il.

Les soldats ont quitté le campus de Makerere après avoir fermé toutes les issues. Pendant toute la journée et la plus grande partie de la nuit, les blessés ont été laissés sans soins en geignant et en appelant au secours.

"Des ordres avaient été donnés pour qu'ils ne reçoivent aucun soin médical. L'ordre était toujours apparemment valide vendredi", ajoute l'observateur. Le journal rapporte qu'une

deuxième intervention de l'armée a eu lieu mercredi dernier sur le campus. L'opération a été une terreur sans nom et une véritable boucherie", rapporte un Ougandais.

Par ailleurs, le président Jomo Kenyatta n'avait toujours pas signé hier le mémorandum mis au point cette semaine par les représentants du Kenya et de l'Ouganda.

Le maréchal Amin a signé ce document samedi, lorsqu'il lui a été présenté par le secrétaire général de l'OUR, M. William Eteki, à Kampala. Une démarche similaire à Monbassa, où réside actuellement le président Kenyatta, n'a produit aucun résultat.

On ne connaît pas la teneur exacte du mémorandum qui devrait permettre une réconciliation entre les deux pays. Le communiqué commun publié vendredi à l'issue de la réunion interministérielle Kenya-Ouganda précise qu'il stipule les devoirs et obligations de chacun des deux pays au regard du droit international, en particu-

lier en ce qui concerne la compensation des pertes en vies humaines et en biens.

Le ministre des Affaires étrangères du Kenya Munyua Waiyaki a précisé vendredi que le mémorandum devrait être ratifié par les deux chefs d'Etat. Ceux-ci, a-t-il ajouté, devront aussi parapher deux annexes énumérant les griefs réciproques de chaque pays.

On s'interroge à Nairobi sur les raisons du rejet de l'accord par le chef d'Etat kenyan. Cela pourrait remettre en cause une normalisation des rapports entre le Kenya et l'Ouganda, qui traversent une crise depuis le raid israélien sur Entebbe le 4 juillet dernier.

Enfin le maréchal Idi Amin Dada a libéré soixante-quinze Kenyans "en détention préventive" dans la prison de Luzira, près de Kampala, a annoncé samedi la radio ougandaise. Vingt-quatre chauffeurs de poids lourds et leurs aide-chauffeurs gardés dans un hôtel de Kampala ont également été libérés.

L'agitation pourrait s'étendre aux autres villes du Transvaal

JOHANNESBOURG (d'après Reuter et AFP) — Alors que l'agglomération noire de Soweto aux environs de Johannesburg, a connu hier, un calme relatif, au terme d'une semaine d'agitation, celle de New Brighton, près de Port-Elizabeth, a été samedi soir le théâtre de violences.

A New Brighton, la police a

usé de gaz lacrymogènes et a ouvert le feu pour disperser les manifestants. Quatre noirs ont été blessés, aucun sérieusement, ainsi que huit policiers, indique un bilan officiel.

L'origine de ces désordres n'est pas connue avec certitude. On sait seulement que des gaz lacrymogènes ont été diffusés dans un stade couvert où cinq

mille africains assistaient à une rencontre de boxe. La foule s'est ruée vers les sorties. Des autobus ont été lapidés. Des véhicules, dont une voiture de police ont été incendiés.

Le calme était, selon la police, revenu hier matin dans cette région, épargnée par les violentes émeutes du mois de juin.

A Soweto, où on ne signalait hier aucun incident, la police se tient prête à faire face à une éventuelle nouvelle flammée de violence, aujourd'hui. Elle s'attend en effet que les étudiants reprennent leur campagne pour obtenir la libération des Africains emprisonnés après les émeutes de juin.

Les trois journées d'émeutes, de mercredi à vendredi à Soweto ont fait sept morts — six Noirs et un policier blanc — et trente quatre blessés, dont huit par balles, a déclaré samedi un porte-parole de la police sud-africaine.

La police qui a fait usage de grenades lacrymogènes et a tiré à plusieurs reprises des salves d'avertissement pour disperser les manifestants, estime qu'elle n'est responsable que de la mort de trois personnes.

Le nombre des arrestations opérées par les policiers n'a pas été précisé par le porte-parole qui a simplement indiqué que 33 personnes avaient été appréhendées vendredi soir à Dobsonville, dans un quartier périphérique et Soweto au cours d'un nouvel affrontement entre policiers et manifestants armés de molloons.

Les adolescents se réclamant du "pouvoir noir" ont été les principaux acteurs de ces manifestations, les plus violentes enregistrées dans la Township noire depuis les émeutes de juin dernier qui avaient fait 176 morts et plus de 1.000 blessés.

Les troubles pratiquement circonscrits, cette semaine, à Soweto même, pourraient, si l'on s'en tient au précédent de juin, s'étendre la semaine prochaine, aux autres villes Noires du Transvaal où déjà, par endroits, sont apparues les premières flammes d'un feu qui couve depuis six semaines.

A Alexandra — 60.000 habitants — faubourg noir au nord de Johannesburg, où 25 personnes trouveront la mort pendant les troubles de juin, des manifestants ont brièvement tenté d'attaquer des autobus, vendredi, mais l'effervescence avait cessé samedi matin.

Vendredi, la police a dû intervenir à Thaba Nchu, enclave noire au cœur de l'Etat d'Orange — à 300 Km au sud-ouest de Johannesburg — pour disperser une manifestation d'écologistes.

Des flambées de révolte analogues sont signalées dans l'East-Grigqualand, à la limite de la province de Natal, où plusieurs centaines d'écologistes ont également tenté de mettre le feu à leurs salles de classe. L'acalmie de cette fin de semaine est donc lourde de menaces et la police, sur tout le territoire, reste en état d'alerte.

Les Blancs et les incidents de Soweto

JOHANNESBURG (AFP) — "Le fossé s'élargit entre Blancs et Noirs" en Afrique du Sud. Ce titre du journal dominical Sunday Express traduit l'évolution d'une grande partie de l'opinion blanche d'Afrique du Sud, devant la montée de la violence à Soweto, l'immense ville satellite africaine de Johannesburg.

Les émeutes du mois de juin, qui ont fait 176 morts et plus de mille blessés, l'agitation latente du mois de juillet, avec les incendies d'écoles africaines, et l'explosion de violence des jeunes étudiants de Soweto ces derniers jours, faisant déjà huit morts et de nombreux blessés, ont provoqué un durcissement chez les Blancs, de moins en moins disposés à écouter les revendications des Africains.

Une telle réaction de la plu-

part des Blancs d'Afrique du Sud est due, selon le professeur

afrikaaner Willie Esterhuysen au fait que "L'homme blanc de la rue est politiquement sous-développé".

Au contraire, tant chez les intellectuels que chez de nombreux hommes politiques afrikaaners, traditionnels soutiens du gouvernement de M. John Vorster, les appels au changement et au dialogue avec les Africains se multiplient.

Tenant compte de cette double évolution dans l'opinion, le ministre sud-africain de la Police, de la justice et des pri-

sons, M. Jimmy Kruger, a déclaré hier que "la loi et l'ordre seraient maintenus en Afrique du Sud", mais aussi que "le gouvernement prêterait attention à tous les problèmes à l'origine des événements de Soweto".

Il a cependant refusé de reconnaître l'association des parents d'élèves noirs — que les étu-

dants ont chargée de présenter leurs revendications au gouvernement — "tant que les troubles dureront".

De son côté, le ministre des Affaires bantoues (africaines) M. M.C. Botha, a annoncé qu'il préparait un "New Deal" pour les Africains des villes.

Mais jusqu'où le gouvernement est-il prêt à aller? M. Kruger a en effet réaffirmé hier sa foi dans la politique de "développement séparé" (apartheid), pour résoudre les problèmes actuels. Les premières propositions consisteront notamment à donner plus de pouvoir au conseil urbain de Soweto, qualifié de "fantoche" par les manifestants de ces derniers jours.

Deux afrikaaners parmi les plus connus, M. Louis Nel, député du parti national (gouvernement) et M. Willem De Klerk, rédacteur en chef de Die Transvaal, organe du parti national, incitent depuis plusieurs semaines M. Vorster à agir "vite et en profondeur afin d'éviter la révolution".

Pour M. De Klerk, le mécontentement des Africains concerne tous les aspects de leur vie quotidienne. Il propose ainsi notamment que les Africains de Soweto puissent posséder leur maison, ce qui est interdit actuellement, la doctrine officielle considérant les Africains comme des résidents temporaires devant regagner leur "foyer national" (Bantoustan).

De même, l'insécurité provoquée par l'annonce que les Africains devraient abandonner leur nationalité sud-africaine pour celle de leur Bantoustan doit être éliminée, estime M. De Klerk. "Il n'est plus temps de ménager l'électeur conservateur des campagnes avant de prendre des décisions. Il faut agir vite", ajoute le rédacteur en chef de Die Transvaal.

A ce propos, dans de nombreux milieux nationalistes afrikaaners, on étudie un projet de nouvelle constitution, qui, s'éloignant de celle de type britannique, appliquée actuellement, se dirigerait vers un présidentialisme à l'américaine, donnant plus de marge de manœuvre au chef d'Etat que viendrait M. Vorster.

Mais le gouvernement ne veut pas avoir l'air de céder à la pression de la rue. Sa police est forte, et M. Kruger a affirmé hier qu'une révolte ne pourrait jamais l'emporter en Afrique du Sud.

Aiors, pour de nombreux Sud-Africains, il faudra "s'habituer à vivre avec Soweto, avec ses colères et avec ses victimes".

Continuons à donner aux malades de la lèpre un avenir plus humain et plus heureux. Donnons à Fame Perce

Rhodésie: riposte aux attaques du Frelimo pas exclue

PRETORIA (AFP) — Une riposte spectaculaire des forces rhodésiennes aux attaques de harcèlement lancées contre leur front oriental par des unités bien armées du Frelimo mozambicain ne doit pas être exclue, estime-t-on dans certains milieux diplomatiques de la capitale sud-africaine.

Les révélations successives faites depuis quarante-huit heures, à Salisbury, par des porte-parole officiels au sujet de cette offensive directe de l'armée mozambicaine contre le territoire même de l'Est rhodésien, ainsi que la publicité insolite dont on a entouré l'incursion passagère, cette semaine d'un fort commando du Frelimo dans une zone opérationnelle rhodésienne à la frontière, sont interprétées dans les milieux comme une préparation psychologique à une possible contre-offensive qui risque de devoir être menée avec des moyens de "frappe" substantiels.

Pour la première fois depuis le début, cette année, de l'escalade militaire sur le front oriental, le quartier général rhodésien a insisté non seulement sur l'armement moderne dont disposaient les assaillants — mortiers de campagne, roquettes de 122MM et pour la première fois des canons sans recul de 75 MM — mais également sur la qualité tactique de leur opération.

Il s'agissait en l'occurrence, a-t-on souligné à Salisbury, d'une "bonne opération militaire", dont l'organisation et l'exécution ont été directement portées au crédit du Frelimo. Ce, bien que les Mozambicains — qui disposent à la frontière d'unités aguerries par dix années de lutte contre les Portugais — ne semblent avoir joué qu'un rôle d'encadrement massif d'un petit noyau de guerilleros rhodésiens des "forces armées du Zimbabwe" très effacées depuis plus d'un mois.

Les experts militaires de Pretoria avaient attribué entre mars et juillet 1976 l'immobilité relative du front est de Rhodésie — et cela malgré la fréquence des engagements — à une piètre dégré d'entraînement des guerilleros recrutés en Rhodésie.

Désormais, ces experts sont amenés à établir un parallèle entre l'appui Cubain donné en 1975 au MPLA angolais, qui avait rendu possible la percée de ce mouvement contre ses rivaux, et l'intervention directe, depuis quelques semaines, du Frelimo aux côtés de l'"armée de libération du Zimbabwe".

Le jumelage Frelimo-Zimbabwe crée à la frontière orientale de la Rhodésie une situation d'autant plus potentiellement dangereuse que maintenant, les forces de M. Ian Smith doivent également affronter à l'ouest des contingents apparemment nombreux et relativement bien entraînés, selon la télévision sud-africaine, du ZAPU, l'ancien mouvement militant du "Zimbabwe" créé et commandé par M. Joshua Nkomo, l'homme qui fut encore il y a quelques mois l'interlocuteur de M. Smith et qui semble avoir opté pour la guerre après l'échec de ces pourparlers.

M. Ian Smith a cherché sans doute à rassurer cette semaine la nation rhodésienne en affirmant qu'après avoir tenu pendant dix ans depuis 1965, celle-ci tiendrait encore pendant une autre décennie. Mais pour que ce raisonnement puisse porter, il faudra sans doute l'appuyer de certains succès militaires sur le terrain, susceptibles d'effacer l'impression créée par la pression croissante du Frelimo.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

APPARTEMENTS À VENDRE

Trust Royal
Westmount
prestigieux et pratique
Superbe résidence d'appartements en co-propiété, sur Clarke coin Sherbrooke. Site entouré d'arbres. Métro et autobus à la portée. Air climatisé, 2, 3 et 4 chambres à coucher. Service de portier.
Consultez un conseiller en condominium: Louise Vocianno: 932-1112 ou 935-5761 ou Claudette Limoges: 932-1112 ou 481-5907.
courtier en immobilier 10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

APPARTEMENTS À LOUER

"ST-ANDREW'S TOWER"
1432 Rue de la Montagne
DISPONIBLES
Bachelors très spacieux, grands studios.
Venez voir et comparez.
• Système de contrôle individuel pour chauffage et air climatisé • tapis mur à mur • grand balcon et rideaux-soleil • poêle et réfrigérateur de marque G.E. • salle de bain en céramique • électricité payée.
Avantages sur les lieux, promenade de l'Arcade, boutiques, restaurant, magasin d'alimentation, piscine, terrasse, sauna, stationnement, bureau de location sur les lieux, du lundi au samedi incl. 9 a.m. à 7 p.m.
288-3898
281-1768
10-8-76

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le corps du caïd Roselli est trouvé dans un baril

MIAMI (AFP) — Le corps décomposé de John Roselli, ancien caïd de la Mafia de Chicago qui avait tenté il y a quelques années, d'organiser l'assassinat du premier ministre cubain Fidel Castro, a été retrouvé à l'intérieur d'un baril flottant dans la baie de Dumbfoundling, entre le nord de Miami et Miami-Beach.

Il s'agit d'un assassinat "dans les meilleurs traditions de la Mafia", a déclaré hier le Dr Ronald Wright, chef adjoint du service médical du comté de Dade. Il a précisé que le cadavre a été retrouvé samedi par deux pêcheurs qui ont repéré des os et des morceaux décomposés de chair humaine à travers les trous ouverts dans le baril. Celui-ci avait été entouré des chaînes pour lui donner du poids et le rendre submersible.

L'identification n'a eu lieu qu'hier grâce aux empreintes digitales. La sœur de John Roselli avait signalé sa disparition il y a douze jours.

Âgé de 71 ans, John Roselli s'était retiré à Miami pour y mener une vie paisible. Il vivait chez sa sœur qu'il tenait toujours au courant de ses allées et venues. Il y a douze jours, il était parti au volant de sa voiture

pour faire du golf. La police avait retrouvé l'auto abandonnée à l'aéroport de Miami.

Roselli avait été le lieutenant du caïd de la Mafia de Chicago Sam Giancana, tué par balles l'été dernier dans cette ville, alors qu'il s'apprêtait à témoigner devant une commission sénatoriale sur les complots ourdis par la CIA contre M. Castro.

Roselli avait été recruté au début des années 60 par M. Robert Maheu, ancien agent du FBI devenu par la suite le bras droit du défunt milliardaire Howard Hughes. M. Maheu avait déclaré à une commission d'enquête sénatoriale qu'il avait chargé Roselli de l'assassinat de M. Castro pour le compte de la CIA.

Au cours de sa déposition devant la commission d'enquête sénatoriale l'année dernière, Roselli avait fait état de cinq tentatives d'assassinat de Fidel Castro, dont une au poison, après laquelle le dirigeant cubain était tombé gravement malade.

Le FBI, qui avait enquêté sur sa disparition la semaine dernière, avait affirmé qu'il avait peut-être été enlevé par un ancien rival de la Mafia qui avait attendu longtemps pour un règlement de comptes.

Les non alignés se réunissent pour redéfinir leur mouvement à Colombo

COLOMBO (Reuter) — Le bureau des non alignés, qui groupe les représentants de dix-sept pays, se réunit aujourd'hui à Colombo pour préparer les travaux du sommet du mouvement qui se tiendra du 16 au 19.

Les travaux du bureau porteront essentiellement sur les questions économiques: promotion des échanges commerciaux entre les pays du tiers monde et renforcement de la position collective du mouvement face aux pays industrialisés afin de parvenir à un nouvel ordre économique international.

Après les travaux du bureau, les ministres des Affaires étrangères des quelque 85 pays membres se réuniront à leur tour du 12 au 14 pour se pencher sur diverses questions politiques épineuses. La plus délicate est la demande d'adhésion, à titre d'observateurs, de la Roumanie et des Philippines.

Par définition, les non alignés ne doivent appartenir à aucune alliance militaire. Or, la Rou-

manie est liée au pacte de Varsovie et les Philippines à l'OTASE. Certains pays craignent que l'adhésion des deux pays soit le prélude à des demandes analogues d'autres pays influents tels que l'Iran, la Turquie et le Pakistan, qui en sont actuellement écartés en raison de leur appartenance à de tels pactes de défense.

Autre sujet difficile: la proposition de certains pays, notamment la Libye et l'Irak, qui souhaitent institutionnaliser le mouvement en le dotant d'un secrétariat permanent.

De nombreux pays y sont hostiles et font remarquer que ce qui donne sa force au mouvement des non alignés c'est justement l'absence de toute structure permanente.

Le bureau des non alignés est composé de l'Algérie, Cuba, Sri Lanka, Guyana, Koweït, Libéria, Malaisie, Népal, Pérou, Sénégal, Somalie, Inde, Mali, Syrie, Tanzanie, Yougoslavie et Zaïre. Il est question d'en porter le nombre à vingt-trois. La Corée du Nord et le Bangladesh ont déjà fait savoir qu'ils souhaitent en faire partie.

En ce qui concerne le sommet lui-même, il aura à traiter d'un large éventail de questions: la situation en Afrique australe, le Proche-Orient, la rivalité entre grandes puissances dans l'océan Indien, les implications internationales de la détente, les ingérences dans les affaires internes des États, le désarmement et la sécurité internationale, Chypre, la Corée et les problèmes de l'Amérique latine.

Soixante-quatorze pays ont annoncé qu'ils seront présents au sommet. La plupart seront représentés par leurs chefs d'État ou de gouvernement. Il y aura également au moins dix-sept délégations d'observateurs représentant des organismes internationaux et des mouvements de libération.

La querelle idéologique Moscou-Pékin ne manquera d'ailleurs pas d'occuper le devant de la scène, lorsque la délégation du pays hôte proposera de faire de l'Océan Indien une zone de paix. Mme Sirimavo

Bandaranaike, premier ministre du Sri Lanka, estimait récemment dans une interview que la zone de tension entre grandes puissances en Asie s'était déplacée du sud-est au sud de la région depuis la fin des conflits indo-chinois.

Tout le monde est à peu près d'accord avec la proposition du Sri Lanka concernant l'Océan Indien. Mais si les critiques qui seront formulées contre la présence d'une base navale américaine à Diego Garcia seront à peu près unanimes, il n'en ira pas de même pour celles fustigeant la puissance de la flotte soviétique dans la région. Elles seront mal accueillies par ceux des non alignés qui voient en l'URSS un allié naturel du tiers monde. C'est notamment le cas

des Cubains qui seront sans doute représentés à Colombo par M. Fidel Castro.

Le point numéro onze inscrit à l'ordre du jour du sommet ne fait pas non plus l'unanimité. Il préconise en effet un renforcement de la solidarité et de l'assistance mutuelle entre les non alignés "de façon à réagir de manière plus efficace aux menaces, aux pressions et aux agressions dont ils sont victimes".

Les Pakistanais craignent qu'une telle clause donne naissance à des pactes de défense régionaux. Mais les Indiens, qui en sont les principaux promoteurs, répondent qu'elle ne comporte aucune implication de ce genre.

Les questions économiques ne seront pas oubliées par les chefs d'État et de gouvernement. Plusieurs pays proposent un certain nombre de mesures destinées à renforcer la coopération économique du tiers monde et les délégués tenteront de leur donner un commencement d'application.

Il est question, entre autres, de créer un organisme chargé de promouvoir de tels échanges, un fonds de solidarité des non alignés qui serait financé par les pays les plus riches du mouvement, et un conseil des associations de producteurs de matières premières et denrées. Le sommet examinera aussi les moyens de coordonner l'action du tiers monde dans les forums internationaux, aux Nations unies notamment.

Kissinger: armes pour le chah et menaces voilées pour Bhutto

LAHORE (Reuter) — M. Henry Kissinger est arrivé hier au Pakistan pour une visite de cinq heures au cours de laquelle il a invité ce pays à ne pas acheter des installations de production de plutonium à la France, sous peine de ne plus recevoir une aide économique et militaire américaine.

Dans l'entourage du secrétaire d'État américain, on ajoute que les États-Unis pourraient bloquer la vente au Pakistan d'avions d'appui tactique A-7, si Washington ne reçoit pas la ferme assurance que le Pakistan ne s'engagera pas dans le développement d'un potentiel technologique qui lui permettrait de fabriquer des engins nucléaires.

Alarmé par l'explosion atomique à laquelle l'Inde a procédé en 1974, le Pakistan s'est engagé à acheter à la France des installations de retraitement de l'uranium susceptibles de produire

le combustible nécessaire à la fabrication d'armes atomiques. Mais une nouvelle loi américaine stipule que les pays qui se procurent de telles installations peuvent être privés de toute aide américaine à moins que le président ne considère une telle aide comme essentielle aux intérêts de ce pays.

On fait remarquer que le Pakistan ne dispose actuellement que d'un petit réacteur nucléaire dont le combustible usé n'a pas besoin d'installations de retraitement. On affirme que le pays ne sera vraisemblablement pas en mesure de produire son plutonium avant dix à quinze ans.

Le Pakistan pourrait donc perdre l'aide économique et alimentaire de 322 millions de dollars que le Congrès a approuvé pour les deux prochaines années. Sur le plan militaire, le Pakistan n'a pas repris ses achats d'armes américaines au

rythme que l'on attendait après la levée de l'embargo, en février 1975, qui avait été imposé sur les livraisons d'armes à la suite du conflit indo-pakistanaï. Le Pakistan a jusqu'ici placé des commandes de 80 millions de dollars pour des armes américaines.

Auparavant, M. Kissinger avait annoncé à Téhéran que les ventes d'armes des États-Unis à l'Iran se poursuivront au rythme actuel au cours des quatre prochaines années. Elles représentent annuellement entre deux et trois milliards de dollars.

En ce qui concerne le commerce non-militaire, il dépassera de 65 pour cent les prévisions antérieures d'ici à 1980, essentiellement parce que les exportations de pétrole iranien aux États-Unis vont doubler, a précisé le secrétaire d'État américain.

Les accords conclus à Téhéran portent notamment sur les points suivants:

— Au cours des quatre prochaines années, les exportations non militaires des États-Unis à l'Iran représenteront la somme de 24 milliards de dollars;

— Au cours de la même période, les exportations de pétrole de l'Iran aux États-Unis atteindront deux milliards de dollars.

— Les exportations d'armes des États-Unis seront de l'ordre de dix milliards de dollars.

Les ventes de matériel militaire américain "sophistiqué" ont été critiquées par divers milieux qui estiment que l'Iran n'est pas en mesure d'absorber une telle quantité d'armement: mais le secrétaire d'État a tenu à préciser qu'il s'agit essentiellement de matériel destiné à remplacer des équipements hors d'usage ou dépassés et que ces ventes sont motivées par la menace potentielle que les voisins de l'Iran font peser sur sa sécurité, notamment l'Irak et l'URSS.

Les chiffres concernant les ventes d'armes ont été proposés par les États-Unis avant la troisième réunion de la commission économique mixte américano-iranienne qui s'est tenue samedi à Téhéran. La commission ne traite pas des ventes d'armes, a précisé M. Kissinger, mais il a tenu à en communiquer les chiffres pour montrer comment les deux pays en arriveront à un volume d'échanges commerciaux de 50 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années.

Mais il est probable que ce chiffre ne tienne pas compte de la vente de six à huit réacteurs nucléaires à l'Iran. Le coût total de l'opération est de l'ordre de huit milliards de dollars. M. Kissinger a indiqué que des progrès ont été réalisés sur ce point mais que les deux parties ne sont pas encore parvenues à un accord définitif sur les sauvegardes concernant la réutilisation du combustible.

Les États-Unis refusent d'accorder à l'Iran le contrôle sur la réutilisation du combustible en arguant du fait qu'il contient du plutonium et qu'il serait donc possible à l'Iran de construire des engins nucléaires.

Washington souhaite un contrôle international, ce à quoi les Iraniens ne tiennent pas particulièrement. Pour sortir de l'impasse, a indiqué le secrétaire d'État, les États-Unis pourraient envisager de financer la réutilisation du combustible par un pays tiers.

Deux attentats à la bombe d'origine libyenne au Caire ?

LE CAIRE (AFP) — La police égyptienne a accusé hier après-midi, le colonel Kadhafi, chef de l'État libyen d'être à l'origine de l'attentat à la bombe perpétré à midi dans les locaux du complexe administratif situé dans le centre du Caire.

Annouçant l'arrestation de l'auteur de l'attentat, le général Hassan Abou Pacha, adjoint du ministre de l'Intérieur, a déclaré que cet attentat faisait partie des "opérations de sabotage menées par le colonel Kadhafi contre le peuple égyptien".

Selon le général Abou Pacha, deux engins ont explosé à deux heures d'intervalle dans les locaux du complexe administratif situé place Tahrir près de l'hôtel Hilton et de la Ligue arabe.

L'adjoint du ministre de l'Intérieur a indiqué que quatorze personnes avaient été blessées dont plusieurs policiers et que leurs jours n'étaient pas en danger. Parmi les blessés figure l'auteur de l'attentat, un ressortissant égyptien originaire d'une

province du delta. Il a été blessé, selon le communiqué, par l'explosion de la première charge, alors qu'il la manipulait.

C'est le premier attentat à la bombe commis dans une administration gouvernementale égyptienne.

Le complexe administratif d'El Tahrir est un imposant bâtiment d'une douzaine d'étages réunissant plus d'un millier de bureaux et abritant une grande partie des services du ministère de l'Intérieur. Le bâtiment est très fréquenté le matin et c'est dans ces locaux que sont délivrés les passeports, les permis de séjour et plusieurs autres documents relevant du ministère de l'Intérieur.

Les accès au bâtiment ont été immédiatement bloqués par la police à la suite des explosions et toutes les personnes qui se trouvaient à l'intérieur ont été fouillées à leur sortie.

Les attentats à la bombe en Égypte sont rares. C'est depuis

l'année dernière seulement que la police égyptienne a fait état de quelques attentats de ce genre ou de la découverte d'engins explosifs. Le dernier attentat a été la pose d'une charge sur la ligne ferroviaire Alexandrie-Marsa Matruh. Tous ces attentats ont été imputés par la police égyptienne à des agents provocateurs libyens.

Dans son communiqué dimanche, le ministre de l'Intérieur affirme que l'attentat dans le complexe administratif a été préparé par les services de renseignements libyens. Ces services veulent, selon le général Abou Pacha, démontrer par des opérations de sabotage, que la situation intérieure en Égypte est instable.

Soulignant que la police égyptienne est en état d'alerte pour faire face à toute opération terroriste, le général égyptien a déclaré que "les plans et complots du colonel Kadhafi ne peuvent être l'oeuvre que de bandes terroristes".

Inde: l'opposition menace de boycotter le Parlement

NEW DELHI (Reuter) — Les quatre principaux partis d'opposition en Inde ont menacé de boycotter la prochaine session du Parlement fédéral si le gouvernement va de l'avant avec son projet de modification de la constitution.

Une telle mesure de la part de l'opposition ne suffirait cependant pas pour bloquer l'adoption des amendements proposés car le parti du Congrès (au pouvoir) dispose de la majorité des deux-tiers et peut compter, dans cette question, sur l'appui du parti communiste indien pro-soviétique.

Dans une lettre commune au ministre des Affaires parlementaires, M. Kota Raghuramiah, les quatre partis, qui forment le front d'opposition populaire, soulignent qu'il n'y a aucun sens à accepter l'invitation du gouvernement à ouvrir un débat au Parlement sur le projet de modification de la constitution car "ce serait conférer une légitimité à ce qui constitue de toute évidence une manœuvre partisane illégale".

Le parti communiste indien

pro-chinois a publié une déclaration semblable à celle du front populaire, dont les membres sont le parti du peuple indien, le parti socialiste indien, le parti nationaliste hindou Jan Sangh et le congrès d'opposition.

Déjà approuvés par le parti du Congrès, les amendements que le gouvernement entend faire adopter proclameront l'Inde république socialiste, séculaire et démocratique. La présente constitution la dit république démocratique.

Ils réduiront fortement les pouvoirs de la magistrature, qui n'aura plus le droit de faire valoir son opinion sur la légalité des amendements constitutionnels, sur les différends électoraux et les lois adoptées par le parlement.

Le gouvernement soutient que ces modifications sont essentielles à la réalisation de ses objectifs sociaux et économiques.

Dans sa lettre, le front populaire ajoute: "L'opposition se doit de réaffirmer dans les termes les plus énergiques ses objections à la tenue d'un débat sur cette question dans les circonstances actuelles. Elle déclare qu'elle ne prendra au-

cune part aux procédures par lesquelles le gouvernement tentera de modifier la constitution de manière unilatérale".

L'opposition reproche au premier ministre Indira Gandhi de n'avoir pas autorisé, malgré ses promesses, un débat national et public sur la modification de la constitution. Elle considère que le gouvernement vise à perpétuer l'état d'urgence décrété en juin 1975 et aux termes duquel il a suspendu en janvier dernier l'exercice du droit à la liberté d'expression et de six autres droits fondamentaux garantis par la constitution.

Mme Indira Gandhi est allée loin sur la voie de l'abrogation de droits fondamentaux et de la suppression d'institutions démocratiques que son père, l'ancien premier ministre Jawaharlal Nehru, avait considérées comme inviolables, écrit hier le New York Times.

Mme Gandhi, poursuit le quotidien, avait affirmé en instituant l'état d'urgence l'année dernière que cette décision n'avait qu'un caractère provisoire. "Mais depuis lors, le monde a malheureusement été le témoin de la destruction systématique de la liberté en Inde, ainsi que d'une bonne partie de ses structures démocratiques. ... Si elle avait raison en déclarant, l'année dernière, que la démocratie était le seul système susceptible de maintenir l'unité du pays on peut s'interroger sur les conséquences de ses actions pour l'avenir de l'Inde".



CHEF DE POLICE

La Ville de Bathurst, N.B. (population 18.000) a une ouverture pour un individu expérimenté en science policière et en administration, pour endosser les responsabilités au Service de Police de cette ville grandissante du Nouveau Brunswick.

Le candidat élu doit avoir occupé un poste supérieur dans la force publique; avoir un minimum de dix ans d'expérience dans le service policier, avec une facilité à communiquer avec le public, et être préférentiellement bilingue. Traitement dépendant de l'expérience et qualifications.

Votre demande d'emploi comprenant un résumé et Curriculum vitae sera gardé confidentielle. Toute personne intéressée devra s'adresser avant le 31 août 1976 à:

Ville de Bathurst
Casier Postal "D"
Bathurst, N.B.
Attention: Greffier



pavillon du parc inc.

CENTRE ADMINISTRATIF
SECTEUR MÉSADAPTÉS SOCIAUX

RECHERCHE QUATRE (4) ÉDUCATEURS

(milieu sécuritaire pour garçons)

fonction: En collaboration avec l'équipe en place, répond aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation totale des enfants en vue de leur formation et de leur réintégration à la société.

scolarité: Diplôme d'études collégiales

Lieu de travail: Hull

Salaire: Selon les normes du Ministère des affaires sociales.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 août 1976 à:

Lise Bastien
Service du personnel
253 boul. St-Joseph
Hull, Québec
J8Y 3X5



pavillon du parc inc.

CENTRE ADMINISTRATIF
SECTEUR MÉSADAPTÉS SOCIAUX

Milieu ouvert - filles
RECHERCHE

CHEF D'UNITÉ EN RÉADAPTATION

fonction: Coordonne et contrôle les activités relatives à la vie en groupe des bénéficiaires de son unité dans le but de leur assurer un milieu favorisant leur réadaptation.

scolarité: Diplôme d'études collégiales (D.E.C.), formation professionnelle en techniques d'éducation spécialisée ou l'équivalent.

expérience: Un (1) an de travail - 6 mois de gestion

salaire: Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 août 1976 à:

Lise Bastien
Service du personnel
253 boul. St-Joseph
HULL, Québec
J8Y 3X5

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LA COMPAGNIE BROWN BOVERI

Opportunités de carrières
Ingénieurs de contrats et projets

Différentes sphères intéressantes

- appareillage haute tension
- postes de distribution
- stations de redresseurs
- plans industriels
- systèmes de propulsion électrique

BROWN BOVERI (CANADA) L.TEE.
Division Systèmes
4000 Trans-Canadienne
Pointe-Claire, P.Q.
Att: Mme H. Bouchard
tél.: 697-6210

TA SITUATION ACTUELLE TE CONVIENT...
CEPENDANT... tu ne refusais pas une amélioration de conditions surtout si elle est accompagnée d'un travail où le défi est plus qu'intéressant.



SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SI C'EST TON CAS, NOUS T'INVITONS À TE JOINDRE À NOTRE ÉQUIPE !

LE DÉFI: Prendre une part active à l'intérieur d'une équipe jeune et dynamique, en tant qu'analyste, à la révision du système d'information comptable et de gestion. Tu devras donc évaluer les systèmes existants, rencontrer les gestionnaires pour connaître leurs besoins, établir et améliorer les points de contrôle et principalement proposer et implanter de nouveaux systèmes.

LES EXIGENCES: Pour un tel emploi, nous exigeons que tu sois membre étudiant ou confirmé d'une association comptable reconnue (C.A., C.G.A., R.I.A.), que tu possèdes un diplôme universitaire en administration, que tu possèdes un minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente dans une entreprise d'envergure et que tu démontres également une facilité d'expression orale et écrite.

RÉMUNÉRATION: Conditions extrêmement avantageuses et salaire selon la compétence et l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

Tout "curriculum vitae" adressé à:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC,
Service du Personnel,
C.P. 1058, Place d'Armes,
Montréal, P.Q.
H2Y 3J8
RÉFÉRENCE: 6510

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

A. DADOUN
Art et architecture d'intérieur
Décorateur ensemble
Créations exclusives
LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

Quand vos idées
ressemblent aux nôtres...
Château
d'aujourd'hui
extraordinaire en marge
382-4710

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

LONGPRE
MARCHEAU
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure
ou comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

C'est le temps
de faire installer les
**GOUTTIÈRES
(HO-DO)**
Résidences - industries -
institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
MTI: 322-4100
Québec: 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS
AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

Douces célébrations, de Michel Garneau

par Adrien Gruslin

"Je crois que ce texte appelle la simplicité", précise l'auteur, dans un mot inséré au milieu du programme. Simplicité belle ou beauté simple toujours créatrice de poésie, de cette poésie quotidienne à laquelle Michel Garneau nous a habitués dans ses meilleurs textes. Encore une bonne soirée grâce au dramaturge-poète et ce, en dépit d'une importante faille de mise en scène au plan des enchaînements.

Les Célébrations tracent les rapports visibles et invisibles

entre Margo et Paul Emile, un couple pareil à beaucoup d'autres. La pièce à deux personnages est présentée tout le mois d'août sur la petite scène du Théâtre du Horla à Saint-Bruno. Elle s'inscrit dans le sillage des *Quatre à Quatre*, *Les Voyagements* et *Rien que la Mémoire*. Sur un tempo ralenti, l'œuvre se déroule accompagnée d'une douce musique (régulièrement exécutée au violoncelle) de Marie Bernard. Les airs épousent parfaitement l'allure du texte. Michel Garneau aime écrire

pour des gens qu'il connaît. Ici, le couple est incarné par Léo Munger et Normand Lévesque. Tous deux étaient de *Rien que la Mémoire* ce printemps avec le groupe "Voyagements". Ils jouent bien. Léo Munger étouffe une fois de plus, elle qui nous avait habitués à des compositions aussi droites que théâtrales, elle n'éprouve aucun mal ici à exprimer les nuances d'une œuvre intimiste. Car *Les Célébrations* appartiennent au théâtre intimiste où tout est suggéré plutôt qu'énoncé. La musique appuie une telle am-

biance. Toute belle et touchante dans un petit lieu théâtral, la présentation aurait sans doute quelque mal à passer la rampe d'une grande salle. Pendant guère plus d'une heure, le spectateur voit évoluer le couple de Margo et Paul-Emile. Ils s'aiment, se le disent souvent, vivent ensemble depuis sept ans, ils sont "accotés". Paul-Emile a plus de trente ans et travaille à l'université. Quant à Margo, on sait qu'elle est en psychologie. Tous deux s'adonnent à un ping-pong verbal, "une des maladies du couple" dit-on

dans la pièce. L'action est structurée simplement. Huit temps marquant autant de moments dans la vie des deux personnages. Entre chaque temps, la musique se fait entendre et des informations temporelles (le lendemain, quelques jours après, etc...) nous sont fournies. Le rythme demeure lent, tranquille, comme la vie du couple. Cette existence a pourtant ses constituants dramatiques, ses obsessions. Paul-Emile est hanté par la mort; Margo ramène tous les problèmes aux

béné, à savoir si on a tété sa mère ou du caoutchouc. Tout y est: naissance/mort, éternel cycle éternellement parcouru en un mot, l'essentiel.

Michel Garneau ne l'oublie jamais. Cependant, il parle de la vie avec une santé rafraîchissante, même dans les moments graves. Il sait être tour à tour: viveur (Paul-Emile raconte son repas ou décrit Sylvie, la nouvelle secrétaire); grave (suicide de Marcel, mort, solitude); libérateur (Margo part en vacances seule) et aussi tendre (le retour de Margo). On possède l'ensemble des sujets abordés par le duo des *Célébrations*.

Si la force de la production du Théâtre du Horla vient du texte de l'auteur de *Gilgamesh*, sa faiblesse est essentiellement attribuable à une faille de mise en scène. Les réglages ont été effectués par les comédiens eux-mêmes, assistés de Robert Duparc et Danièle Panneton. Leur faute majeure consiste à multiplier les "black out" pour marquer le temps, là où il aurait fallu trouver un véritable procédé de transition. Ces noirs créent des ruptures désagréables que même la situation d'un soir de première (jeudi passé) ne saurait excuser. Plutôt qu'un "black out", il aurait été aisé d'opter pour un passage stylisé exécuté à vue, un peu à la lumière de ce que le public avait pu voir avec le merveilleux *Temps d'une vie* de Roland Lepage, au Théâtre d'Aujourd'hui, en septembre 75. Ainsi, la mise en scène aurait, comme la musique, épousé parfaitement le halo poétique du texte... et la soirée — déjà bien belle — s'en serait trouvée embellie.



Léo Munger et Normand Lévesque interprètent un couple qui vit ensemble, librement, depuis sept ans et qui s'aime, dans "Les Célébrations" du dramaturge québécois Michel Garneau, qui se joue actuellement au Théâtre du Horla, 15 rue des Peupliers, à Saint-Bruno.

Un jeune trio français à Orford

Gilles Potvin

L'été dernier, au Centre d'arts d'Orford JMC, trois jeunes instrumentistes français remportaient un vif succès à la fois comme exécutants et professeurs, notamment lors de la commémoration du centenaire de la naissance de Maurice Ravel. Peu ont oublié leurs remarquables exécutions, surtout du Trio en la mineur, de la Sonate pour violon et piano ainsi que

de la Sonate en duo.

Le pianiste Jacques Rouvier, le violoniste Jean-Jacques Kantow et le violoncelliste Philippe Müller ont donc été réinvités cette année à participer à la seconde session à titre de professeurs en plus de donner deux concerts dont le premier avait lieu samedi dans la série internationale.

Les trois musiciens se sont partagé un programme d'œuvres de musique de

chambre où des pages familières comme la Sonate en la mineur de Franck et la Sonate en ré mineur de Debussy voisinent avec des œuvres rarement exécutées, comme le Duo pour violon et violoncelle, op. 7, de Kokaly et le Trio no 2, en ré mineur, de Martinu.

Un public nombreux était là pour accueillir les trois musiciens qui sont maintenant pour Orford des valeurs parmi les plus sûres. Dans le premier

mouvement de la Sonate de Franck, Kantow et Rouvier semblaient d'abord préoccupés à équilibrer la sonorité mais dès l'allegro, tous deux se sont engagés sans détour pour donner de l'œuvre célèbre une exécution très dense, de la plus haute expressivité, où la pensée musicale commune allait de pair avec une beauté sonore de tous les instants. De nouveau, l'on a pu apprécier le tempérament très extrovert de Kantow qui

s'allie pourtant si bien avec le jeu plus pondéré de Jacques Rouvier.

Cette collaboration s'est retrouvée dans la Sonate de Debussy dans laquelle on a pu admirer le jeu délicat et sensible de Müller et, bien sûr, une sonorité de violoncelle des plus séduisantes.

Le Duo pour violon et violoncelle de Kodaly est peu joué, sans doute parce qu'il se trouve rarement deux virtuoses capables de maîtriser ses embûches techniques quasi insurmontables et, surtout, de donner un sens à cette accumulation de passages bizarres qui exploitent les deux instruments sous tous leurs aspects. Kantow et Müller ont droit à une sière chandelle pour avoir accompli le tour de force de mettre au point une œuvre semblable.

Pour beaucoup, le Trio no 2 de Bohuslav Martinu a été une révélation. Dans un cadre classique, le compositeur allie les éléments tchèques que l'on retrouve dans la plupart de ses œuvres avec une luminosité et une transparence bien françaises. La séduction des thèmes et de leur traitement rivalise avec l'écriture instrumentale qui est toujours un modèle d'équilibre. Le public goûta l'œuvre au point d'exiger un bis du mouvement final.

Le Trio sera de nouveau entendu au concert final de la saison du 25e anniversaire d'Orford, le 21 de ce mois, alors qu'il fera entendre des pages de Beethoven, Schumann et Dvořák.

Mercredi soir, le clarinettiste Timothy Maloney se fera entendre dans la série des jeunes solistes. Jeudi, une audition de *La Demoiselle élue* de Debussy sous la direction de Marcel Laurencelle marquera 25 ans de professorat de ce dernier à Orford. Vendredi, le mezzo-soprano Janice Taylor présentera un programme de mélodie et lieder avec le pianiste John York et samedi prochain, le concert du soir sera dévolu au Quintette à vent du Québec, avec les concours du pianiste Louis-Philippe Pelletier.

Un catalogue qui fera le bonheur des spécialistes du septième art

Un catalogue des plus complexes composé de six index complets, le seul du genre au Canada et même dans le monde, portant sur la production cinématographique canadienne récente, sera publié, dès cet automne, par la Cinéma québécoise, institution fondée en 1963.

L'ouvrage, tiré à quelque 500 exemplaires, portera sur toute la production de longs métrages au Canada, en 1974 et 1975, ainsi que sur celle des courts métrages de l'industrie privée au Québec, en 1973 et 1974, et de l'Office national du Film. Les 342 titres de films répertoriés ont nécessité en moyenne

28 entrées à l'ordinateur — un total de 10,036 — du service d'information de la Bibliothèque nationale du Québec.

Le catalogue, dont la publication, qui deviendra annuelle, a été assurée par Jean-Pierre Bastien et Pierre Veronneau de la Cinéma québécoise, comportera non seulement un index par titres de films et noms d'auteurs, mais également par noms de maisons de production, par sujets, par ordre chronologique et par durée. La plupart des autres index sur le marché ne comportent généralement que les deux ou trois premières catégories énumérées ci-haut.

Autre originalité de ce catalogue, qui fera sûrement le bonheur de tous les spécialistes du cinéma: il contient une liste complète et intégrée de 11 fonctions exercées dans le milieu cinématographique: réalisation, collaboration à la réalisation, production, images, collaboration à la distribution, interprétation, collaboration à la technique, son, musique, montage et, enfin, animation.

On s'est servi, pour effectuer ce travail de bénédictin, des listes de films déjà publiées dans la revue de la Cinéma québécoise, Nouveau cinéma canadien, dont le numéro 36, traitant des courts métrages produits à l'Office national du

film, paraîtra également cet automne.

"Nous avons voulu faire de cet ouvrage un outil complet, qui soit en même temps très souple, d'expliquer Pierre Veronneau de la Cinéma québécoise. Maintenant que nous avons mis au point le programme d'information, ça nous sera plus facile — et moins long — d'en assurer une réédition annuelle. Nous voudrions aussi indexer toute la production de films canadiens depuis ses origines."

La complexité de fabrication de cet index à six volets, qui deviendra un outil de référence de base, a été rendue possible grâce à l'emploi de l'informatique.

échos

Les Presses universitaires de France viennent de publier *La pensée éducative contemporaine* de Jacques Ulmann, professeur à l'Université de Paris. Le volume de 160 pages fait connaître les conceptions et méthodes auxquelles l'éducation a donné lieu depuis 1900 et établit une classification qu'éclaircissent leurs rapports. Également, chez le même éditeur *L'inconscient et la peinture*, une approche psychanalytique du dessin chez l'enfant et l'adulte, par Marion Milner, une traduction de 256 pages, qui propose plusieurs hypothèses théoriques sur les fondements de l'illusion.

Le récit d'orgue que devait donner Jean-Eudes Beaulieu le lundi 23 août de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec a été annulé. À la place, Radio-Canada diffusera en direct le récit de Raymond Daveluy à l'orgue Beckerath de l'Oratoire Saint-Joseph, dans une œuvre de Liszt: *Ad nos ad salutem undam*. C'est à la radio FM, à 21h 30, Raymond Daveluy, qui jouera sur l'orgue de 78 lieux, est également le directeur

du Conservatoire de musique de la province, à Montréal.

La compagnie Gilles Provost d'Ottawa dont le directeur Gilles Provost est également le directeur artistique du nouveau Théâtre de l'Île de Hull — un théâtre de poche de 125 places construit grâce à des fonds de la ville de Hull et de la Commission de la capitale — montera, du 11 août au 5 septembre, Veuf, veuve, veux-tu, spectacle composé de trois courtes pièces en un acte: La mort de lord Chatlerley, de Christopher Frank, interprétée par Albani et Lisette Saint-Gelais; L'agneau et la tigresse, de Robert Thomas, interprétée par Paul Latreille, Hedwite Herbiert et Raphael Albani et, enfin, *Pierre-Jacques à Jos Marchand ou le gongai*, une adaptation québécoise de Claire Faubert et Claude Marquis, Claire Faubert et Raphael Albani. Les représentations se donnent tous les jours de la semaine à 21 h, lun-dis et mardis exceptés. Les billets sont à \$3. Pour réservations, composez le 771-6669.

le bridge

Il est compliqué de bien entamer

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♦ D 7 2
♥ R 10 7 4
♦ 9 4 2
♠ R 10 6

OUEST
♦ R 9 4
♥ 9 5
♦ D 8 7
♠ D 8 4

EST
♦ A 8 6 3
♥ 8 6
♦ 10 6 5 3
♠ 9 7 2

SUD
♦ 10 5
♥ A D V 3 2
♦ A R V
♠ A 5 3

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♥ passe 2 ♥ passe
4 ♥ fin

Entame: le 9 de cœur par Ouest
L'entame se fait selon des indices qui très fréquemment décrivent les cartes que la main de l'entameur contient. Souvent pour obvier à donner une levée au déclarant, l'attaquant doit jouer atout.

Les entames classiques comme jouer un Roi annonçant la possession de l'As, ou jouer la carte qui occupe la tête d'une séquence contiguë, comme D-V-10, sont descriptives de son jeu en regard du partenaire. Elles ne sont pas toujours les plus efficaces au combat que se livrent

les deux équipes car le déclarant tire aussi profit d'une telle attaque.

Les entames de déduction qui permettent de pénétrer la faiblesse du déclarant ou de jouer dans la force du partenaire sont toujours plus domageables pour l'adversaire.

Quand une attaque neutre ou classique ne peut être faite du fait que chaque couleur contient des honneurs de tête et quand les adversaires seuls ont déclaré démontrant la possession de la majorité des atouts, il est avantageux d'entamer en atout; c'est une bonne défensive à pratiquer qui ne procure jamais aucun avantage aux adversaires.

La donne ci-dessus en est une bonne illustration. Le déclarant en profitera-t-il? L'entame du 9 de cœur est prise par Sud qui joue le 10 de pique dans le but de faire couper un de ses trois piques perdants. Il fait aussi un second tour d'atout pour soulever les atouts adverses. Le premier pique joué fut pris de l'As du joueur Est. Celui-ci joua carreau mais Sud se garda bien de prendre l'impasse à la Dame, il y joua son As. Le pique étant éliminé des deux mains et les atouts soutenus, Sud joua son As et son Roi de trèfle et donna la troisième trèfle à Ouest. Sud savait selon l'entame de protection faite par Ouest que celui-ci détenait les hautes cartes restantes. C'est pourquoi il donna la main à ce joueur qui ne pu que retourner carreau dans la fourchette R-V de cette couleur. Et c'est ainsi que le contrat fut réalisé.

la boîte à échos

Dans le cadre de son festival de films sur la femme dans le cinéma japonais, le Conservatoire d'art cinématographique présentera aujourd'hui 9 août à 21 h. *La servante*, réalisé en 1955 par Tomotaka Tasaka, le 10, *Les relations maritales*, de Shiro Toyoda. L'histoire d'une geisha reniée par sa famille et le 11 août, à 19 h, *L'héritage*, réalisé par Masaki Kobayashi, en 1961.

Une exposition de photographies anciennes sera tenue le jeudi 12 août, à 20 h, au sous-sol de la Caisse populaire Saint-Zotique, au 4555 ouest Notre-Dame, dans le cadre de la fête populaire de Saint-Henri-les-Tanneries.

C'est le mercredi 25 août à 20 h 30 que le Centre culturel de Verdun présentera un récital mettant en vedette le ténor André Turp et le baryton Robert Savoie, qui seront accompagnés au piano par André Sébastien. C'est à l'église Notre-Dame de Lourdes du 4949 avenue Verdun. L'entrée est libre.

La communauté hindoue de Montréal présentera à l'Exposition de la Cité du Havre, le 21 août prochain, à 20 h, un récital de la grande Lata Mangeshkar, qui, en trente ans de carrière, a enregistré pas moins de 25 000 chansons... Elle interprétera des pièces classiques et semi-classiques et des chansons de films. Le prix des billets est toutefois à la mesure de la réputation de la chanteuse: imposant (de \$7 à \$20).

La boîte L'Imprévu de l'hôtel Iroquois sur la Place Jacques-Cartier, dans le Vieux Montréal, présentera à partir du mardi 10 août et jusqu'au 15, le chansonnier Jean-Paul Tremblay, un grand six pieds de 28 ans originaire de Baie-Saint-Paul. Auteur-compositeur et interprète, il se fait accompagner d'un pianiste, d'un guitariste, d'un percussionniste et d'un bassiste. Les spectacles, gratuits, ont lieu à 22 h et minuit en semaine et à 23 h 30 et 1 h 30 les vendredis et samedis.

Le groupe Chou-Clac de la Roulotte de la ville de Montréal a déjà commencé à jouer *Canot des hommes* dans les différents parcs de la ville, avec Pierrette Venne, Andrée La-

londe, Jacqueline Gosselin, Louise Turbide, Jacques Tremblay, Normand Labelle, Renald Laurin, Marcel Gosselin et Mario Labelle. Ils seront, par exemple, dans le parc Raimbault, le 10 août, le parc Thomas-Chapais, le lendemain, au parc Sainte-Marthe le 13, au parc Laurier le 16, et ainsi de suite jusqu'au 27. Tous les spectacles sont présentés à 20 h 30, en soirée.

C'est pour réduire ses frais d'exploitation que le Musée des beaux-arts de Montréal, qui vient d'ouvrir ses portes en mai dernier après trois ans de rénovations réduira, dès le 17 août prochain, ses heures d'ouverture d'une heure. Le musée sera dorénavant ouvert une heure plus tôt, soit à 11 h, mais fermera deux heures plus tôt, à 17 h au lieu de 19 h. Il restera fermé les lundis. Une analyse complète du mouvement des visiteurs en a en effet permis de s'apercevoir que la grande majorité d'entre eux se rendent au musée entre midi et 17 h.

Un récital de guitare sera donné par Robert Lemieux les samedi et dimanche 14 et 15 août, à 16 h, à la maison des arts La Sauvegarde du 160 est Notre-Dame.

cinéma

ATWATER I: Niveau métré Alexis Nihon 935-4246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métré Alexis Nihon 935-3313 "Bingo Long" 7.20, 9.40.
AVALON: 1224 Ave Greene Westmont 937-2747 "Gus" 12.30, 3.30, 6.30, 9.30 et "Bambi" 2.10, 5.10, 8.10.
BEAVER: 5177 ave du Parc 844-1932 "Sensuality liberated female" 12.30, 2.25, 6.15, 9.10 et "Castin call" 1.25, 4.20, 7.10, 10.05.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Benji" 3.00, 6.15, 9.20 et "On a retrouvé la Ténie" 9.20, 1.30, 4.35, 7.45.
BOYVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Mother jugs and speed" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Barnyard" et "Lash of lust".
CARREFOUR: 318 rue Ste-Catherine O. 866-8057 "L'Argent de poche" 1.15, 3.15, 5.15, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'autre versant de la montagne" 2.30, 6.20, 10.00 et "La kermesse des aigles" 12.30, 4.20, 8.00. (Salle II) "Vol au dessus d'un nid de coucou" 12.30, 2.10, 4.15, 6.10, 8.05.
CHEVALIER: 1590 St-Denis: "A nous les petites anglaises" 12.25, 2.35, 4.45, 7.00, 9.10.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-9033 "Du Sauvage au civil" 8.30, 9.45 et "Quand les dinosaures dominaient le monde" 8.00.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Gumball rally" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 (Salle II) "Le faux cul" 12.25, 2.20, 4.15, 6.10, 8.05.
CINEMA TE ART: 3180 Bélanger E. 722-6302 "La flûte enchantée" 7.30 et "Leon" 10.00.
COMPLEXE DES JARDINS: (Salle I) "Mahler" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 (Salle II) "Le faux cul" 12.25, 2.20, 4.15, 6.10, 8.05.
COTE-DES-NEIGES: 6000 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Cinéma" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II) "Murder by Death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CREMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "Vol au dessus d'un nid de coucou" 7.00, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Guerre et amour" 7.30, 9.20. (Salle McLaren) "Parfum de femme" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Renoir) "L'heure du loup" 7.30, 9.30. (Salle Elémens) "Chronique des années de brisage" 8.00.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Gus" 2.15, 5.20, 8.20 et "Bambi" 1.00, 4.00, 7.05.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa: "747 en perdition" 7.30 et "Tremblement de terre" 9.15.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-4224 "Beverly Hills Cop" 3.15, 6.30, 9.40 et "On a retrouvé la Ténie" 1.35, 4.50, 8.05.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Ode to Billy Joe" 1.30, 5.15, 9.20 et "Alice doesn't live here anymore" 3.10, 7.15.
OUTREMENT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Jaws" 6.00 et "La Source" 8.00.
PALACE: 898 Ste-Catherine O. 866-6991 "Gumball rally" 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.20.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Drum" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40. (Salle II) "Drum" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle III) "Drum" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20. (Salle IV) "Logan run" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.
PIERROT: 1590 Rue St-Denis 846-3222 "Il pleut sur Santiago" 12.55, 2.55, 5.07, 7.00, 9.05.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4955 "Silent movie" 7.20, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) versant de la montagne: 8.00, 3.40, 6.10, 8.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Face to face" 12.05, 2.25, 4.45, 7.10, 9.35.
PUSSEYAT: 4015 St-Laurent 842-4215 "Whatever happened to Miss September" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 et "Muddy Mama" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05.
SEVILLAS: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Outlaw" "Joy Wales" 1.00, 3.30, 6.05, 8.35.
SNOWDON: 5225 Décarie, 842-1232 "St-ives" 6.15, 8.00, 10.00.
VAN HORNE: 6150 Côte-de-Neiges 731-8243 "Jackson County Jail" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "L'autre versant de la montagne" 8.10, 9.40 et "La kermesse des aigles" 12.30, 4.10, 7.50.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "L'autre versant de la montagne" 2.30, 6.00, 9.35 et "La kermesse des aigles" 12.30, 4.10, 7.50.
WESTMONT SQUARE: 170 St-Denis 844-8734 "Bad new bears" 2.45, 6.10, 9.40 et "Pepper moon" 1.00, 4.30, 8.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Gone with the wind" 12.15, 4.05, 8.05.

CONSERVATOIRE D'ART
CINÉMATOGRAPHIQUE: 2455 MONTREAL 478-4349: "Late Chrysanths" "De M. Narus - Japonais 1954" 7.00 et "The maid" (de T. Tasaka - Japonais 1955) 9.00.

sur scène

BATEAU THEATRE L'ESCALE: (S-Marc-sur-le-Richelieu) 584-2226 "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dubé et Jean Barbeau. Sur semaine: 21, samedi: 19 h, 22 h dim.: 20 h. Relâche: lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 Relâche.
PATRIOTIE DE STE-AGATHE: 326-3655 Claude Landre et Tex Lecor. Semaine et dim.: 21 h. Sam. 20 h et 23 h. Relâche: lundi.
STUDIO THEATRE: (Ste-Sophie-de-Lacorne) 1952: "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi, 21 h 00.
LA POUDRIERE: (Ste-Hélène 526-0821) Relâche.
SALE WILFRED PELLETIER: Relâche.
THEATRE DE LA BRUNANTE: (Magog) 843-1177 "Ménage à quatre" d'A. Laroche. M. Hebert et R. Lavoie. Dim.: lundi et mardi à 21 h.
THEATRE DE LA DAME DE COEUR:

Roxton Falls 548-2495 "Le Jackpot" de Denis Chouard du jeudi au dim.: 21 h.
THEATRE DE LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "Le système Ribadier" de George Feytaud tous les soirs à 21 h. Relâche: lundi.
THEATRE DU HORLA: 15 rue des Peupliers St-Bruno, 65-0501 "Les célébrations" de Michel Garneau sur semaine: 20 h 30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) 377-3222 "Hermine" de G. Magnier du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POUDRIERE: "Le petit monde de 71 Ste-Hélène" M. Fréchette du mercredi au samedi à 14 h, en français et à 16 h, anglais.
THEATRE DE LA MARJOLINE: (Eastman)

297-2862 "Les héros de mon enfance" de Michel Tremblay.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "L'œuvre-boite" de Victor Lanoux. 21 00 tous les soirs. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THEATRE DES PLAISIRS: (Rivière des Prairies) 756-0559 "Je veux voir Mousso" de V. Kataiev — du mardi au vendredi 21 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE DE QUATROIS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277 Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 Relâche.
THEATRE DE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) 229-4311 "L'œuf à la coque" de Marcel Frank du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 20 h et 22 h 30. Dim.: 20 h. Relâche: lundi.

"UN DES PLUS GRANDS FILMS DE INGMAR BERGMAN"
— Judith Crest, Saturday Review

ON VOIT LAURENTS PRESENTS
INGMAR BERGMAN'S
"FACE TO FACE"
traduction et mise en scène
LIV ULLMANN
Une réalisation Paramount

14 ANS
12.05
2.25
4.45
7.10
9.35

UNE MAGISTRALE COMÉDIE
ANDRÉ LEROUX, LE DEVOIR **POUR TOUS**

Woody Allen
'Guerre et Amour'

SEM. 7.30-9.30
SAM. 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-8060

NOUVEL OBSERVATEUR
C'est un peu l'Américain graffiti de la bonne bourgeoisie française. D'un éclat de rire continu, assez grinçant, il régit ses comptes à son adolescence, non sans nostalgie d'ailleurs.

DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Ces petites Anglaises-là vont faire courir ceux qui ont 18 ans, ceux qui rêvent de les avoir, ceux qui regrettent de les avoir perdus. C'est à dire tout le monde.

à nous les petites anglaises!
un film de MICHEL LANG
Musique originale de MORTIMER SHUMAN

CHEVALIER
1590 rue St-Denis 845-3222

CINÉMA COMPLEXE DES JARDINS
TEL. 888-3141

élysee
35 MILTON / 842-6053
SALLE RENAISSANCE
7.30, 9.30
Version Originale
S.T. Française
un chef-d'œuvre de
INGMAR BERGMAN

L'HEURE DU LOUP
MAX VON SYDOV • LIV ULLMANN
SALLE EISENSTEIN
PALME D'OR
UN FILM DE MICHEL LANG
LUN A VEND. 3h
POUR TOUS

CHRONIQUE DES ANNEES DE BRASSE

un film de francois truffaut
L'argent de poche

1.15-3.15-5.15
7.30-9.30

CARREFOUR
STE CATHERINE-BLEURY 866-8057

Cubs 7, Expos 1

Steve Renko n'aura jamais tant aimé Montréal

Steve Renko a quitté Montréal et les Expos avec une certaine amertume. Insatisfait de son rôle de lanceur de relève, mécontent de la double imposition dont les joueurs américains doivent faire les frais en jouant au Canada, Renko a demandé son transfert cet été. Il l'a obtenu lorsque les Expos l'ont échangé aux Cubs de Chicago contre Andre Thornton.

Depuis, Renko lance régulièrement et il ne déteste pas venir à Montréal y affronter ses anciens coéquipiers. Ainsi hier après-midi, devant 12,598 spectateurs, Renko a limité les Expos à cinq coups sûrs seulement dans une victoire de 7-1 des Cubs. Rarement le grand lanceur, originaire de Kansas City n'aura-t-il si bien lancé.

Sa fiche avec les Cubs demeure du reste très modeste. Cinq victoires contre six revers. Mais contre les Expos, plus d'un lanceur connaît ses meilleurs moments de la saison, et Renko n'aura pas voulu rater sa chance.

Du reste, toute l'équipe des Cubs a festoyé contre les joueurs de Karl Kuehl. Les visiteurs ont en effet largement dominé la série de six parties en remportant cinq victoires. Les Cubs ont ainsi mis fin aux espoirs des Expos de les devancer au classement. Ceux-ci, à moins d'une progression inattendue, termineront vraisemblablement au dernier rang. Ils accusent déjà un retard de 34 parties sur les meneurs de la section est, les Phillies de Philadelphie.

Bill Madlock a animé l'offensive des Cubs hier en réussissant deux doubles et produit deux points. Après un début de saison assez lent, il remonte graduellement parmi les meilleurs frappeurs de la ligue. On se souviendra qu'il a remporté le championnat des frappeurs l'an dernier. Le receveur Steve Swisher a également produit deux points à l'aide d'un circuit.

Chip Lang (1-2) a encaissé les revers des Expos. Il a causé sa propre perte en accordant deux

but sur balles dès la manche initiale en plus d'atteindre un frappeur.

À l'issue du match, les Expos ont annoncé le rappel du voltigeur Warren Cromartie de leur filiale de Denver de l'Association américaine. D'aucuns disent que Cromartie est présentement le meilleur joueur de ce circuit.

Samedi, les Expos ont partagé les honneurs du programme double. Ils ont perdu le premier match 4-3 en 11 manches avant de remporter le second 7-2.

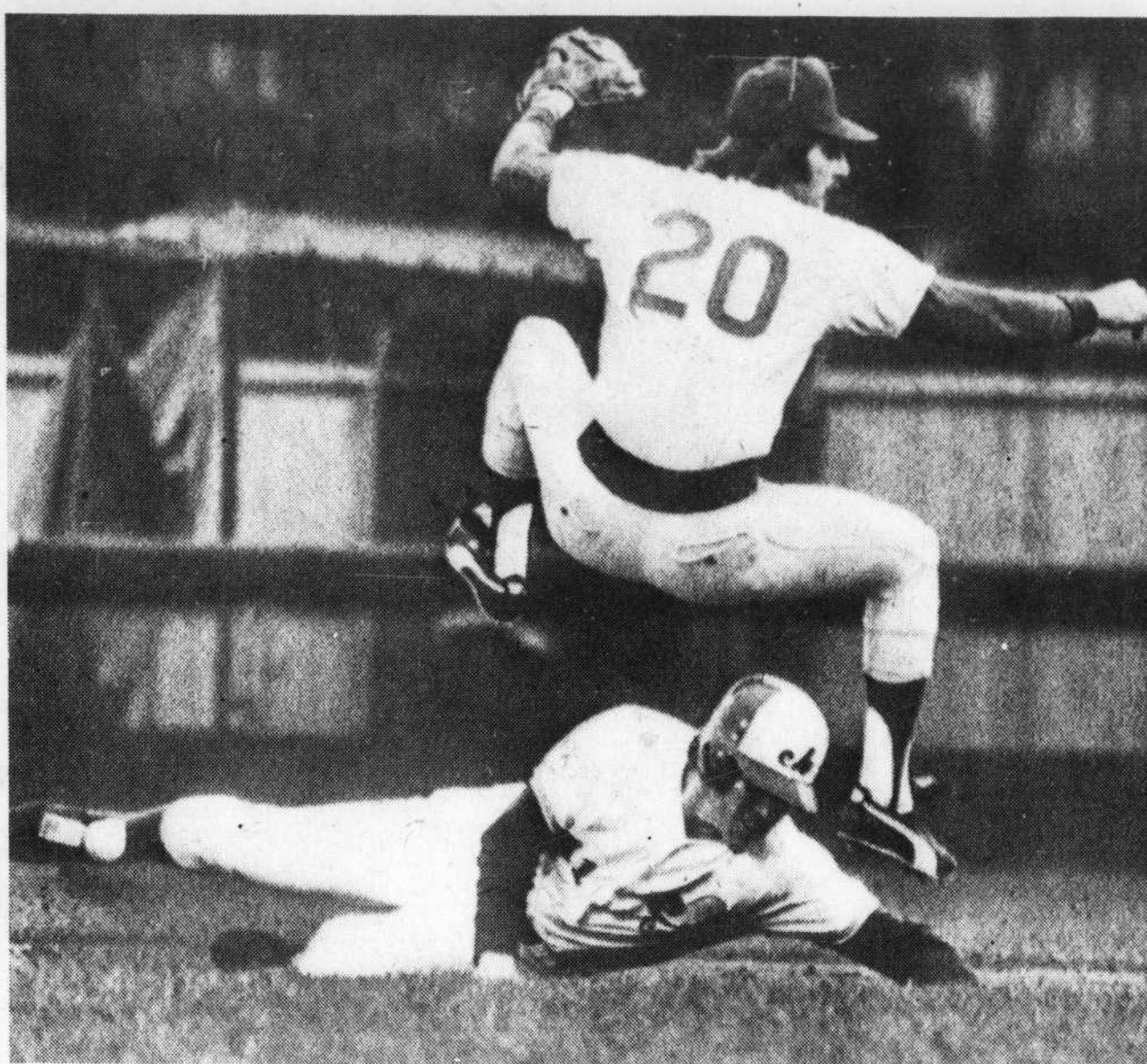
A Pittsburgh, hier, Leo Foster a produit trois points à l'aide d'un simple et un double, et le lanceur Mickey Lolich a bien espacé huit coups sûrs dans une victoire de 7-4 des Mets de New York sur les Pirates.

Lolich a été secoué à la 5ème manche lorsque les Pirates ont réussi trois coups sûrs et enregistré un point après deux retraits. A la 7ème reprise, il a concédé un circuit à Richie Zisk puis, à la 8ème, Frank Taveras a reçu le premier but sur balles accordé par Lolich. Taveras s'est ensuite rendu au 3ème but sur le simple de Rennie Stennett et a finalement compté à la suite du ballon de Al Oliver. Stennett a lui-même marqué grâce à un simple de Zisk.

Les Mets, qui ont marqué quatre points dès la première manche, ont réussi les points vainqueurs à la 7ème à la suite d'un but sur balles à John Miller, un simple de Joe Torre, un double de Jerry Grote et un autre double de Foster.

Lolich a maintenant un dossier de sept victoires contre 10 revers.

A St-Louis, les Phillies de Philadelphie l'ont emporté 3-2 sur les Cardinals grâce à un ballon sacrifice du frappeur de relève Jerry Martin, après un retrait à la 9e manche. Martin a frappé une offrande du lanceur de relève Al Hrabosky, faisant suite à un simple de Greg Lusinski et un double de Jay Johnstone.



Les déboires des Expos de Montréal ne peuvent être mieux illustrés que par cette glissade futile de Wayne Garrett qui n'aura pu empêcher Mick Kelleher de compléter un double-jeu. Les Expos ont perdu cinq des dix matches qu'ils ont disputés aux Cubs. (Photo CP)

Un unijambiste aurait battu Debbie Brill aux Olympiques

TORONTO (CP) — Arnie Boldt, de Saskatoon, a réussi un exploit peu commun hier aux Jeux olympiques pour handicapés physiques disputés à Toronto. Le jeune homme âgé de 18 ans a mérité sa seconde médaille d'or en remportant hier le concours du saut en hauteur avec un bond qui ferait rougir plus d'un spécialiste de la discipline. Boldt a en effet franchi la barre à 1m86 malgré la pluie qui n'a cessé de tomber. Rappelons que Debbie Brill, championne du Canada, a été éliminée à 1m75 aux Jeux olympiques, tandis que Julie White, 10ème au classement final, a terminé à 1m87.

C'est la première fois que le saut en hauteur est disputé aux Jeux pour handicapés, mais il est d'ores et déjà acquis que le saut de Boldt n'a jamais été surpassé ni même égalé.

Boldt a perdu la jambe gauche, amputée depuis le haut du genou, dans un accident sur la ferme familiale lorsqu'il avait trois ans.

D'autre part les Pays-Bas, me-

nés sous l'impulsion de Maryke Ruiter, auteur de deux records mondiaux au cours du week-end, continuent de dominer les épreuves de natation ainsi que le classement général des Jeux olympiques pour handicapés disputés à Toronto.

Au niveau 5, Mlle Ruiter a remporté le 100m nage libre en 1:16.62, abaissant son propre record de 1:19 établi il y a deux

ans en Angleterre. Mlle Ruiter a également remporté la médaille d'or du 150m quatre nages en un temps de 2:13.40, améliorant là aussi sa meilleure performance de 2:16.7 réussie l'année dernière en Angleterre.

En haltérophilie, le Suédois Sven Nilsson a levé 180 kilos, battant largement son ancien record de 163kg établi en 1974. Skummel Chain d'Israël a pour sa part remporté la médaille d'or dans la catégorie des poids plumes avec 142.5kg, égalant la marque mondiale éditée en 1973.

Au niveau 6 en natation, Uni Bergman a établi un nouveau record du 150m quatre nages avec un chrono de 2:10.98.

Jean Paquette, de Barrhead, Alberta, atteint de cécité dès la naissance, a donné au Canada sa huitième médaille d'or en remportant samedi le concours du lancer du disque féminin. Outre ses neuf médailles d'or, le Canada compte également 12 médailles d'argent et autant de bronze.

Coupe Davis

L'Italie gagne 4-1

WIMBLEDON (AP) — L'Italie a remporté la finale de la zone européenne de Coupe Davis en battant la Grande-Bretagne, 4-1, samedi.

La victoire italienne a été assurée par Adriano Panatta qui a défait le Britannique Roger Taylor 3-6, 6-2, 6-4, 6-4 dans

l'avant-dernier simple.

Dans le dernier match, Antonio Zugarelli a défait John Lloyd 4-6, 6-8, 6-1, 6-1 et 6-1.

L'Italie affrontera maintenant l'Australie le mois prochain en demi-finale inter-zones.

Villeneuve champion Player's

SHUBENACADIE (D'après CP) — Le Québécois Gilles Villeneuve, au volant d'une March Formule Atlantique, a remporté hier la course Player's Maritime, ayant dernière épreuve de la série Player's, et s'est assuré du titre de la série. Villeneuve, 24 ans, a mené le train tout au long de la course de 65 tours de piste devant le champion sortant, Bill Brack.

Ce dernier lui a cependant fait la vie dure, dans la première moitié du parcours, mais un tête-à-tête à mi-chemin l'a retardé et relégué au deuxième rang, à 16 secondes du vainqueur.

Cette victoire était la quatrième cette saison du pilote québécois, originaire de Wickham, et sa septième en huit départs en Formule A cette saison. Rappelons que la série Player's est réservée aux F-A, un type de voiture de course moins puissante que la Formule 1.

La dernière course Player's sera disputée le 22 prochain à Mosport, en Ontario. Maintenant que Villeneuve est assuré du titre, il pourra y participer de façon plus détendue, à moins de vouloir arrondir ses gains.

L'autre Québécois en piste hier, Marcel Talbot, de Granby, a terminé 12e, sur une Chevron.

Daniel Talbot remporte l'omnium de la Saskatchewan

SASKATOON (d'après CP) — Daniel Talbot, un pro de Beloeil qui n'avait remporté que \$262 en prix la saison passée, s'est emparé de \$3,000, hier, en remportant l'omnium de la Saskatchewan. Talbot, 23 ans, s'est assuré une option sur la première place des vendredi, avec

une première ronde de 67, cinq sous la normale. Il a un peu décliné samedi avec un 72 mais est revenu en lion hier, avec un 65, sept coups sous la normale.

Les meneurs de samedi ont quelque peu déperdi hier, à cause de la chaleur, 27 degrés, mais quelques aspirants ont massacré

la normale et se sont insérés dans un peloton de dernière ronde qui a rendu impossibles les prédictions. Près de Talbot, on retrouvait Tom Irwin, Vinnie Baker et Jim Par-tak, de même que Beau Baugh.

C'était la première victoire de Talbot en quatre ans sur le circuit canadien. La semaine dernière, il avait tout juste terminé ex-aequo en 16e position dans l'omnium du Manitoba, avec un score final de 221, huit au dessus de la normale. Il avait alors touché \$172.50. Sa moyenne l'an dernier était 75.6.

Selon les experts, le parcours municipal Holiday Park de Saskatoon, un terrain à normale 72, est intéressant mais facile les jours où il y a peu de vent. Le record officiel du parcours a été déclassé plusieurs fois au cours des trois jours du tournoi, car il venait peu. Le détenteur du nouveau record est Beau Baugh, de la Floride, qui a marqué 64, samedi.

Trois concurrents se sont partagés la deuxième place, avec un total de 10 sous la normale. Il s'agit de Vinnie Baker, Beau Baugh et Tom Irwin, à 206, deux coups derrière Talbot. Baker a marqué 67 en dernière ronde, Irwin 69 tandis que Baugh, avec un mauvais départ, terminait avec 71 et se plaçait chez les deuxièmes.

Le champion sortant, Greg Pidlaski, de Thornhill, Ontario, a terminé loin derrière les meneurs, avec une carte finale de 216, la normale. Vendredi, il était à égalité en tête avec 67. Il est cependant tombé, avec 74 samedi et 75 hier. Les autres golfeurs qui partageaient la tête vendredi ont également essuyé des déboires et ont terminé très moyennement.

Plusieurs des 18,126 spectateurs, qui avaient bravé un temps maussade, ont généreusement conspué l'annonceur-maison lorsque celui-ci a donné la date pour se procurer les billets du prochain match des Tiger Cats.

HAMILTON (CP) — Habilement dirigés par le quart Ron Lancaster, les Roughriders de la Saskatchewan ont facilement disposé des Tiger-Cats de Hamilton au compte de 24-8, samedi soir.

Par cette victoire les Roughriders ont rejoint les Eskimos d'Edmonton au premier de la section ouest de la LCF. Ils ont toutefois disputé un match de plus que les champions de la coupe Grey. Les Tiger-Cats ont

pour leur part encaissé leur troisième revers de la saison en autant de parties et occupent le dernier rang de la section est.

Ron Lancaster a mené l'offensive des Riders avec des passes de touché à Rhett Eawson et Leif Petterson. Bob Marcoriti a complété le pointage des vainqueurs avec trois placements, deux transformations et un simple.

Angelo Santucci a marqué l'u-

URSS 211, USA 156

Ludmila Bragina arrache 18 secondes au record du 3,000m

WASHINGTON (AFP) — La Soviétique Ludmila Bragina a réalisé samedi un extraordinaire exploit lors de la seconde journée de la 14ème rencontre d'athlétisme, Etats-Unis/URSS, en pulvérisant de plus de 18 secondes le record du monde du 3000 mètres féminin en 8 minutes 27 secondes 12 centièmes (ancien record 8 m 45 s 40).

La prouesse de Bragina a éclipsé la bonne performance d'ensemble des Soviétiques, nets vainqueurs du match par 211 points à 156 ainsi que le second record du monde battu au cours de la réunion, celui du 4X400 verges féminin par les relayeuses soviétiques en 3 minutes 29 secondes 06 centièmes (ancien record 3m 30 s 30 par l'Allemagne de l'Ouest).

La seule consolation des Américains à l'issue de cette rencontre disputée vendredi et samedi sur le stade de l'université du Maryland, près de Washington, a été leur victoire chez les hommes par 115 points 107.

Mais chez les femmes la domination soviétique a été sans précédent. Les Américaines ont été écrasées par 140 points à 42, ne gagnant pas une seule épreuve et réussissant seulement en longueur à empêcher un double soviétique.

Au palmarès, l'Union soviétique compte maintenant 10 victoires contre 3 aux Etats-Unis et un match nul.

Ludmila Bragina a réussi son exploit par un temps gris et pluvieux et devant, des gradins aux trois-quarts vides. D'emblée sa compatriote Rasia Katioukova imposait un train tellement rapide que les deux Américaines étaient lâchées au bout d'un tour.

Véritable locomotive, Katioukova amenait Bragina jusqu'à 500 mètres de la ligne d'arrivée. Cette dernière, qui avait suivi très facilement, laissait alors sa compatriote sur place et finissait littéralement au sprint. Katioukova battait elle aussi l'ancien record du monde.

L'ancienne recordwoman du monde du 1,500 mètres, championne olympique sur cette distance à Munich, a fait mieux que le grand Paavo Nurmi qui, en 1922, avait réussi un étonnant record du monde pour l'époque en 8'28"6.

Les relayeuses soviétiques ont réalisé de leur côté une très bonne performance en battant le record du monde sur le 4 X 400 verges.

Il s'agit toutefois d'une distance rarement courue, surtout par les femmes, et leur temps, 3 minutes 29 s 06 demeure en valeur absolue très inférieur au record du monde sur la distance olympique du 4X400 mètres que détient l'Allemagne de l'Est en 3 m 23 s.

L'absence de plusieurs vedettes dans les deux équipes a enlevé une partie de sa signification à une rencontre gâtée par le temps, boudée par le public et venant beaucoup trop tôt après les Jeux olympiques pour être prise véritablement au sérieux par les athlètes.

Ainsi Dwight Stones, qui vient de porter son record du monde du saut en hauteur à 2 mètres 32 s'est contenté de la 4ème place tandis que l'un des Soviétiques a été chronométré en plus de 30 minutes aux 10,000 mètres.

Certaines épreuves ont cependant donné lieu à des duels intéressants. Citons la victoire de Riddick sur Borzov aux 100 mètres. Celle de Foster sur Davenport au 110 mètres haies, et l'empoignade aux alentours de 78 mètres des deux lanceurs de marteau soviétiques Seydyk, champion olympique, et Spiridonov, second à Montréal, qui cette fois l'a emporté.

Walker et Dixon professionnels ?

EDIMBOURG (Reuter) — Les Néo-Zélandais John Walker et Rod Dixon se sont vu offrir \$250,000 chacun pour les quatre prochaines années s'ils acceptent de passer professionnels.

Les deux hommes ont participé à la réunion d'athlétisme d'Edimbourg où Dixon a déclaré que cette offre leur avait été faite en février par Mike O'Hara au nom de l'organisation américaine "International Track Association".

Dixon se dit prêt à accepter si Walker, médaillé d'or sur 1,500 mètres à Montréal et détenteur du record du monde du mille, accepte lui aussi.

"On m'a fait une offre en février. J'y ai réfléchi et cette offre m'attire de plus en plus. J'ai maintenant 26 ans et il me faut décider si je dois tout miser sur Moscou, en 1980, ou profiter au mieux des quatre prochaines années", a-t-il expliqué.

Walker, lui, se refuse à tout commentaire.

Ludmila Touritcheva confirme son abandon

PARIS, (AFP) — Elle aurait aimé enlever un dernier titre olympique individuel à Montréal pour ses adieux à la compétition lors des Jeux olympiques. Un jeune phénomène de 14 Ans, la Roumaine Nadia Comaneci l'en a empêché. Ludmila Touritcheva a dû se résoudre à quitter la scène internationale sur une petite déception.

On s'en doutait. Ludmila Touritcheva l'a confirmée samedi à Moscou: elle ne participera plus à aucune compétition officielle. "Les Jeux olympiques ont été mes dernières représentations dans une arène sportive. Je veux dorénavant me consacrer essentiellement à l'entraînement de jeunes gymnastes", a-t-elle indiquée.

Ludmila Touritcheva a marqué de son exceptionnel talent la gymnastique mondiale pendant plus de 6 ans. Elle était devenue l'égale de la célèbre Tchécoslovaque Vera Caslavskia.

Gymnaste depuis 12 ans, diplômée de l'Institut des sports de Rostov, Touritcheva (1M61, 50 KG), âgée de 24 ans, possède un palmarès impressionnant: championne du monde à Ljubljana en 1970, championne d'Europe à Minsk en 1971, championne olympique à Munich en 1972, championne d'Europe à Londres en 1973, où elle réalise le "grand chelem" en enlevant les cinq médailles d'or (seule auparavant Vera Caslavka avait fait aussi bien). Elle a également remporté le titre olympique par équipes à Montréal, ainsi que deux médailles d'argent et de bronze.

Les Est-allemandes raflent 11 des 24 titres

OSLO, (Reuter) — Comme on pouvait s'y attendre, les Est-allemandes ont dominé les championnats d'Europe junior de natation et de plongeon, qui ont pris fin hier soir à Oslo. Elles ont pris onze des vingt-quatre titres disputés au championnat, tandis que leurs compatriotes de sexe masculin n'en obtenaient aucun. Sauf dans quatre cas, les filles est-allemandes ont pris également la médaille d'argent. La seule épreuve où elles ont été vaincues a été le plongeon de haut vol, qui est allé à l'URSS.

L'URSS a remporté cinq médailles d'or, la RFA trois, l'Italie, et la Yougoslavie, la Suède et la Grande-Bretagne, une chacune.

La double championne olympique Andrea Pollack d'Allemagne de l'Est a remporté les 100 et 200 mètres papillon, dans des temps excellents. Au 100 mètres, elle a été créditée d'une minute 00.72 secondes dans une des éliminatoires, alors que le record du monde de sa compatriote Kornelia Ender est de 1.00.11. Sur 200 mètres, elle a fait 2.12.71, le record du monde étant de 2.11.22.

D'autre part, les championnats d'athlétisme de république démocratique allemande qui se sont déroulés de jeudi à hier à Karl-Marx Stadt, ont été marqués par de très bonnes performances.

Il faut bien entendu relever tout d'abord ce remarquable record du monde du relais 4 x 400 m féminin amélioré de 11 secondes en 7'54"2 par quatre grandes spécialistes est-allemandes du demi-fond: Elfie Zinn, Gunhild Hoffmeister — qui, en fin de carrière s'est affirmée par la suite sur 800m et 1500m dans de très bons chronos-Anita Weiss et Ulrike Klapczynski. En général, et surtout chez les dames, les médailles de Montréal ont réaffirmé leur prééminence: au javelot avec Ruth Fuchs (64 m 40), au disque avec Evelin Schlaak (65 m 46), aux 100m haies avec Højana Schärler (12"93), à la hauteur avec Rosemarie Ackermann (1 m 91) et à la longueur avec Angela Voigt (6 m 74). Une surprise cependant: la victoire aux 100m en 11"34 de Monika Meyer devant la favorite Baerbel Eckert (première aux 200m à Montréal).

football

Samedi
Saskatchewan 24, Hamilton 8

Mardi
Edmonton à Winnipeg

Mercredi
Ottawa à Toronto

Jeudi
C.-Britannique à Calgary

Vendredi
Hamilton à Montréal

LIGUE CANADIENNE

	Section Est						
	pl	g	p	n	pp	pc	pts
OTTAWA	3	2	1	0	96	72	4
TORONTO	3	2	1	0	65	51	4
MONTREAL	3	1	1	1	56	30	3
HAMILTON	3	0	3	0	38	105	0
	Section Ouest						
	pl	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	3	3	0	0	68	54	6
SASKATCHEWAN	4	3	1	0	105	58	6
C.-BRITANNIQUE	3	1	2	0	59	68	2
WINNIPEG	3	1	2	0	92	63	2
CALGARY	3	0	2	1	45	93	1

baseball

Ligue Nationale

Vendredi
Chicago 6-1, Montréal 5-0
Atlanta 7, San Francisco 0
St-Louis 6, Philadelphie 2
San Diego 9, Houston 2
Cincinnati 4, Los Angeles 4
New York à Pittsburgh, remis
Samedi
Chicago 4-2, Montréal 3-7
Pittsburgh 12-2, New York 3-4
St-Louis 4, Philadelphie 1
Atlanta 4, San Francisco 3
Cincinnati 4, Los Angeles 1
San Diego 3, Houston 2
Hier
Chicago 7, Montréal 1
New York 7, Pittsburgh 4
Philadelphie 3, St-Louis 2
Cincinnati 3, Los Angeles 2
San Francisco 1-4, Atlanta 2-1
San Diego 4, Houston 3
Aujourd'hui
Los Angeles, Ran (10-8) à Pittsburgh, Candelaria (10-4), 19h35
San Francisco, Barr (10-7) à Montréal, Stanhouse (7-5), 20h05
Houston, Larson (1-3) à St-Louis, Curtis (5-7), 20h30

Ligue Américaine

Vendredi
Kansas City 9-8, Chicago 2-3
Boston 2, Milwaukee 1
Detroit 3, Cleveland 1
Texas 6, Minnesota 0
Californie 2, Oakland 1
Baltimore à New York, remis
Samedi
Detroit 6, Cleveland 1
Boston 3, Milwaukee 0
Baltimore 7, New York 4
Chicago 5-2, Kansas City 3
Oakland 9, Californie 1
Minnesota 3, Texas 1
Hier
Baltimore 8, New York 5
Chicago 5-2, Kansas City 2-7
Detroit 2-15, Cleveland 1-5
Milwaukee à Boston, remis
Minnesota à Arlington, Texas
Oakland 9, Californie 3, 1 de 2
Aujourd'hui
Chicago, Foster (1-8) à Cleveland, Bibby (7-4), 19h30
Texas, Briles (7-4) à Detroit, Lamanzyk (3-3), 20h
New York, Holtzman (9-7) à Kansas City, Leonard (13-4), 20h30

LIGUE NATIONALE

	Section Est						
	g	p	moy.	diff.			
PHILADELPHIE	73	36	.670	—			
PITTSBURGH	59	50	.541	14			
NEW YORK	57	56	.504	18			
CHICAGO	51	62	.451	24			
ST-LOUIS	46	61	.430	26			
MONTREAL	37	68	.352	34			
	Section Ouest						
	g	p	moy.	diff.			
CINCINNATI	73	39	.652	—			
LOS ANGELES	59	51	.536	13			
HOUSTON	58	58	.491	18			
SAN DIEGO	55	59	.482	19			
ATLANTA	51	61	.455	22			
SAN FRANCISCO	49	65	.430	25			

LIGUE AMERICAINE

	Section Est						
	g	p	moy.	diff.			
NEW YORK	64	43	.598	—			
BALTIMORE	55	52	.514	9			
CLEVELAND	52	55	.486	12			
BOSTON	52	55	.486	12			
DETROIT	52	56	.481	12 1/2			
MILWAUKEE	47	58	.448	16			
	Section Ouest						
	g	p	moy.	diff.			
KANSAS CITY	67	42	.615	—			
OAKLAND	57	53	.518	10 1/2			
MINNESOTA	54	54	.500	12 1/2			
TEXAS	51	54	.486	14			
CHICAGO	48	60	.444	18 1/2			
CALIFORNIE	49	63	.432	20			

Polaroid remporte la première manche

LONDRES (AFP) — La firme américaine Polaroid vient de gagner la première manche dans son procès de Londres contre Kodak, son principal concurrent américain, en obtenant que le nouvel appareil-photo à développement instantané de Kodak ne soit pas mis en vente sur le marché britannique.

La Haute Cour de Londres a en effet décidé vendredi que l'appareil Kodak ne pourra pas être commercialisé en Grande-Bretagne tant que le procès qui oppose Polaroid à Kodak ne sera pas terminé. La firme Kodak a aussitôt annoncé sa décision de faire appel contre cette interdiction provisoire.

Polaroid reproche à Kodak de vouloir introduire sur le marché britannique un appareil-photo qui utilise dix brevets exclusifs employés dans un appareil analogue de Polaroid. L'appareil Kodak incriminé, le "E-4 ou EK-6" est déjà en vente aux États-Unis, au Canada et à Puerto Rico.

Si Polaroid obtenait définitivement gain de cause devant la Haute Cour de Londres, Kodak pourrait envisager de transférer deux usines employant 5.500 personnes de Grande-Bretagne en Allemagne et en France, affirme samedi le Financial Times.

L'ordinateur, nouvelle arme contre le crime en RFA

BONN (Reuter) — Grâce à leurs petits récepteurs de radio directement en liaison avec un ordinateur, les policiers allemands vont disposer désormais d'une arme nouvelle pour lutter contre le crime.

M. Horst Herold, le chef du département fédéral des enquêtes criminelles — la police judiciaire en RFA — a annoncé la naissance du policier ordinateur au cours d'une récente cérémonie à Wiesbaden à l'occasion du 25e anniversaire de son département.

Ce nouveau système permettra aux policiers qui, par exemple, auront relevé le numéro d'immatriculation d'une voiture en stationnement de savoir en l'espace de quelques secondes s'il existe des motifs de soupçons", a précisé M. Herold. Chaque policier effectuant

une patrouille sera équipé d'un appareil de la taille d'un calculateur électronique de poche qui le mettra en contact avec l'ordinateur central.

Celui-ci pourra fournir aux policiers tous les détails qu'il veut connaître sur les suspects recherchés ou les voitures volées. Le ministre de l'Intérieur, M. Werner Maihofer, a précisé que le nouveau système fonctionnerait "très bientôt".

En outre, un dispositif d'archives par ordinateur va être mis en service également dans un avenir proche. Il sera alimenté avec tous les rapports de criminologie, les études scientifiques et les décisions de justice.

Ce système permettra à tout inspecteur de police d'avoir un accès rapide aux informations concernant les travaux de la po-

lice, ce qui lui épargnera de longues recherches dans les salles d'archives.

L'un des grands avantages du contact direct des policiers avec l'ordinateur est qu'aucune oreille indiscret ne pourra écouter les renseignements, comme c'est actuellement le cas avec les liaisons phoniques sur ondes courtes.

Tout policier pourra également donner l'alarme en appuyant simplement sur un bouton.

Le nouveau système est aussi garanti contre tous les abus. Dans le cas où un criminel lui-même s'emparerait de l'un des appareils, il ne serait pour lui d'aucune utilité. L'ordinateur ne répondra que lorsque le code correct lui sera donné. Les appareils qui auront disparu seront immédiatement

débranchés du contact avec l'ordinateur.

De plus, afin de veiller à ce que les inspecteurs de police ne se servent de ce système dans le but de se procurer des renseignements secrets, l'ordinateur enregistrera automatiquement toutes les demandes qui lui seront adressées dans les archives de la police.

Cependant, en dépit des avantages certains que ce système apporte dans la lutte contre le crime, de nombreux Allemands se demandent s'il ne constitue pas une étape de plus en direction de la vision assez terrifiante d'un Etat omniscient et om-

niprésent tel que l'avait décrit le romancier britannique George Orwell dans 1984, un Etat auquel personne ne peut échapper.

L'Allemagne de l'Ouest a aussi un projet de simplification administrative par un ordinateur national qui emmagasinerait tous les renseignements personnels sur 60 millions de citoyens et les fournirait à la demande.

Beaucoup de personnes craignent que ce dernier système ne soit aussi une arme à double tranchant. Les révolutionnaires qui complèteront contre l'Etat, à l'avenir, ne marcheront plus sur la rési-

dence du gouvernement ou la station de radio, mais ils s'empareront de l'ordinateur central et deviendront les maîtres du pays.

En parler c'est déjà agir!

OXFAM

L'Américain n'arrive plus à se loger; la solution de secours: une maison mobile

NEW YORK (AFP) — L'Américain moyen a de plus en plus de mal en 1976, à satisfaire un rêve très répandu: acheter une maison, mais il lui reste une solution de secours: acquérir une maison mobile.

Le prix moyen d'une maison a quasiment doublé aux États-Unis en quelques années. Il est maintenant de 43.700 dollars. Pour des millions de jeunes et d'ouvriers, ce prix est trop élevé, d'où la baisse brutale de

la construction de logements en 1974 et 1975. On prévoit que quelque 281.000 familles achèteront cette année une maison mobile, 32 pour cent de plus que l'an dernier. La plupart d'entre elles

choisissent ce type de logement à cause de son prix.

Les maisons mobiles ne sont pas une nouveauté aux États-Unis. En fait, leurs ventes ont dépassé, juste avant la crise économique de la demi-million d'unités en 1973. La récession a fait tomber les ventes à 200.000 l'année suivante.

Depuis, les constructeurs ont décidé de profiter de l'augmentation du prix des maisons ordinaires pour attirer une clientèle nouvelle.

Désormais, les maisons mobiles ne sont plus de vastes caravanes construites pour les déshérités et parquées près des décharges publiques.

Il s'agit de vraies maisons avec salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher et de vraies fenêtres. La superficie atteint souvent 140 mètres carrés. Certaines sont faites en deux parties, qui après leur arrivée sur le site, sont accolées par le côté de façon à former une maison carrée. Des unités à un étage ont fait leur apparition.

Les maisons mobiles sont en général installées sur des fondations, 63 pour cent des acheteurs interrogés en 1976 ont déclaré qu'ils avaient l'intention de les installer de façon permanente.

Le prix varie entre 13.000 et 25.000 dollars, soit une moyenne inférieure de plus de la moitié au coût d'une maison normale.

Les nombreuses compagnies qui construisent des maisons mobiles ont vu leurs chiffres d'affaires faire un grand bond cette année: plus de 56 pour cent pour Skyline Corporation, plus 29 pour cent pour Redman Industries et plus de 63 pour

cent pour Fleetwood Enterprises.

Certains constructeurs ont commencé à vendre ensemble maisons mobiles et terrains. De nombreux propriétaires installent la leur sur un bout de terrain qui leur appartient.

De petites communautés de maisons mobiles et d'aspect très respectable sont organisées. Le système cependant souffre encore de l'impression laissée durant les dernières années par des champs de caravanes d'aspect minable, d'autant plus malvus par les résidents "normaux" parce que leurs occupants paient moins d'impôts locaux.

Un autre problème est celui du financement. Il reste aux constructeurs de maisons mobiles à convaincre les banques d'accorder aux acheteurs les mêmes facilités de paiement qu'aux acquéreurs de maisons conventionnelles. Au lieu de bénéficier d'hypothèques, les "mobiles" doivent encore payer leur logement sur un crédit comparable à celui accordé pour l'achat d'une voiture ou d'un réfrigérateur.

Mais les constructeurs sont optimistes, et selon le mot de l'un d'eux, la maison mobile est en train de prendre, pour la famille américaine, la place que la viande hachée a depuis longtemps ravi au steak.

Combattons la lèpre en Afrique, tendons une main généreuse à FAME PEREO



DRAPÉE DANS UN SPLENDEUR VISON EN MONTEUR CHEZ BLEAU & ROUSSEAU
\$1.695 / \$2.175 / \$3.750

BLEAU & ROUSSEAU INC.
8014 Sherbrooke West. Tel: 484-3521

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES	CANADA \$4.00
	ÉTATS-UNIS \$5.00

A ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9.

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse mentionnée ci-dessous.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-joint \$ pour un abonnement vacances de semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-joint \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom

Adresse actuelle

Adresse de vacances

Période du au inclusivement

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 juillet, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SMASH SPORTS FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26ème jour de juillet 1976, sous le numéro 2711392. Ce 2ème jour d'août, 1976.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS est par les présentes que ROCHELLE SHELLEY SOSTAK de Chomedey, Laval, District de Montréal, et résidant à domicile au 4539 — Bième rue, a fait une requête pour changer son nom pour ROCHELLE SHELLEY SOSTAK en vertu des dispositions de la LOI DU CHANGEMENT DE NOM.

GLISSEMAN ACKMAN CUTLER & BOIDMAN
PROCEUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-012663-769

Demande de
EDMOND LAPLANTE (alias) MICHEL FECTEAU, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, MICHEL FECTEAU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demande sera jugée en l'absence du défendeur, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 5 août 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

Me SUZANNE MOREAU, AVOCATE
400, rue Jarry
Montréal, P. Québec
H2P 1V3

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Ex Parte No: 500-05-014926-768

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée ayant son siège social dans le cité et district de Montréal.

vs

TERRENCE GEORGE, autrefois domicilié au 204 rue Seguin à Pointe-Claire, district de Montréal et maintenant de lieu inconnu.

PAR ORDRE DE LA COUR

Un avis de 60 jours a été enregistré contre le lot 167-223-6 du cadastre de la paroisse de Ste-Jeanne de l'île Perrot et une copie dudit avis a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal.

Cet avis vous est donné afin de faire déclarer la Banque Canadienne Nationale propriétaire dudit lot à moins que vous ne révoquiez d'ici 60 jours la dite mentionnée audit avis ainsi qu'à tous les autres défauts qui ont pu survenir depuis.

(S) A. BEAULIEU
Cour Supérieure
Montréal

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL
500, Place d'Armes, 2750
Montréal, Qué.
Procureurs de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 juillet, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CELEBRITY FINE FURS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26ème jour de juillet 1976, sous le numéro 2711829. Ce 2ème jour d'août, 1976.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 juillet, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JOSEPH YANOW faisant affaire sous le nom de Cortez de Californie — a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30ème jour de juillet 1976, sous le numéro 2712684. Ce 2ème jour d'août, 1976.

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Gilles Guérin, voitureur-remorqueur, à tirer avec son tracteur d'entraînement les remorques de Glangery Transport Limited, voitureur-roulier, suivant les clauses de son permis no. 471-V.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 6 août 1976
2ème publication: 7 août 1976
3ème publication: 8 août 1976

Corbeil & Dufresne,
Procureurs

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Jim Jordan, voitureur-remorqueur, à tirer avec son tracteur d'entraînement les remorques de Glangery Transport Limited, voitureur-roulier, suivant les clauses de son permis no. 471-V.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 6 août 1976
2ème publication: 7 août 1976
3ème publication: 8 août 1976

Corbeil & Dufresne,
Procureurs

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
500-12-06229-764

DAME VIRGINIA MARGARET LABRADOR, de la ville d'Outremont, District de Montréal, domiciliée et résidant au 62 St-Cyrille.

vs

JOHN EDWARD GRANT, de lieu inconnu.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JOHN EDWARD GRANT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera jugée en l'absence du défendeur, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accordant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 29 juillet 1976

Mes Boissert Pickett & Teitelbaum
800 Dorchester ouest
Montréal, Québec

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ARTHUR BELL INTERNATIONAL FASHIONS CO. LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26ème jour de juillet 1976, sous le numéro 2711391. Ce 2ème jour d'août, 1976.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidélité des Corporations, transport et encombrement, exécuté par VILLE MARIE SALES LIMITED et NATIONAL TRUCK COMPANY LIMITED comme fidéicommissaire devant le notaire Volker Mehnert le 23 octobre, 1975 et enregistré au Bureau du Régistrare de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 29 octobre, 1975 sous le numéro 2644841 est devenue exécutoire.

MONTRÉAL, le 5 août 1976

(SGD) JOHN J. SWOLER
Agent pour Fidéicommissaire

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-014981-763

KRISHNA PERSAD SINGH, Requêteur

vs

JUDY MYNNE, Intimée

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL

L'intimée est requête de comparaître dans le délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation pour l'intimée a été déposée au bureau de la Cour Supérieure. Le requérant procédera en défaut si l'intimée ne comparait pas dans le délai ci-haut prescrit.

MONTRÉAL, le 5 août 1976

Schwibsig, Golt, Benson & Mackay,
1010 ouest, rue Ste-Catherine,
Suite 804
Montréal, Québec
Procureurs du requérant

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-013756-790

SINARD BEAUDRY INC., partie demanderesse

vs

HERITIERS DE LA SUCCESSION DE ROGER PRUNEAU, partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse Succession de Roger Pruneau d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 1 mois de la dernière insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et de l'avis a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 10 est Craig, à Montréal.

FAUTE par la défenderesse de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et de PRONONCER jugement, par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal ce 5 août 1976

S. BOURRE
Greffier-Adjoint

Mes Guy, Vallancourt & Ass.
1010 ouest Sherbrooke
Montréal

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Luke Verhaeghe, voitureur-remorqueur, à tirer avec son tracteur d'entraînement les remorques de Glangery Transport Limited, voitureur-roulier, suivant les clauses de son permis no. 471-V.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 6 août 1976
2ème publication: 7 août 1976
3ème publication: 8 août 1976

Corbeil & Dufresne,
Procureurs

Prenez avis que Artin Arkin du 413-67ème avenue, Chomedey, Laval, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service suivant: Classe de permis: Autobus scolaire (40 passagers) Service: Transport d'élèves de 3 à 13 ans, demeurant à Parc Extension, Outremont. Nouveau-Bordeaux, Cartierville, Chomedey et se rendant à l'école Suro-Hagop au 3401 Olivier Asselin et retour.

Ce permis est demandé pour une période de 364 jours. Toute personne intéressée peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la 3ème publication dans ce journal, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal, P.Q.

1ère publication: 6 août 1976
2ème publication: 7 août 1976
3ème publication: 8 août 1976

Corbeil & Dufresne,
Procureurs

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:

Five les taux pour expéditions de "Carton de pâte mécanique, papier d'emballage, papier journal" de Matane à Montréal aux taux de \$0.70 C.W.T. minimum 36.000 lbs et \$0.70 C.W.T. minimum 40.000 lbs, ainsi que de Matane à Val-d'Or aux taux de \$0.76 C.W.T. minimum 40.000 lbs, pour être publiés au supplément d'urgence no. 1284, le tout en vertu d'une décision MCH-2927 TF en date du 2 août 1976 et en date du 21 janvier 1977.

Prenez avis que les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 9 août 1976
2ème publication: 10 août 1976
3ème publication: 11 août 1976

PIERRE HOGUE
Procureur

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:

Five les taux pour expéditions de "Carton de pâte mécanique, papier d'emballage, papier journal" de Matane à Montréal aux taux de \$0.70 C.W.T. minimum 36.000 lbs et \$0.70 C.W.T. minimum 40.000 lbs, ainsi que de Matane à Val-d'Or aux taux de \$0.76 C.W.T. minimum 40.000 lbs, pour être publiés au supplément d'urgence no. 1284, le tout en vertu d'une décision MCH-2927 TF en date du 2 août 1976 et en date du 21 janvier 1977.

Prenez avis que les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 9 août 1976
2ème publication: 10 août 1976
3ème publication: 11 août 1976

PIERRE HOGUE
Procureur

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:

Five les taux pour expéditions de "Carton de pâte mécanique, papier d'emballage, papier journal" de Matane à Montréal aux taux de \$0.70 C.W.T. minimum 36.000 lbs et \$0.70 C.W.T. minimum 40.000 lbs, ainsi que de Matane à Val-d'Or aux taux de \$0.76 C.W.T. minimum 40.000 lbs, pour être publiés au supplément d'urgence no. 1284, le tout en vertu d'une décision MCH-2927 TF en date du 2 août 1976 et en date du 21 janvier 1977.

Prenez avis que les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 9 août 1976
2ème publication: 10 août 1976
3ème publication: 11 août 1976

PIERRE HOGUE
Procureur

AVIS POUR PERMIS SPÉCIAL

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS que R. BRUCE NESS & SONS REGD. (Mr. Robert Ness opérant sous le nom de) détenteur du permis no. 5708-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter le service suivant:

— TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINT — CONTRAT — De Montréal à Ste-Barbe pour le transport de grains, de fertilisants et de sel en sac pour le compte de Gilles Vallee Inc.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: Lundi, le 9 août 1976
2ème publication: Mardi, le 10 août 1976
3ème publication: Mercredi, le 11 août 1976

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU,
RIVET & GROLEAU,
200 Rue Saint-Jacques Ouest
Montréal (P.Q.)

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 juillet, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. Brand (Canada) Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 2ème jour d'août, 1976, sous le numéro 2712651. Ce 3ème jour d'août, 1976.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Jean Yves Rhéaume, voitureur-remorqueur, à tirer avec son tracteur d'entraînement les remorques de Glangery Transport Limited, voitureur-roulier, suivant les clauses de son permis no. 471-V.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 6 août 1976
2ème publication: 7 août 1976
3ème publication: 8 août 1976

Corbeil & Dufresne,
Procureurs

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:

Five les taux pour expéditions de "Carton de pâte mécanique, papier d'emballage, papier journal" de Matane à Montréal aux taux de \$0.70 C.W.T. minimum 36.000 lbs et \$0.70 C.W.T. minimum 40.000 lbs, ainsi que de Matane à Val-d'Or aux taux de \$0.76 C.W.T. minimum 40.000 lbs, pour être publiés au supplément d'urgence no. 1284, le tout en vertu d'une décision MCH-2927 TF en date du 2 août 1976 et en date du 21 janvier 1977.

Prenez avis que les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 9 août 1976
2ème publication: 10 août 1976
3ème publication: 11 août 1976

PIERRE HOGUE
Procureur

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:

Five les taux pour expéditions de "Carton de pâte mécanique, papier d'emballage, papier journal" de Matane à Montréal aux taux de \$0.70 C.W.T. minimum 36.000 lbs et \$0.70 C.W.T. minimum 40.000 lbs, ainsi que de Matane à Val-d'Or aux taux de \$0.76 C.W.T. minimum 40.000 lbs, pour être publiés au supplément d'urgence no. 1284, le tout en vertu d'une décision MCH-2927 TF en date du 2 août 1976 et en date du 21 janvier 1977.

Prenez avis que les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 9 août 1976
2ème publication: 10 août 1976
3ème publication: 11 août 1976

PIERRE HOGUE
Procureur

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:

Five les taux pour expéditions de "Carton de pâte mécanique, papier d'emballage, papier journal" de Matane à Montréal aux taux de \$0.70 C.W.T. minimum 36.000 lbs et \$0.70 C.W.T. minimum 40.000 lbs, ainsi que de Matane à Val-d'Or aux taux de \$0.76 C.W.T. minimum 40.000 lbs, pour être publiés au supplément d'urgence no. 1284, le tout en vertu d'une décision MCH-2927 TF en date du 2 août 1976 et en date du 21 janvier 1977.

Prenez avis que les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 9 août 1976
2ème publication: 10 août 1976
3ème publication: 11 août 1976

PIERRE HOGUE
Procureur

AVIS POUR PERMIS SPÉCIAL

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS que le Requêteur-Cédant Yvon PELLERIN, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rattachant au permis no. Q-200937-05 des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, Ste-Anne de Val d'Or, le tout conformément au Règlement 2 (1976) Article 2.58.1.

Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours, à compter de la 3ème publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke Est — Place du Cercle — Montréal.

SIGNE: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU,
RIVET, GROLEAU,
200 Rue Saint-Jacques Ouest
Montréal (P.Q.)

1ère publication: lundi 9 août 1976
2ème publication: mardi 10 août 1976
3ème publication: mercredi 11 août 1976

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 juillet 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINO ENRG a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23ème jour de juillet 1976, sous le numéro 2711121. Ce 2ème jour d'août, 1976.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Sterling Provencier, voitureur-remorqueur, à tirer avec son tracteur d'entraînement les remorques de Glangery Transport Limited, voitureur-roulier, suivant les clauses de son permis no. 471-V.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les 5 jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 6 août 1976
2ème publication: 7 août 1976
3ème publication: 8 août 1976

Corbeil & Dufresne,
Procureurs

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:

Five les taux pour expéditions de "Carton de pâte mécanique, papier d'emballage, papier journal" de Matane à Montréal aux taux de \$0.70 C.W.T. minimum 36.000 lbs et \$0.70 C.W.T. minimum 40.000 lbs, ainsi que de Matane à Val-d'Or aux taux de \$0.76 C.W.T. minimum 40.000 lbs, pour être publiés au supplément d'urgence no. 1284, le tout en vertu d'une décision MCH-2927 TF en date du 2 août 1976 et